

ICI ON RECYCLE!

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE



 **CRE**
Laurentides
Votre réseau environnemental



RECYC-QUÉBEC
Québec 

Table des Matières

DÉCHET ZÉRO AU BOULOT

**PORTRAIT DES NIVEAUX DE
RECONNAISSANCES**

**Liste des établissements
attestés dans les
Laurentides**

**ICI ON RECYCLE!
GUIDE DE L'UTILISATEUR**

**GRILLE DE CALCUL DES
PERFORMANCES**

**RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS
D'ÉQUIPEMENTS DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**PICTOGRAMMES DE
SIGNALISATION ET DE
SENSIBILISATION**

**RÉPERTOIRE DES
RÉCUPÉRATEURS, RECYCLEURS
ET VALORISATEURS**

PROGRAMMES FINANCIERS

**ICI ON
RECYCLE!**

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE



**Une boîte à lunch
écologique**

Déchet zéro au boulot

ICI  ON
RECYCLE!

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE



Retour à la table
des matières

Déchet *Zéro* au *boulot*



» Les avantages d'une saine gestion des matières résiduelles

» La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

» Qu'est-ce que les 3RV ?

» Le gouvernement du Québec donne l'exemple



» **ICI ON RECYCLE!** Faites-vous reconnaître!

Où en êtes-vous dans la gestion de vos matières résiduelles ?
Suivez le guide...

1. [S'engager fermement](#)
 2. [Bien coordonner les actions](#)
 3. [Identifier et quantifier correctement les matières résiduelles](#)
 4. [Identifier des mesures concrètes de réduction à la source et de réemploi](#)
 5. [Trouver le bon récupérateur](#)
 6. [Choisir des équipements de récupération adéquats](#)
 7. [Informer et sensibiliser efficacement le personnel](#)
 8. [Tenir des événements zéro déchet](#)
 9. [Réaliser un suivi de performance en fonction d'objectifs stimulants](#)
 10. [Faire reconnaître l'engagement et les résultats](#)
- » [Encore plus loin dans la gestion de vos matières résiduelles...](#)

À qui s'adresse le guide ?

Ce guide est conçu pour aider les organisations privées ou publiques dans l'implantation ou la consolidation d'un plan de gestion des matières résiduelles dans leur établissement (dont la récupération multimatière). Par où commencer ? Comment sélectionner un récupérateur ? Comment susciter l'intérêt des employés et favoriser leur participation ? Ce guide répondra à vos questions. Il suggère des actions concrètes, basées sur des expériences réalisées avec succès dans plusieurs organisations. Le guide **Déchet zéro au boulot** est à votre portée, à vous d'en profiter!

Si votre démarche s'applique à un établissement du gouvernement du Québec ou plus précisément à un ministère ou un organisme gouvernemental, [consultez la section spéciale.](#)

[Vous avez des commentaires, des réactions, des sujets à ajouter ? N'hésitez pas à nous en faire part. !\[\]\(cbd8541a32dfc32f356f5c6c994b0a21_img.jpg\)](#)

Le guide **Déchet zéro au boulot** est en amélioration continue. Surveillez les nouveautés du guide.

Dernière mise à jour : 4 décembre 2008

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2007](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Politique linguistique](#)

Déchet *Zéro* au *boulot*



Les avantages d'une saine gestion des matières résiduelles

Une saine gestion des matières résiduelles rapporte des gains tangibles sur le plan des trois axes du développement durable : l'économie, l'environnement et la société. En plus de créer un sentiment de fierté chez les employés, elle favorise une perception positive chez les partenaires, les fournisseurs, les clients et la population en général. Bref, gérer les matières résiduelles de façon responsable est un placement sûr.

Environnement	Société	Économie ¹
<ul style="list-style-type: none"> Réduction de l'utilisation de ressources et d'énergie Réduction des gaz à effet de serre Réduction des nuisances liées à l'élimination des matières résiduelles (enfouissement et incinération) : transports, pollution des sols, de l'air et de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation et fierté des employés autour d'un projet commun gratifiant Sympathie des partenaires, des fournisseurs, de la clientèle, des médias et du public en général pour une organisation socialement responsable Cohérence pour les employés avec des habitudes déjà ancrées à la maison 	<ul style="list-style-type: none"> Économie sur l'achat de certains produits ou fournitures (nouvelles pratiques, révision des besoins, meilleurs choix de consommation, etc.) Réduction des coûts liés au transport et à l'élimination des matières résiduelles Revenus associés à la vente de certaines matières résiduelles

¹ Les avantages économiques liés à la gestion des matières résiduelles sont influencés par différents facteurs, dont les suivants : la proximité des récupérateurs, la concurrence, le volume des matières récupérées, l'éloignement des marchés de revente (recycleurs) et la valeur économique de la matière récupérée.

[En savoir plus à propos des avantages d'une saine gestion des matières résiduelles >>](#)

1. S'engager fermement
 2. Bien **coordonner** les actions
 3. **Identifier et quantifier** correctement les matières résiduelles
 4. Identifier des mesures concrètes de **réduction à la source** et de **réemploi**
 5. Trouver le bon **récupérateur**
 6. Choisir des **équipements** de récupération adéquats
 7. **Informé et sensibiliser** efficacement le personnel
 8. Tenir des **événements** zéro déchet
 9. Réaliser un **suivi** de performance en fonction d'**objectifs** stimulants
 10. Faire reconnaître l'**engagement** et les **résultats**
- Encore plus loin dans la gestion de vos matières résiduelles... >>

[Les avantages d'une saine gestion des matières résiduelles >>](#)

[La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles >>](#)

[Qu'est-ce que les 3RV ? >>](#)

[Le gouvernement du Québec donne l'exemple >>](#)

[Le Programme VISEZ juste >>](#)

[Glossaire des termes employés >>](#)



HAUT DE PAGE

Vous avez des commentaires, des réactions, des sujets à ajouter ?
N'hésitez pas à nous en faire part >>

Déchet *Zéro* au *boulot*

MDDEP



1. S'engager fermement
2. Bien **coordonner** les actions
3. **Identifier et quantifier** correctement les matières résiduelles
4. Identifier des mesures concrètes de **réduction à la source** et de **réemploi**
5. Trouver le bon **récupérateur**
6. Choisir des **équipements** de récupération adéquats
7. **Informé et sensibiliser** efficacement le personnel
8. Tenir des **événements** zéro déchet
9. Réaliser un **suivi** de performance en fonction d'**objectifs** stimulants
10. Faire reconnaître l'**engagement** et les **résultats**

>> Encore plus loin dans la gestion de vos matières résiduelles...

>> Les avantages d'une saine gestion des matières résiduelles

>> La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

>> Qu'est-ce que les 3RV ?

>> Le gouvernement du Québec donne l'exemple

>> Le Programme VISEZ juste

>> Glossaire des termes employés

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

C'est en 2000 que le gouvernement a adopté la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Elle repose sur deux grands objectifs fondamentaux et cinq principes d'actions. Les objectifs sont de mettre en valeur plus de 65 % des matières résiduelles pouvant être mises en valeur et d'assurer la sécurité des activités d'élimination, tant pour les personnes que pour l'environnement. Les principes fondamentaux sont : les 3RV-E, la responsabilité élargie des producteurs, la participation des citoyens, la régionalisation et le partenariat. La Politique indique les actions qui doivent être entreprises en mentionnant des objectifs précis de mise en valeur par secteur et par catégorie de matières. Les acteurs interpellés dans la Politique sont les municipalités, les entreprises, les groupes environnementaux, les ministères et organismes du gouvernement ainsi que l'ensemble des citoyens.

Les objectifs de récupération et de mise en valeur de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles pour les industries, les commerces et les institutions (ICI)

OBJECTIF GLOBAL	80 %
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	
Pneus	85 %
Métaux et verre	95 %
Papier, carton, plastique et bois	70 %
Matières putrescibles	60 %

En savoir plus à propos de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles >>



HAUT DE PAGE

Vous avez des commentaires, des réactions, des sujets à ajouter ?
N'hésitez pas à nous en faire part >>

Déchet *Zéro* au boulot



1. S'engager fermement
2. Bien coordonner les actions
3. Identifier et quantifier correctement les matières résiduelles
4. Identifier des mesures concrètes de **réduction à la source** et de **réemploi**
5. Trouver le bon **récupérateur**
6. Choisir des **équipements** de récupération adéquats
7. Informer et sensibiliser efficacement le personnel
8. Tenir des **événements** zéro déchet
9. Réaliser un **suivi** de performance en fonction d'**objectifs** stimulants
10. Faire reconnaître l'**engagement** et les **résultats**

» Encore plus loin dans la gestion de vos matières résiduelles...

» Les avantages d'une saine gestion des matières résiduelles

» La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

» Qu'est-ce que les 3RV ?

» Le gouvernement du Québec donne l'exemple

» Le Programme VISEZ juste

» Glossaire des termes employés

Vous avez des commentaires, des réactions, des sujets à ajouter ?
N'hésitez pas à nous en faire part 

Qu'est-ce que les 3RV?

Les 3RV constituent le premier principe de la [Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#). Il s'agit de la hiérarchie des actions à privilégier pour une saine gestion des matières résiduelles : Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation. L'élimination des déchets ultimes constitue évidemment le dernier recours. Le principe est applicable à l'ensemble des matières résiduelles et invite à se demander : « Aurais-je pu éviter de produire cette matière résiduelle? Puis-je donner une seconde vie à ce produit avant de m'en départir pour le recyclage, le compostage ou ultimement aux déchets? » Le tableau suivant illustre les actions cohérentes avec le principe des 3RV qui s'appliquent au papier.

Exemples d'application du principe des 3RV pour le papier

3RV-E	Illustration	Action
 Réduction à la source		Lire à l'écran plutôt que d'imprimer systématiquement.
 Réemploi		Utiliser le verso non imprimé comme papier brouillon ou pour prendre des notes.
 Recyclage		Déposer le papier utilisé recto verso au recyclage lorsqu'il est en fin de vie utile.
 Valorisation		Déposer dans le bac des matières compostables les papiers mouchoirs et essuie-tout.

[Consulter l'étape 4 de ce guide à propos de la réduction à la source et du réemploi](#)

[En savoir plus à propos de mesures de réduction, de réemploi, de récupération et de valorisation](#) 

Déchet *Zéro* au *boulot*



Le gouvernement du Québec donne l'exemple.

La Loi sur le développement durable



Cette loi, en vigueur depuis avril 2006, engage le gouvernement dans la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* pour l'administration publique. Ainsi, les ministères et les organismes visés devront identifier les actions qu'ils mèneront pour contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de la Stratégie et pour rendre compte annuellement des résultats de leurs démarches. Parmi les activités prévues découlant de la Loi, se trouve le projet d'établir une *Politique pour un gouvernement*

écoresponsable. Cette politique est destinée à mettre à l'œuvre rapidement l'administration publique autour d'actions communes et de pratiques concrètes de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable.

[Pour en savoir plus à propos de la Loi sur le développement durable](#)



Le programme VISEZ juste!

La société d'État RECYC-QUÉBEC a été mandatée par le gouvernement du Québec pour offrir le programme VISEZ juste! aux établissements logeant des ministères et des organismes du gouvernement du Québec. Deux régions sont actuellement desservies par le programme : Montréal et Québec. À ces régions, s'ajoute la ville de Baie-Comeau.

Bien plus qu'un simple service de récupération de matières résiduelles, VISEZ juste! est axé sur le principe des 3RV, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. Il permet ultimement d'éviter de jeter et d'éliminer ce qui peut être mis en valeur, mais également de diminuer la quantité de matières résiduelles générées en réduisant à la source et en réutilisant au maximum.

Le programme met l'accent sur l'information et la sensibilisation du personnel ainsi que sur les communications pour encourager la participation et faire connaître les résultats.

Consultez la page Internet du programme afin de vérifier l'éligibilité de votre établissement au programme VISEZ juste! et pour connaître la marche à suivre pour y adhérer.

[En savoir plus à propos du programme VISEZ juste! de RECYC-QUÉBEC](#) 

1. S'engager fermement
2. Bien **coordonner** les actions
3. **Identifier et quantifier** correctement les matières résiduelles
4. Identifier des mesures concrètes de **réduction à la source** et de **réemploi**
5. Trouver le bon **récupérateur**
6. Choisir des **équipements** de récupération adéquats
7. **Informé et sensibiliser** efficacement le personnel
8. Tenir des **événements** zéro déchet
9. Réaliser un **suivi** de performance en fonction d'**objectifs** stimulants
10. Faire reconnaître l'**engagement** et les **résultats**

 Encore plus loin dans la gestion de vos matières résiduelles...

 Les avantages d'une saine gestion des matières résiduelles

 La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

 Qu'est-ce que les 3RV ?

 Le gouvernement du Québec donne l'exemple

 Le Programme VISEZ juste

 Glossaire des termes employés

Vous avez des commentaires, des réactions, des sujets à ajouter ?
N'hésitez pas à nous en faire part 



Déchet *Zéro* au boulot



1. S'engager fermement
2. Bien **coordonner** les actions
3. **Identifier et quantifier** correctement les matières résiduelles
4. Identifier des mesures concrètes de **réduction à la source** et de **réemploi**
5. Trouver le bon **récupérateur**
6. Choisir des **équipements** de récupération adéquats
7. **Informé et sensibiliser** efficacement le personnel
8. Tenir des **événements** zéro déchet
9. Réaliser un **suivi** de performance en fonction d'**objectifs** stimulants
10. Faire reconnaître l'**engagement** et les **résultats**

» Encore plus loin dans la gestion de vos matières résiduelles...

» Les avantages d'une saine gestion des matières résiduelles

» La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

» Qu'est-ce que les 3RV ?

» Le gouvernement du Québec donne l'exemple

» Le Programme VISEZ juste

» Glossaire des termes employés

Vous avez des commentaires, des réactions, des sujets à ajouter ?

N'hésitez pas à nous en faire part 

1. S'engager fermement

Mettre en oeuvre un plan de gestion des matières résiduelles aura de nombreuses implications pour votre organisation. C'est un travail d'équipe qui nécessitera la collaboration de plus d'un service dans votre organisation. C'est pourquoi il est important d'avoir l'appui des décideurs et ce, dès le début des démarches.

Il est important de reconnaître et d'encourager l'initiative des employés qui adhèrent à la cause environnementale. Toutefois, en l'absence d'une volonté ferme des dirigeants, l'action volontaire pèsera rapidement très lourd sur les épaules des quelques employés impliqués.

Pourquoi obtenir l'appui de votre direction ?

- pour officialiser la démarche et cautionner les actions qui en découlent;
- pour libérer le personnel nécessaire à la réalisation du projet;
- pour revoir des contrats (entretien, élimination) ou en conclure de nouveaux (récupération multimatière);
- pour renforcer le message, les directives et les nouvelles pratiques;
- pour revoir des fonctions et des tâches;
- pour reconnaître les efforts réalisés.

Actions à prendre...

» Informer les gestionnaires des enjeux et des retombées positives d'une saine gestion des matières résiduelles ([voir la section correspondante](#)).

» Démontrer l'intérêt des membres du personnel pour le projet.

» Obtenir l'engagement écrit de la direction et des décideurs concernés.

» Impliquer le propriétaire de l'établissement (ou son représentant) afin de vous assurer de son entière collaboration.

» Identifier une personne qui sera chargée de coordonner le projet.

» Fixer des objectifs à court, à moyen et à long terme afin de mesurer votre performance. [La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles constitue la première référence.](#)

» Évaluer l'intérêt de soumettre sa candidature au Programme de reconnaissance [ICI ON RECYCLE!](#), niveau 1 - Engagement.



HAUT DE PAGE

Déchet *Zéro* au boulot



1. S'engager fermement
2. Bien **coordonner** les actions
3. **Identifier et quantifier** correctement les matières résiduelles
4. Identifier des mesures concrètes de **réduction à la source** et de **réemploi**
5. Trouver le bon **récupérateur**
6. Choisir des **équipements** de récupération adéquats
7. **Informé et sensibiliser** efficacement le personnel
8. Tenir des **événements** zéro déchet
9. Réaliser un **suivi** de performance en fonction d'**objectifs** stimulants
10. Faire reconnaître l'**engagement** et les **résultats**

 Encore plus loin dans la gestion de vos matières résiduelles...

 Les avantages d'une saine gestion des matières résiduelles

 La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

 Qu'est-ce que les 3RV ?

 Le gouvernement du Québec donne l'exemple

 Le Programme VISEZ juste

 Glossaire des termes employés

Vous avez des commentaires, des réactions, des sujets à ajouter ?
N'hésitez pas à nous en faire part 

2.

Bien coordonner les actions

L'engagement des décideurs en faveur de la mise en œuvre d'un plan de gestion des matières résiduelles est-il acquis ? ([voir l'étape 1](#)) Si oui, vous êtes en mesure de planifier l'implantation.

La concertation, la responsabilisation et l'implication des gestionnaires et du personnel qui croient en la démarche sont des ingrédients essentiels pour un plan de gestion des matières résiduelles performant et durable. Pour mener à bien la démarche, la formation d'un « comité vert » ou la délégation de personnes clés devient vite nécessaire. La force et la motivation des personnes impliquées seront proportionnelles à la participation du personnel et à la réussite du projet. Il est important que les personnes désignées aient à cœur leur environnement et que les gestionnaires accordent du temps pour la tenue des rencontres.

Objectifs d'un comité vert

- faire connaître aux employés le projet de gestion des matières résiduelles;
- coordonner l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion des matières résiduelles;
- encourager et soutenir la participation;
- diffuser les résultats;
- viser et démontrer l'amélioration continue.

Qui fera partie du comité vert?

Le tableau suivant suggère des acteurs qui auront intérêt à être impliqués au sein du comité. Nous les avons séparés en deux groupes : les incontournables et les autres acteurs potentiels.

LES INCONTOURNABLES	
Acteur	Rôle
Chargé de projet	Préparer un projet de plan de gestion des matières résiduelles et coordonner sa mise en œuvre et son suivi.
Représentant des ressources matérielles	- Adapter l'aménagement intérieur, le cas échéant, pour faciliter les activités de gestion des matières résiduelles (ex : ajout d'un évier pour faciliter le rinçage). - Participer au choix des équipements de récupération et à leur emplacement dans l'établissement.
Représentant des communications	- Concevoir ou personnaliser des outils d'information et de sensibilisation. - Informer et sensibiliser le personnel afin d'assurer une bonne compréhension des consignes de récupération, une participation active et le respect des directives.
Employés motivés par le projet	Toute personne motivée à contribuer au projet et pouvant intervenir à différentes étapes.

AUTRES ACTEURS POTENTIELS

Acteur	Rôle
Direction et gestionnaire	Supporter les efforts du personnel en accordant le temps et les ressources nécessaires pour mener à bien le projet.
Propriétaire de l'établissement ou son représentant	<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser la collecte des matières recyclables par un récupérateur. - Accorder l'espace d'entreposage et l'accès au débarcadère de l'établissement. - Convenir avec l'équipe d'entretien des ajustements de tâches et formaliser le tout à l'intérieur du devis d'entretien.
Officier de développement durable	Assurer la mise en œuvre, la cohésion et le suivi des activités liées au Plan de développement durable. Les officiers de développement durable sont présents dans la majorité des ministères et organismes du gouvernement du Québec.
Représentant des achats et des approvisionnements	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer des produits achetés qui produisent des matières résiduelles (emballages, produits de courte vie, etc.). - Donner des indications quant aux quantités de biens achetés. Ces informations sont essentielles afin de les examiner sous l'angle du principe des 3RV.
Représentant des autres locataires de l'établissement	Suivre l'évolution du projet d'implantation, arrimer harmonieusement les démarches, le cas échéant, et planifier une mise en commun des ressources.
Responsable de la cafétéria	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner la possibilité de réduire la quantité de contenants et d'emballages et voir à ce que ceux-ci soient recyclables. - Préconiser l'usage de couverts réutilisables et durables.
Responsable santé/sécurité	Voir à ce que les actions mises en œuvre soient conformes aux mesures de santé et sécurité au travail.
Chef de l'équipe d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les processus d'entretien en fonction des nouvelles consignes liées à la gestion des matières résiduelles. - Assurer le suivi auprès de ses employés afin qu'ils réalisent les nouvelles tâches.



À propos de l'entretien

Dans le cadre de votre projet d'implantation, les employés d'entretien auront à ajuster leurs tâches : vider les contenants de matières recyclables et les acheminer au débarcadère ou à l'endroit prévu à cet effet. Ces ajustements sont l'occasion idéale de revoir les pratiques et de les optimiser. Par exemple, la fréquence de vidage des poubelles de bureau pourrait être revue à la baisse. Une révision du devis d'entretien est tout indiquée pour l'adapter au plan de gestion des matières résiduelles.



HAUT DE PAGE

Actions à prendre...

» Consulter votre bail de location et/ou votre devis d'entretien ménager afin de vérifier quels services sont offerts relativement aux matières résiduelles (déchets, matières recyclables, matières compostables, matières dangereuses, etc.).

» S'il y a lieu, faire connaître vos intentions aux autres locataires de l'immeuble qui pourraient être intégrés à votre démarche.

» Prendre rendez-vous avec un représentant de l'équipe d'entretien de l'établissement afin de bien comprendre le fonctionnement de la gestion des matières résiduelles en place et d'examiner les ajustements possibles.

» Examiner le fonctionnement actuel du service de récupération des matières résiduelles et d'élimination des déchets (parfois donné à contrat pour l'ensemble d'un immeuble). Des ajustements pourraient être avantageux sur le plan de la réduction des coûts d'élimination, par exemple, par la réduction du nombre de collectes, l'achat ou la location de conteneurs plus adaptés à vos besoins ou le mode de tarification plus avantageux.

» Identifier les personnes clés pour former le comité vert et les inviter à une première rencontre de travail.

» Préparer votre plan de gestion des matières résiduelles.

Un truc, posez des questions!

Différents facteurs peuvent influencer vos décisions lors de l'élaboration de votre plan de gestion des matières résiduelles, notamment en ce qui a trait au choix des équipements et à leur localisation, ainsi qu'à la fréquence de collecte. Parmi ces facteurs à considérer, notons la quantité et le type de matières résiduelles générées, la configuration de vos espaces à bureaux et de l'immeuble, etc. Pour bien planifier vos actions, n'hésitez pas à poser des questions. Par exemple :

- Y a-t-il un casse-croûte ou une cafétéria dans l'édifice ?
- Les employés mangent-ils en majorité à leur bureau, dans une cuisinette ou à l'extérieur ?
- Y a-t-il un local pour entreposer les bacs de récupération ?
- Les contenants de récupération, tels que des bacs roulants, peuvent-ils être déplacés facilement dans l'immeuble (couloir, ascenseur, etc.) ?
- Quel est l'achalandage des visiteurs et de la clientèle ?

Le plan de gestion des matières résiduelles, une valeur sûre!

Un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) constitue l'outil de travail principal pour mener à bien un projet d'implantation ou de consolidation dans votre établissement. Un PGMR contient notamment les éléments suivants : un état de situation de la gestion des matières résiduelles, un bilan quantitatif, l'identification des matières résiduelles recyclables et compostables, les objectifs à atteindre, l'inventaire des équipements en place et l'identification des nouveaux équipements requis, les ressources à engager (matérielles, humaines et financières), le plan de communication et les mesures de suivi. Le présent guide offre un grand nombre d'éléments de contenu susceptibles de vous aider à élaborer votre PGMR.



HAUT DE PAGE

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2007](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Politique linguistique](#)

Déchet *Zéro* au boulot



1. S'engager fermement
2. Bien **coordonner** les actions
3. **Identifier et quantifier** correctement les matières résiduelles
4. Identifier des mesures concrètes de **réduction à la source** et de **réemploi**
5. Trouver le bon **récupérateur**
6. Choisir des **équipements** de récupération adéquats
7. **Informé et sensibiliser** efficacement le personnel
8. Tenir des **événements** zéro déchet
9. Réaliser un **suivi** de performance en fonction d'**objectifs** stimulants
10. Faire reconnaître l'**engagement** et les **résultats**

» Encore plus loin dans la gestion de vos matières résiduelles...

» Les avantages d'une saine gestion des matières résiduelles

» La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

» Qu'est-ce que les 3RV ?

» Le gouvernement du Québec donne l'exemple

» Le Programme VISEZ juste

» Glossaire des termes employés

Vous avez des commentaires, des réactions, des sujets à ajouter ?
N'hésitez pas à nous en faire part 

3.

Identifier et quantifier correctement les matières résiduelles

À cette étape-ci, un comité vert est formé pour votre établissement et les bases de votre plan de gestion des matières résiduelles sont établies. Si ce n'est pas encore le cas, référez-vous à l'étape 2.

Un portrait des quantités de matières résiduelles avant une démarche d'implantation révélera des renseignements précieux et permettra de mieux cibler les actions dans votre **PGMR**.

Selon le degré de précision recherché pour l'évaluation quantitative des matières résiduelles, vous pourriez employer l'une ou l'autre des stratégies suivantes : un sondage auprès du personnel, un examen visuel ou une étude de caractérisation. Dans tous les cas, il est recommandé de noter le nombre moyen d'employés au travail à chaque mois afin de pouvoir rapporter fidèlement les quantités générées en fonction du nombre d'employés. Cette base de calcul servira à mieux comparer la performance de récupération des matières résiduelles lors d'un prochain exercice de quantification.

Si vous en êtes à un premier exercice de quantification des matières résiduelles, il est suggéré de procéder à un examen visuel. Un exercice de localisation est une méthode simple pour réaliser un portrait des quantités de matières résiduelles.

I

Saviez-vous que...

Les papiers et cartons constituent près de 70 % de l'ensemble des matières résiduelles générées dans un édifice à bureaux. Il est donc important de mettre l'accent sur la mise en valeur de ces matières.

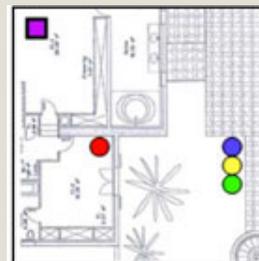
Évaluation des matières résiduelles par un exercice de localisation

Actions à prendre...

» Faire une copie des plans des différents espaces de l'établissement

» Localiser les contenants de matières résiduelles (poubelles, bacs de récupération, etc.). Noter leur contenu et leur volume

» Associer un code (couleur et/ou forme) par type de contenants de matières résiduelles et le positionner à l'emplacement correspondant sur la carte



code	Lieu de production	Matières résiduelles	Contenant	Fréquence de vidage	Volume annuel
	Secteur bureau, étage 1 (local 105)	Papier	100 litres	50 / année	5 000 litres
	Dinette, local 111	Canettes	50 litres	10 / année	500 litres

Associer une fréquence de vidage pour chaque contenant et/ou chaque lieu. La consultation d'un responsable de l'entretien est recommandée

Projeter les calculs pour déterminer le volume annuel total de matières résiduelles pour l'ensemble de l'établissement. Il est ainsi possible d'établir un volume par catégorie de matières résiduelles, par type de contenant, par lieu de génération, etc.

L'étude de caractérisation des matières résiduelles : un outil de référence

L'étude de caractérisation procure un portrait quantitatif détaillé de la gestion des matières résiduelles dans un lieu donné et à un moment précis. Il s'agit essentiellement de peser systématiquement l'ensemble des matières résiduelles par catégorie de matières durant une période de temps suffisamment représentative pour l'extrapoler sur une année entière. Ce genre d'étude permet de déterminer la provenance des matières résiduelles en fonction des différents secteurs étudiés dans un établissement. Les études de caractérisation procurent des informations sur la performance de récupération des matières résiduelles et fournissent des données précieuses pour améliorer la situation.



HAUT DE PAGE

[Consultez une étude de caractérisation effectuée chez RECYC-QUÉBEC](#) >> .

Liste des matières résiduelles pouvant faire l'objet du système de gestion des matières résiduelles

Matières résiduelles	Fiches d'information
Appareils de technologies de l'information et de la communication (TIC)	>>
Contenants de boissons	>>
Encombrants	>>
Huiles usagées	>>
Matières organiques	>>
Métaux	>>
Papiers / cartons	>>
Peintures	>>
Piles domestiques	>>
Plastiques	>>
Pneus hors d'usage	>>
Produits de textiles et d'habillement	>>
Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	>>
Résidus domestiques dangereux (RDD)	>>
Verre	>>

[D'autres fiches d'information sont disponibles dans notre site Internet](#)

En savoir plus à propos des matières récupérées dans les municipalités. [»»](#)



HAUT DE PAGE

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2007](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Politique linguistique](#)

Déchet *Zéro* au boulot



4.

Identifier des mesures concrètes de réduction à la source et de réemploi

À cette étape-ci, un portrait de la génération des matières résiduelles a été dressé pour l'établissement. Sinon, [consultez l'étape 3](#).

Selon le principe des [3RV](#), il est primordial de réduire à la source et de réemployer les produits au maximum avant de les recycler ou de les valoriser. C'est en réduisant la demande en matières premières et la quantité de déchets générés que l'impact négatif sur l'environnement est diminué. Il s'agit de gestes simples à poser, mais qui doivent être systématiquement mis en œuvre pour donner des résultats significatifs. Voici des exemples d'actions à entreprendre au quotidien pour réduire et réemployer au travail.

- **Réduction de l'impression** : utiliser l'imprimante seulement lorsque nécessaire, favoriser la lecture et les corrections à l'écran (mode révision dans les logiciels de traitement de texte) et préconiser l'usage du courrier électronique.
- **Imprimante et photocopieur** : configurer les appareils en impression recto verso par défaut.
- **Verso vierge du papier** : utiliser le verso non imprimé d'une feuille pour prendre des notes plutôt que d'utiliser un nouveau bloc-notes.
- **Réunions et séances de travail** : préconiser l'utilisation d'une projection informatisée en remplacement d'un document imprimé.
- **Fournitures de bureau** : réemployer au maximum une chemise de rangement, un cartable, une enveloppe, etc. Favoriser l'achat d'un produit durable, rechargeable, à contenu recyclé et recyclable (stylo, papier collant, pile, cartouche d'encre, etc.).
- **Vaisselle durable** : proscrire l'usage d'un gobelet de courte vie (jetable) afin d'inciter les gens à utiliser une tasse et un verre durable et réutilisable. Mettre à la disposition des employés de la vaisselle durable qui évitera l'usage d'articles de plastique. L'achat d'un lave-vaisselle peut s'avérer un bon investissement.
- **Repas** : éviter l'achat d'aliments vendus en portions individuelles (jus, mets surgelés, yogourt, fromage, etc.), privilégier les plus grands formats et les transporter par portion dans des contenants durables et réutilisables. [Consulter la boîte à lunch écologique au travail](#)
- **Emballage** : choisir un produit qui n'est pas suremballé.
- **Livraison de repas** : demander aux restaurateurs et aux traiteurs de livrer les repas commandés dans des contenants réutilisables, sinon recyclables (évités les emballages jetables comme le styromousse).
- **Pause-santé** : servir aux réunions et aux séances de travail de l'eau et des boissons dans des contenants de grand format, préférablement réutilisables, plutôt que des contenants individuels.
- **Sac** : opter pour un sac réutilisable, sinon réemployer un sac de courte vie/jetable.

1. S'engager fermement
2. Bien **coordonner** les actions
3. **Identifier et quantifier** correctement les matières résiduelles
4. Identifier des mesures concrètes de **réduction à la source** et de **réemploi**
5. Trouver le bon **récupérateur**
6. Choisir des **équipements** de récupération adéquats
7. **Informé et sensibiliser** efficacement le personnel
8. Tenir des **événements** zéro déchet
9. Réaliser un **suivi** de performance en fonction d'**objectifs** stimulants
10. Faire reconnaître l'**engagement** et les **résultats**

» Encore plus loin dans la gestion de vos matières résiduelles...

» Les avantages d'une saine gestion des matières résiduelles

» La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

» Qu'est-ce que les 3RV ?

» Le gouvernement du Québec donne l'exemple

» Le Programme VISEZ juste

» Glossaire des termes employés

Vous avez des commentaires, des réactions, des sujets à ajouter ?
N'hésitez pas à nous en faire part 



HAUT DE PAGE

Pour encore plus de trucs et astuces de réduction à la source, consultez en ligne :

[Fiche d'information sur la réduction à la source de RECYC-QUÉBEC](#) >> _

[Liste de mesures liées aux 3RV \(fiche RECYC-QUÉBEC\)](#) >> _

[Le Guide du bureau vert, une initiative du Mouvement Desjardins](#) >> _

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2007](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Politique linguistique](#)

Déchet *Zéro* au boulot

Source : SOLINOV



1. S'engager fermement
2. Bien **coordonner** les actions
3. **Identifier et quantifier** correctement les matières résiduelles
4. Identifier des mesures concrètes de **réduction à la source** et de **réemploi**
5. Trouver le bon **récupérateur**
6. Choisir des **équipements** de récupération adéquats
7. **Informé et sensibiliser** efficacement le personnel
8. Tenir des **événements** zéro déchet
9. Réaliser un **suivi** de performance en fonction d'**objectifs** stimulants
10. Faire reconnaître l'**engagement** et les **résultats**



Encore plus loin dans la gestion de vos matières résiduelles...

 Les avantages d'une saine gestion des matières résiduelles

 La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

 Qu'est-ce que les 3RV ?

 Le gouvernement du Québec donne l'exemple

 Le Programme VISEZ juste

 Glossaire des termes employés

Vous avez des commentaires, des réactions, des sujets à ajouter ?
N'hésitez pas à nous en faire part 

5. Trouver le bon récupérateur

Vous avez pensé à différents moyens pour réduire à la source et réemployer ? ([voir l'étape 4](#)). Vous êtes maintenant prêt à organiser le service de collecte des matières résiduelles recyclables.

Les matières recyclables récupérées dans votre édifice seront transportées vers un centre de tri. Comme tout fournisseur de services, il y a lieu de bien choisir le récupérateur en fonction des besoins. Ainsi, plusieurs modalités de service sont à considérer et à vérifier auprès des récupérateurs potentiels :

- le mode de facturation (forfaitaire, au nombre de contenants, à la levée, au poids, au volume, etc.);
- les matières recyclables acceptées et les matières refusées;
- la fréquence de collecte (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, etc.);
- les précautions de préparation des matières recyclables (obligation possible de rincer les contenants, tri à la source ou collecte pêle-mêle, utilisation de sacs transparents, etc.);
- les contenants fournis (en prêt, en vente ou en location);
- la garantie que les matières sont destinées à un marché de recyclage;
- le lieu de prise en charge des matières résiduelles par le récupérateur (un seul ou plusieurs points de collecte dans l'édifice, au débarcadère ou en bordure de rue, etc.);
- le soutien apporté par du matériel d'information et de sensibilisation;
- le montant de la ristourne offerte par le récupérateur sur certaines matières, le cas échéant;
- la possibilité d'obtenir du récupérateur des relevés de collecte détaillés et des rapports périodiques sur les quantités récupérées.

Conseil : Sachez que vous pouvez négocier la nature de vos services de récupération en faisant valoir la quantité et la qualité de vos matières recyclables (voir étape 3), ainsi que votre démarche qui visera à faire respecter rigoureusement les consignes de préparation des matières par le personnel ([voir étape 7](#)).



HAUT DE PAGE

Actions à prendre...

Avec la collaboration du représentant du propriétaire de votre établissement, reprenez en ordre les actions ci-dessous jusqu'à ce que vous ayez identifié une solution satisfaisante.

 Vérifier si une collecte des matières résiduelles se fait déjà pour votre établissement (déchets et/ou matières recyclables). Le cas échéant, un fournisseur en place pourrait répondre à vos besoins de collecte multimatière. Donnez-lui l'occasion de faire une offre.

Consulter la municipalité pour savoir si un service de récupération multimatière est disponible dans votre secteur et vérifier ce que comprennent les services municipaux offerts en contrepartie des impôts fonciers payés pour votre établissement. Si vous ne vous prévaluez pas de l'ensemble des services municipaux auxquels vous avez droit, vous pourriez négocier l'obtention d'un service de récupération multimatière.



[Trouver les coordonnées de votre municipalité](#) >> -

[Découvrez des services de gestion des matières résiduelles offerts par des municipalités aux industries, commerces et institutions](#) >> -

Dans l'impossibilité de retenir les services de la municipalité ou d'un fournisseur déjà présent dans votre établissement, vous devrez sélectionner un récupérateur. Il est recommandé d'observer les conteneurs extérieurs des établissements voisins.



Un récupérateur se déplaçant déjà dans le secteur est plus susceptible d'accorder un service à meilleur prix. Adressez-vous aux responsables des établissements voisins afin d'obtenir des informations sur leur fournisseur et la qualité de son service.



Enfin, si les démarches précédentes sont infructueuses, vous pouvez consulter le [Répertoire québécois des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs](#) offert en ligne par RECYC-QUÉBEC ou votre annuaire téléphonique sous la rubrique « Récupération » ou « Recyclage-Services ».



HAUT DE PAGE

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2007](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Politique linguistique](#)

Déchet *Zéro* au boulot



1. S'engager fermement
 2. Bien coordonner les actions
 3. Identifier et quantifier correctement les matières résiduelles
 4. Identifier des mesures concrètes de réduction à la source et de réemploi
 5. Trouver le bon récupérateur
 6. Choisir des équipements de récupération adéquats
 7. Informer et sensibiliser efficacement le personnel
 8. Tenir des événements zéro déchet
 9. Réaliser un suivi de performance en fonction d'objectifs stimulants
 10. Faire reconnaître l'engagement et les résultats
- Encore plus loin dans la gestion de vos matières résiduelles... 

 Les avantages d'une saine gestion des matières résiduelles

 La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

 Qu'est-ce que les 3RV ?

 Le gouvernement du Québec donne l'exemple

 Le Programme VISEZ juste

 Glossaire des termes employés

Vous avez des commentaires, des réactions, des sujets à ajouter ?
N'hésitez pas à nous en faire part 

6.

Choisir des équipements de récupération adéquats

À cette étape-ci, vous devriez déjà avoir identifié votre récupérateur ([voir l'étape 5](#)).

Le choix d'un équipement de récupération repose notamment sur le type de matières résiduelles qu'il contiendra et sur les exigences du récupérateur. Plusieurs critères sont à prendre en considération dans le choix de vos contenants de récupération, dont les suivants :

Esthétisme

Les équipements qui sont à la disposition du personnel, comme ceux qui serviront à recueillir les matières recyclables issues des repas, ont tout avantage à bien s'intégrer dans le décor et à être d'apparence agréable. Cette attention pourra susciter de l'intérêt, de l'enthousiasme et une perception positive du personnel pour la démarche.

Volume

Selon les espaces de votre établissement, la production de matières résiduelles pourra varier en fonction de différents facteurs (type d'activité, nombre d'employés, période de l'année, etc.). Sachant que la fréquence de vidage des contenants pourra être ajustée selon le volume généré, il y a également lieu de penser à choisir des contenants qui seront de taille suffisante, sans encombrer.

Maniabilité et sécurité

Les deux principales clientèles qui auront à utiliser ou manipuler les contenants de récupération sont le personnel en général (pour la récupération de leurs matières) et le personnel d'entretien (pour le vidage et la maintenance). Les usagers doivent pouvoir accéder simplement et de façon sécuritaire aux contenants en impliquant le moins de manipulation possible. Pour faciliter l'entretien ou la relocalisation de vos contenants, il peut être utile qu'il soient dotés de roulettes. Enfin, sachant que des contenants de récupération seront disposés dans des lieux achalandés pour mieux desservir le personnel, il faut songer à ce qu'ils ne gênent pas la circulation et respectent les normes de sécurité de l'immeuble.

Durabilité

Les contenants de récupération sont en fait un élément de plus à votre mobilier et doivent avoir une bonne durée de vie. Pensez à des matériaux et à un assemblage robustes et durables, préférablement à contenu recyclé.

Rincer, c'est clair!

Il est fortement recommandé de demander au personnel de rincer les contenants et emballages de verre, de plastique et de métal qui ont été contactés avec des aliments.

Pourquoi ?

- par respect pour les travailleurs qui manipulent les matières recyclables (entretien ménager, centre de tri, etc.);
- pour éviter les odeurs et les mouches;
- pour garder propres plus longtemps vos équipements de récupération et éviter les dégâts.



HAUT DE PAGE

Actions à prendre...

» Réaliser un inventaire des équipements déjà en place et des lieux de récupération pour l'ensemble des matières résiduelles (contenants, bacs, lieux d'entreposage, déchiqueteurs à papier, poubelles excédentaires, etc.). Cet exercice permettra de planifier une réutilisation maximum des équipements sur place.

» Appuyer le choix de l'emplacement des contenants sur l'examen visuel ou l'étude de caractérisation effectué à l'[étape 3 du guide](#) qui documente les principaux lieux de génération de matières résiduelles dans l'établissement. Il est également recommandé de retirer les poubelles sous-utilisées se trouvant dans les lieux de faible génération de matières résiduelles.

» Vérifier si le récupérateur fournit des équipements avec son service (prêt, location ou vente).

» Consulter le comité vert, le personnel d'entretien et les membres du personnel, afin de vous assurer que les contenants et leur emplacement correspondent bien aux besoins de chacun.

» Procéder à l'acquisition des contenants, si requis, pour compléter ceux déjà en place ou fournis par le récupérateur.

» Penser à rendre la récupération la plus accessible possible en disposant un bac de récupération à côté de chaque poubelle. Il est important que les usagers puissent choisir dans quel contenant déposer leurs matières résiduelles. Autrement, s'il s'agit de la seule option offerte, une poubelle isolée dans une salle de conférence, par exemple, sera susceptible de recueillir toutes les matières, recyclables ou non, et cette situation est à éviter.

» Identifier chaque contenant à l'aide de son pictogramme correspondant. Celui-ci doit être bien en vue sur le contenant. Cette signalisation aura l'avantage d'établir clairement ce qui est récupéré et dans quel contenant. Vous faciliterez ainsi le geste de tri à la source. RECYC-QUÉBEC met à votre disposition [une série de pictogrammes de différents formats pour répondre à vos besoins.](#) »



HAUT DE PAGE

Les équipements liés à la récupération multimatière

Emplacement	Matière	Exemple de contenant ou équipement	Élément à considérer
	Papier	Corbeille de bureau	Chaque bureau devrait disposer d'un contenant de récupération. Afin de correspondre aux volumes de matières produites, évaluez la possibilité de convertir des poubelles de bureau en bacs de récupération de papier. Une poubelle de plus petit format serait alors adéquate.
	Papier et carton	Bac de récupération de grand format (par exemple, bac roulant)	Les boîtes de carton doivent être vidées de leur contenu et aplaties. Un espace pourrait être prévu spécifiquement pour les boîtes avant de les acheminer à un lieu d'entreposage dans l'établissement.

<p>Salle de conférence</p> 	Papier	Bac à papier	La poubelle de votre salle de conférence contiendra de moins de déchets. Pensez à lui donner une nouvelle vocation en la transformant en bac de papier, sans oublier d'y apposer le pictogramme correspondant et de l'accompagner d'un plus petit contenant pour les déchets.
<p>Salle de repos, dînette ou cafétéria</p> 	Papier, carton, contenants et emballages de verre, de plastique et de métal	Contenants de récupération multimatière ¹	Le choix des contenants ira selon le tri exigé par le récupérateur et les volumes générés ² . Le rinçage des contenants et emballages souillés étant incontournable, la proximité d'un évier est essentielle. Ainsi, en l'absence de salles de repos, les contenants de récupération multimatière peuvent être disposés près des salles de toilette.
	Contenants consignés	Boîte <i>Consignation</i>	L'organisme Boissons Gazeuses Environnement (BGE) procure des boîtes conçues pour récupérer les contenants portant la mention CONSIGNÉE QUÉBEC . Consultez le site Internet de BGE pour plus d'informations.
<p>Emplacement centralisé sur l'étage</p> 	Papier et carton	Bac roulant	Les bacs roulants servent à l'entreposage et la manutention des matières recyclables et sont généralement acheminés au débarcadère pour la collecte par le récupérateur.

¹ Différents modèles de contenants de récupération multimatière sont disponibles sur le marché. Différentes entreprises offrent des solutions adaptées. Vous pouvez notamment consulter le site Internet des entreprises suivantes : [Amaranth & Associates](#), [Entreprises Rouli-Bac](#), [NI Produits](#) et [Nova Envirocom](#). Selon l'option de récupération offerte par votre récupérateur, il pourrait vous être demandé d'utiliser des sacs transparents et résistants pour la récupération de vos matières recyclables. Cette pratique qui se généralise permet au récupérateur de visualiser rapidement la qualité du tri à la source des matières.

² Pour la récupération des contenants de verre, de plastique et de métal, l'usage de bacs roulants disposés sur les étages est déconseillé, puisqu'ils sont généralement encombrants et peu esthétiques.

[Pour en savoir plus sur les équipements de récupération, consultez le Répertoire des manufacturiers en environnement »](#)



Recyclez vos poubelles!

La mise en œuvre de votre plan de gestion des matières résiduelles aura pour conséquence de forcer un régime minceur à vos contenants à déchets. Vous remarquerez que l'application du principe des 3RV aura un impact rapide et significatif sur la quantité de déchets que vous déposez actuellement dans vos poubelles, conteneur et/ou compacteur.

Vérifiez l'opportunité de réduire la fréquence de collecte et/ou de réduire le volume de ces contenants auprès de votre fournisseur de services. Évaluez également la possibilité de revoir à la baisse le nombre de poubelles utilisées dans votre établissement. Voilà une bonne occasion pour vous de réinjecter les économies potentielles dans votre



plan de gestion des matières résiduelles.

Les contenants de récupération multimatière jouent plus qu'un rôle de récupération, ils sont aussi de bons véhicules d'information et de promotion.

Vous pourriez songer à créer des contenants de récupération multimatière à partir d'anciens contenants à déchets. Le cas de l'Université Laval est un exemple de ce type de réemploi.



HAUT DE PAGE

Trucs et astuces pour générer des économies dans la gestion des matières résiduelles

» Réduire la fréquence de vidage des poubelles à déchets et des bacs de récupération de papier aux postes de travail. Le temps gagné pourra être réinvesti dans les tâches de récupération multimatière.

» Demander aux membres du personnel de transvider eux-mêmes leur corbeille de papier récupéré et/ou de déchets dans des contenants centralisés mis à leur disposition.

» Convertir les poubelles de bureau (devenues trop grandes) en bacs de récupération de papier. Acquérir de plus petits contenants pour les déchets et retirer les poubelles les moins utilisées (économie d'entretien et d'achat de sacs).

» Examiner dans le devis d'entretien si toutes les tâches sont encore nécessaires ou pertinentes (certains devis prévoient encore le vidage et le nettoyage de cendriers intérieurs!).

» Contacter votre fournisseur d'enlèvement des déchets pour réviser le volume des conteneurs ou réduire la fréquence de collecte. Des économies sont possibles!

» Acquérir un déchiqueteur pour vos papiers confidentiels. À moyen et long terme, à moins de volumes exceptionnels, cette option sera plus rentable que de faire affaires avec une entreprise spécialisée. Une sensibilisation des employés est essentielle afin de distinguer les documents confidentiels de ceux qui ne le sont pas.



HAUT DE PAGE

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2007](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Politique linguistique](#)

Déchet *Zéro* au boulot



Source photo : MDDEP

1. S'engager fermement
2. Bien **coordonner** les actions
3. **Identifier et quantifier** correctement les matières résiduelles
4. Identifier des mesures concrètes de **réduction à la source** et de **réemploi**
5. Trouver le bon **récupérateur**
6. Choisir des **équipements** de récupération adéquats
7. **Informé et sensibiliser** efficacement le personnel
8. Tenir des **événements** zéro déchet
9. Réaliser un **suivi** de performance en fonction d'**objectifs** stimulants
10. Faire reconnaître l'**engagement** et les **résultats**

» Encore plus loin dans la gestion de vos matières résiduelles...

» Les avantages d'une saine gestion des matières résiduelles

» La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

» Qu'est-ce que les 3RV ?

» Le gouvernement du Québec donne l'exemple

» Le Programme VISEZ juste

» Glossaire des termes employés

Vous avez des commentaires, des réactions, des sujets à ajouter ?
N'hésitez pas à nous en faire part 

7.

Informé et sensibiliser efficacement le personnel

Maintenant que les équipements de récupération sont choisis (voir l'étape 6), c'est le moment d'informer et de sensibiliser le personnel.

La clé du succès pour une participation active et efficace du personnel est sans nul doute la qualité de l'information et la régularité dans la diffusion des messages transmis. S'il peut parfois être laborieux de changer certaines habitudes bien ancrées, c'est rarement le cas pour la récupération lorsque les employés ont acquis toutes les connaissances pour passer à l'action. Les gens sont généralement disposés à modifier leurs habitudes et motivés à prendre le virage vert pour la saine gestion des matières résiduelles. Il ne leur manque que des directives claires et une information de qualité, diffusées dans un langage accessible et positif.

Actions à prendre...

Afin de bien déployer et soutenir votre plan de gestion des matières résiduelles, il est essentiel d'établir une stratégie de communication. Avant de produire de nouveaux outils d'information et de sensibilisation, ne réinventez pas la roue, profitez de ce qui est déjà à votre portée.

» Identifier les objectifs de communication, en fonction des objectifs de récupération et du plan d'action, en prenant soin d'identifier des messages spécifiques à transmettre en fonction du personnel à rejoindre (administration, personnel de bureau, personnel d'entretien, etc.). Les responsables des communications de votre organisation pourront vous accompagner dans cette réflexion. Vous obtiendrez un plan de communication spécifiquement pour la gestion de vos matières résiduelles.

» Demander aux responsables des communications d'identifier, s'il y a lieu, les messages ou les campagnes d'information qui ont déjà été réalisés à propos de la gestion des matières résiduelles. Une continuité ou un lien avec ces initiatives peut être un rappel gagnant.

» Contacter la municipalité et/ou le récupérateur pour savoir s'ils ont des outils de communication pouvant soutenir votre démarche de gestion des matières résiduelles (dépliant, affiche, aide-mémoire, signet, etc.).

» Consulter les outils électroniques offerts par RECYC-QUÉBEC : programmes [VISEZ juste!](#), [ICI ON RECYCLE!](#), et [Consignation](#) ainsi que le [Répertoire de produits à contenu recyclé fabriqués au Québec](#)

» Prendre contact avec d'autres établissements (partenaires, fournisseurs, clients, etc.) afin d'échanger les bons coups et pour partager des outils d'information et de sensibilisation qui se prêteraient bien à votre démarche.

» Identifier les outils à développer, en fonction des objectifs du plan de gestion des matières résiduelles et de la stratégie de communication. Identifier les moyens de communication à votre portée pour planifier la diffusion de vos messages. Pour être conséquent avec votre message de réduction à la source, privilégier la transmission des messages par voie électronique (courriel, Intranet, bulletin électronique) ou l'affichage dans les endroits les plus achalandés.



Soyez persévérant, présent, perspicace, créatif et n'hésitez surtout pas à faire des rappels sur les consignes qui ne sont pas (ou peu) respectées (par exemple : rinçage, tri des matières, impression recto-verso, utilisation de la tasse durable, etc.).



HAUT DE PAGE

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2007](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Politique linguistique](#)

Déchet *Zéro* au boulot



1. S'engager fermement
2. Bien **coordonner** les actions
3. **Identifier et quantifier** correctement les matières résiduelles
4. Identifier des mesures concrètes de **réduction à la source** et de **réemploi**
5. Trouver le bon **récupérateur**
6. Choisir des **équipements** de récupération adéquats
7. **Informé et sensibiliser** efficacement le personnel
8. Tenir des **événements** zéro déchet
9. Réaliser un **suivi** de performance en fonction d'**objectifs** stimulants
10. Faire reconnaître l'**engagement** et les **résultats**

» Encore plus loin dans la gestion de vos matières résiduelles...

» Les avantages d'une saine gestion des matières résiduelles

» La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

» Qu'est-ce que les 3RV ?

» Le gouvernement du Québec donne l'exemple

» Le Programme VISEZ juste

» Glossaire des termes employés

Vous avez des commentaires, des réactions, des sujets à ajouter ?
N'hésitez pas à nous en faire part 

8.

Tenir des événements zéro déchet

Les employés connaissent-ils bien les directives de récupération et participent-ils activement à la démarche de gestion des matières résiduelles? ([voir l'étape 7](#)) Si oui, c'est le moment d'impliquer vos clientèles, vos partenaires et vos invités dans votre plan de gestion des matières résiduelles.

Une fois que le plan de gestion des matières résiduelles est solidement implanté, le personnel peut maintenant jouer un rôle positif, agir comme ambassadeur auprès des clientèles de votre établissement et créer un effet d'entraînement.

Des outils spécifiques sont à votre disposition pour planifier la tenue d'événements zéro déchet :

» [Site Internet Événement écoresponsable du Réseau québécois des femmes en environnement \(RFFE\)](#)

» [Guide d'accompagnement pour l'organisation d'événements écoresponsables, Chaire en Éco-Conseil de l'UQAC \(2008\)](#) 

» [Guide pour la réduction des matières résiduelles lors de l'organisation d'événements publics, Réseau québécois des femmes en environnement \(2001\)](#) 

» [Guide d'application pour la réalisation d'un événement avec un objectif 00 \(zéro déchet et carbo-neutre\) \(2006\)](#) 



HAUT DE PAGE

Déchet *Zéro* au boulot



1. S'engager fermement
2. Bien **coordonner** les actions
3. **Identifier et quantifier** correctement les matières résiduelles
4. Identifier des mesures concrètes de **réduction à la source** et de **réemploi**
5. Trouver le bon **récupérateur**
6. Choisir des **équipements** de récupération adéquats
7. **Informé et sensibiliser** efficacement le personnel
8. Tenir des **événements** zéro déchet
9. Réaliser un **suivi** de performance en fonction d'**objectifs** stimulants
10. Faire reconnaître l'**engagement** et les **résultats**

» Encore plus loin dans la gestion de vos matières résiduelles...

» Les avantages d'une saine gestion des matières résiduelles

» La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

» Qu'est-ce que les 3RV ?

» Le gouvernement du Québec donne l'exemple

» Le Programme VISEZ juste

» Glossaire des termes employés

Vous avez des commentaires, des réactions, des sujets à ajouter ?
N'hésitez pas à nous en faire part 

9.

Réaliser un suivi de performance en fonction d'objectifs stimulants

Maintenant que votre plan de gestion des matières résiduelles, incluant la récupération multimatière, est en place depuis au moins un an et que le personnel y participe activement ([voir l'étape 8](#)), c'est le moment de mesurer les résultats.

L'exercice le plus simple pour mesurer la performance est de reprendre la démarche de sondage, d'examen visuel ou de caractérisation réalisée au début du processus d'implantation de votre plan de gestion des matières résiduelles ([étape 3](#)).

La comparaison avant/après des résultats des deux exercices peut s'effectuer sous différents angles, dont l'inventaire des contenants de matières résiduelles, l'évolution des lieux de génération, la variation des quantités de matières résiduelles produites, l'efficacité des mesures de réduction et de réemploi, la réduction des quantités de déchets produits, le taux de mise en valeur, etc. Référez-vous aux objectifs inscrits dans votre plan de gestion de matières résiduelles.



HAUT DE PAGE

Actions à prendre...

Pour plus de rigueur dans le suivi du plan de gestion des matières résiduelles, il est important de faire un retour périodique sur chacune des étapes entreprises.

» Vérifier qu'au moins une communication a été transmise de la part des gestionnaires de l'établissement à l'ensemble du personnel pour les informer de leur engagement dans le projet de gestion des matières résiduelles ([étape 1](#)).

» Vérifier qu'au moins deux réunions du comité vert ont eu lieu dans les six derniers mois et que la date de la prochaine réunion soit fixée ([étape 2](#)).

» Mettre à jour le portrait des matières résiduelles produit à [l'étape 3](#) et le rendre disponible pour le comité vert.

» Vérifier qu'au moins trois communications ont été transmises à tout le personnel dans les six derniers mois à propos des moyens de réduire à la source et de réemployer ([étape 4](#)).

» Contacter le récupérateur pour vérifier que la collecte des matières résiduelles s'effectue convenablement et répond aux besoins ([étape 5](#)).

» Effectuer une tournée des différents contenants de récupération pour vérifier la justesse de leur emplacement, leur visibilité, leur signalisation et leur contenu ainsi que leur propreté et leur vidage. Au besoin, des informations sont diffusées au personnel concerné pour corriger le tir. ([étape 6](#)).

» Vérifier qu'un ou des rappels sont effectués auprès du personnel à propos des directives de préparation et de tri des matières résiduelles destinées à la récupération ([étape 7](#)).

» S'assurer que les personnes en charge de l'organisation des réunions et des événements font respecter les engagements de l'établissement quant à la gestion des matières résiduelles ([étape 8](#)).

» Diffuser les résultats de la démarche de gestion des matières résiduelles de l'établissement sur une base annuelle, pour reconnaître les efforts entrepris ([étape 10](#)).



HAUT DE PAGE

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2007](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Politique linguistique](#)

Déchet *Zéro* au *boulot*



1. S'engager fermement
2. Bien **coordonner** les actions
3. **Identifier et quantifier** correctement les matières résiduelles
4. Identifier des mesures concrètes de **réduction à la source** et de **réemploi**
5. Trouver le bon **récupérateur**
6. Choisir des **équipements** de récupération adéquats
7. **Informé et sensibiliser** efficacement le personnel
8. Tenir des **événements** zéro déchet
9. Réaliser un **suivi** de performance en fonction d'**objectifs** stimulants
10. Faire reconnaître l'**engagement** et les **résultats**

 Encore plus loin dans la gestion de vos matières résiduelles...

 Les avantages d'une saine gestion des matières résiduelles

 La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

 Qu'est-ce que les 3RV ?

 Le gouvernement du Québec donne l'exemple

 Le Programme VISEZ juste

 Glossaire des termes employés

 Vous avez des commentaires, des réactions, des sujets à ajouter ? N'hésitez pas à nous en faire part 

10.

Faire reconnaître l'engagement et les résultats

ICI ON RECYCLE!

Vous avez effectué un suivi de performance en fonction d'objectifs stimulants ? ([voir l'étape 9](#)). Si oui, c'est le moment de faire connaître vos actions.

Instauré par RECYC-QUÉBEC au nom du gouvernement du Québec, le programme ICI ON RECYCLE! vise à souligner les efforts des industries, des commerces et des institutions (ICI) qui ont implanté dans leur établissement des mesures permettant la gestion responsable de leurs matières résiduelles. Le programme comprend trois niveaux de reconnaissance : le niveau 1 - Engagement, le niveau 2 - Mise en œuvre et le niveau 3 - Performance.

L'attestation de performance ICI ON RECYCLE! de niveau 3 est remise aux établissements du secteur ICI qui atteignent un taux de récupération de leurs matières résiduelles d'au moins 80 %, en plus d'avoir réalisé des activités d'information et de sensibilisation auprès de leurs employés et d'avoir mis en place des mesures de réduction à la source et de réemploi.

Un établissement qui pratique une saine gestion des matières résiduelles peut déposer une candidature pour le niveau 3 - Performance du programme ICI ON RECYCLE! avant le 1er mars de chaque année. Les candidatures pour le niveau 1 - Engagement et le niveau 2 - Mise en œuvre peuvent être soumises en tout temps. Les formulaires d'inscription pour les trois niveaux, de même que différents outils d'accompagnement mis à la disposition des ICI pour faciliter la présentation de leur dossier, sont disponibles dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

[En savoir plus à propos du programme ICI ON RECYCLE!](#) 

Encore plus loin dans la gestion de vos matières résiduelles.

Le guide **Déchet zéro au boulot** est en processus d'amélioration continue. De nouvelles sections et fiches d'information s'ajouteront. Consultez les mises à jour dans la [page d'accueil du guide](#).

[Faites-nous part de vos commentaires et suggestions](#) 

Vous souhaitez plus d'information dans le cadre de votre démarche d'implantation ou de consolidation d'un plan de gestion des matières résiduelles? Consultez la rubrique [« Gérer les matières résiduelles...au travail »](#) pour d'autres outils et renseignements utiles mis à la disposition des industries, commerces et institutions (ICI).

 HAUT DE PAGE

Portrait des niveaux de reconnaisances

ICI ON
RECYCLE!

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE



Retour à la table
des matières

ici ON RECYCLE!

La société d'État **RECYC-QUÉBEC** offre un **programme de reconnaissance** conçu spécifiquement pour les **industries**, les **commerces** et les **institutions (ICI)** qui désirent s'engager en faveur d'une saine gestion des matières résiduelles. Dans le but d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et d'encourager les ICI à mettre en place des mesures de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV) des matières résiduelles dans leur établissement, RECYC-QUÉBEC propose trois niveaux de participation.

NIVEAU	CRITÈRES	VISIBILITÉ
1 ENGAGEMENT	<p>La direction de l'établissement doit s'engager à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008</i> Identifier les matières résiduelles générées dans l'établissement Mettre en place des mesures de gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV (Réduire, Réemployer, Recycler, Valoriser), pour les matières résiduelles visées par la <i>Politique</i> Communiquer l'engagement aux employés et les sensibiliser à la <i>Politique</i> et à une gestion responsable des matières résiduelles 	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration d'engagement Liste des ICI de niveau 1 sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC
2 MISE EN OEUVRE	<p>L'établissement doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avoir mis en œuvre au minimum cinq mesures de réduction et/ou de réemploi qui rejoignent au minimum trois catégories de matières résiduelles Avoir mis en œuvre des mesures de recyclage et/ou de valorisation pour un minimum de trois catégories de matières résiduelles Avoir réalisé au minimum trois activités d'information et/ou de sensibilisation sur la gestion responsable des matières résiduelles auprès de son personnel et de sa clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> Certificat Liste des ICI de niveau 2 sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC Communiqué de presse Outils promotionnels ICI ON RECYCLE!
3 PERFORMANCE	<p>L'établissement doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Répondre aux critères du niveau 2 <p style="text-align: center;">ET</p> <ul style="list-style-type: none"> Atteindre un taux global de mise en valeur de 80 % sur le potentiel valorisable pour le recyclage et la valorisation des matières résiduelles 	<ul style="list-style-type: none"> Certificat d'attestation de performance Fiche descriptive de l'établissement diffusée sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC Liste des ICI de niveau 3 sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC Communiqué de presse Promotion dans divers médias Outils promotionnels ICI ON RECYCLE!

POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez le site Internet de RECYC-QUÉBEC au **www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca**
 Téléphone : (514) 352-5002
 Ligne sans frais : 1 800 807-0678
 Courriel : icionrecycle@recyc-quebec.gouv.qc.ca



- 1 Engagement de la direction
- 2 Formation d'un comité environnement ou nomination d'une personne responsable
- 3 Diagnostic du milieu ► voir encadré 3
- 4 Réalisation d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
► voir encadré 4
- 5 Établissement et adoption d'objectifs mesurables à l'égard de la gestion des matières résiduelles (à l'intérieur du PGMR)
- 6 Affectation d'un budget et d'un plan d'action à court terme, incluant une estimation des coûts et des bénéfices
- 7 Élaboration d'un programme de formation axé vers les dirigeants, les gestionnaires et les employés (basé sur le PGMR) ► voir encadré 7
- 8 Implantation du PGMR
- 9 Élaboration d'un programme de suivi et d'amélioration continue ► voir encadré 9
- 10 Évaluation de performance par une caractérisation des matières résiduelles et un suivi des indicateurs
- 11 Montage et remise du dossier de candidature pour l'Attestation de performance
- 12 Analyse du dossier par RECYC-QUÉBEC et par un comité externe formé de ressources du milieu
- 13 Obtention et annonce publique de l'Attestation de performance

3 Diagnostic du milieu

Deux façons de faire : par « audit » ou par « caractérisation », en fonction :

- de l'envergure de l'organisation;
- du volume de matières résiduelles généré;
- du nombre, de l'étendue et de la complexité des secteurs d'activité;
- du contexte budgétaire et organisationnel.

Audit des matières résiduelles – Évaluation

- Réalisation d'entrevues avec les employés et les responsables de la gestion des matières résiduelles de l'établissement visé;
- Analyse de la documentation disponible relative à la gestion des matières résiduelles (contrats, études antérieures, pratiques d'achats, etc.);
- Estimation des quantités générées (par catégorie de matière et par pôle de production) par le (la) responsable du projet ou par le biais d'un questionnaire;
- Observations sur le site qui tiennent compte des particularités et des activités périodiques, accidentelles, saisonnières et annuelles.

Caractérisation des matières résiduelles – Mesures directes

- Réalisation d'un audit (voir ci-dessus);
- Élaboration d'un protocole d'échantillonnage (si cela s'applique) et d'un protocole de tri;
- Étude représentative par catégorie de matière et par pôle de production (selon le protocole de tri), couvrant au minimum une semaine de production de matières résiduelles;
- Annualisation des données observées;
- Analyse du potentiel de récupération par type de matière et par pôle de production.

4

Plan de gestion des matières résiduelles

- Élaboration d'un programme de gestion des matières résiduelles adapté au contexte de l'établissement, incluant les éléments suivants :
 - Identification d'objectifs et d'interventions reliés aux principes des 3RV, en respectant la hiérarchie;
 - Élaboration du contenu sommaire d'un programme de formation des employés et des dirigeants ;
 - Réalisation d'un plan d'action à court et à plus long terme, incluant la détermination d'objectifs et d'interventions d'étapes, par matière et par pôle de production.
- Détermination des indicateurs et création d'un registre de données spécifiques à la gestion des matières résiduelles.
 - Tableaux comparatifs à l'égard des résultats actuels observés et des objectifs de la Politique québécoise par catégorie de matière (inclure une estimation des quantités projetées, basée sur des ratios unitaires).

**ICI ON
RECYCLE!**

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE



www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

7

Programme de formation

- Objectifs poursuivis en appui au PGMR;
- Sommaire de la problématique, de la clientèle visée et des moyens de formation privilégiés (note : la diversité des moyens est souhaitée afin de maximiser l'atteinte des objectifs);
- Identification d'au moins un répondant attiré (ou un groupe de personnes) par organisation;
- Sommaire d'un plan de communication visant l'implantation des interventions proposées dans le PGMR et contenant des indications sur les éléments suivants: objectifs de communication, espace communicationnel, groupes cibles, messages à communiquer, calendrier de réalisation, budget et méthodologie d'évaluation.

9

Programme de suivi et d'amélioration continue

- Nomination d'une personne ou d'un comité responsable du suivi du PGMR;
- Détermination d'indicateurs (variables mesurables) reliés aux objectifs, et cibles fixées dans le PGMR et choix de méthodes et d'indices de mesure;
- Suivi d'un registre de données spécifiques, couvrant au minimum les indicateurs déterminés et adaptés au PGMR;
- Détermination de la fréquence et du contenu des rencontres du comité environnement, le cas échéant;
- Évaluation annuelle de la performance du PGMR en ce qui concerne les résultats obtenus, l'atteinte des objectifs et la mise en œuvre du plan d'action;
- Vérification périodique du service de collecte des matières, notamment sous l'angle de la capacité et du nombre des conteneurs ainsi que de la fréquence des collectes;
- Identification de points d'amélioration;
- Actualisation annuelle du PGMR et de ses composantes, incluant les activités de suivi et de communication.

Tout le monde y gagne!

Comme toute gestion efficace, celle des matières résiduelles entraîne des bénéfices tangibles sur les plans **économique**, **environnemental** et **social**. En plus d'être profitables, les actions de réduction à la source, de réemploi et de récupération sont souvent fort simples!

RECYC-QUÉBEC vous offre un programme de reconnaissance conçu spécifiquement pour les industries, les commerces et les institutions (**ICI**) qui désirent s'engager en faveur du développement durable. Dans le but d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et d'encourager les ICI à mettre en place des mesures de réduction, de réemploi, de récupération et de valorisation (3RV) des matières résiduelles dans leur établissement, RECYC-QUÉBEC offre dorénavant trois niveaux de participation.

Niveau 1 « Engagement »

S'adresse aux établissements qui prennent le virage vert en s'engageant formellement à mettre en place des mesures de gestion des matières résiduelles, selon le principe des 3RV.

Niveau 2 « Mise en œuvre »

Reconnaît les efforts des établissements qui ont mis en place des mesures de réduction et de réemploi, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles ainsi que des activités d'information et de sensibilisation.

Niveau 3 « Performance »

Atteste les établissements qui atteignent de hautes performances de mise en valeur des matières résiduelles en plus d'avoir réalisé les objectifs du niveau 2 : « Mise en œuvre ».

Visibilité :

Une gestion responsable des matières résiduelles fait partie intégrante d'une stratégie efficace de gestion environnementale et exerce une perception positive auprès de la population ; **faites-en profiter votre établissement!**

RECYC-QUÉBEC reconnaît les efforts des établissements des niveaux « Mise en œuvre » et « Performance » en leur offrant une visibilité dans son « Répertoire des établissements ICI ON RECYCLE! ».

Un premier geste vers le développement durable!

Une gestion éco-efficace des matières résiduelles, qui passe notamment par la réduction à la source, le réemploi et la récupération en vue du recyclage ou de la valorisation (3RV), contribue à préserver les ressources naturelles ainsi qu'à réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère.

Des gains économiques

- Réalisation d'économies sur l'achat de fournitures et de différents articles (réduction des quantités de papier, sélection de produits durables, emploi de cartouches d'imprimante réusinées, etc.)
- Augmentation des quantités récupérées et obtention de revenus générés par la vente des matières résiduelles, grâce à un meilleur tri à la source
- Diminution des coûts liés au transport et à l'élimination des matières résiduelles
- Aide à l'exportation par une reconnaissance officielle du gouvernement du Québec

Des gains environnementaux

- Préservation des ressources naturelles et réalisation d'économies d'énergie
- Réduction des nuisances environnementales causées par l'élimination des matières résiduelles
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère



Des gains sociaux

- Mobilisation de la direction, des cadres et des employés autour d'une action environnementale responsable
- Reconnaissance des compétences du personnel de l'organisation relativement aux activités environnementales au travail
- Continuité avec d'autres programmes environnementaux, autant à la maison qu'au travail, permettant de maintenir l'engagement environnemental des personnes

LISTE DE MESURES DE RÉDUCTION, DE RÉEMPLOI, DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Activités d'information et de sensibilisation

- Réunion(s) d'information avec le personnel sur la gestion des matières résiduelles
- Création et mise en place de fiches ou de capsules d'information pour la clientèle et/ou les employés sur la gestion des matières résiduelles
- Sensibilisation de la clientèle et/ou des employés à la « boîte à lunch écologique »
- Sensibilisation de la clientèle et/ou des employés à l'utilisation de sacs réutilisables
- Mise en place d'un babillard pour la diffusion d'information et le suivi des performances en lien avec la gestion des matières résiduelles
- Réalisation d'événement(s) sur l'environnement et la gestion des matières résiduelles
- Mise en place de kiosques d'information sur la gestion des matières résiduelles
- Présentation de midis-conférences et/ou d'ateliers sur divers sujets concernant l'environnement

Implication des employés et /ou de la clientèle

- Création d'un comité environnement
- Mise en place d'une boîte à suggestions pour améliorer les pratiques de gestion des matières résiduelles
- Création d'un bulletin ou d'un journal environnemental

RÉDUCTION ET RÉEMPLOI

Catégorie Fibres

Recto-Verso

- Photocopie et impression des documents recto verso (tous les photocopieurs et imprimantes)
- Réemploi du papier utilisé d'un seul côté (ex: blocs-notes)

Communications

- Utilisation du courriel (pour les notes de service, télécopie, etc.)
- Réduction de l'utilisation des bordereaux d'envoi de télécopie
- Élimination de l'impression systématique des confirmations d'envoi à chaque télécopie
- Édition du bulletin d'information interne en format électronique
- Installation d'un système permettant de tenir des réunions sans papier
- Abonnement à des quotidiens et/ou des revues en format électronique
- Circulation parmi les employés des documents d'information plutôt que d'en faire des copies multiples

Autres mesures

- Achat et utilisation de filtres à café réutilisables
- Achat et utilisation de papier recyclé post-consommation
- Remplacement des serviettes de papiers à main par des serviettes de tissu ou des séchoirs à mains
- Réemploi des enveloppes
- Retour aux fournisseurs des boîtes de carton servant à la livraison
- Réemploi des boîtes de carton
- Remplacement des verres/tasses à café en carton par des verres/tasses réutilisables
- Réemploi des fournitures de bureau en papier et en carton (ex : chemises)

Catégorie Plastique

- Remplacement des verres de plastique (polystyrène) par des verres et/ou des tasses réutilisables
- Utilisation de sacs réutilisables et durables
- Disponibilité d'une vaisselle durable pour les employés et/ou la clientèle
- Installation de commodités pour pallier à l'achat de bouteilles d'eau (pichet, fontaine, refroidisseur, etc.)
- Achat de produits de plastique de grand format plutôt qu'en format individuel
- Retour aux fournisseurs des palettes de plastique servant à la livraison
- Réemploi des contenants de plastique pour différents usages
- Retour aux fournisseurs des boîtes/caisses de plastique servant à la livraison
- Réemploi des sacs de plastique

Catégorie Verre

- Réemploi des bouteilles de verre pour d'autres usages
- Achat de produits en vrac ou en grand format

Catégorie Métal

- Mesure(s) de réduction et/ou de réemploi mise(s) en place

Catégorie Bois

- Retour aux fournisseurs des palettes de bois servant à la livraison

Catégorie Textile

- Remplacement des serviettes en tissus par des séchoirs à mains
- Don (ou vente) d'uniformes de travail à des organismes
- Installations de points de collecte auprès des employés (souliers, vêtements, etc.) afin de les distribuer à des organismes
- Réemploi des textiles usés pour d'autres usages

Catégorie Matières putrescibles

- Ajustement des portions de nourriture en fonction des besoins (Ex : petite, moyenne ou grande portion)
- Herbicyclage (action de laisser le gazon sur place après la tonte)

Catégorie « Autres matières valorisables »

- Don d'équipements informatiques à des organismes
- Réemploi du mobilier de bureau ou don à des organismes
- Réemploi des cartouches d'encre

RECYCLAGE ET VALORISATION

Catégorie Fibres

- Récupération du papier
- Récupération du carton

Catégorie Plastique-Verre-Métal (PVM)

- Récupération du plastique, du verre, du métal (PVM) ainsi que des contenants consignés dans les aires de repos, dans la salle à diner ou à la cafétéria
- Récupération du plastique, du verre, du métal (contenants alimentaires) ainsi que des contenants consignés dans les aires de repos, dans la salle à diner ou à la cafétéria

Catégorie Matières putrescibles

- Récupération des denrées alimentaires pour dons à des organismes
- Récupération des résidus alimentaires dans les aires de préparation à des fins de compostage
- Récupération des résidus alimentaires dans les aires de consommation des repas à des fins de compostage
- Récupération des résidus verts

Catégorie Plastique

- Récupération des pellicules de plastique
- Récupération des plastiques rigides

Catégorie Verre

- Récupération du verre

Catégorie Métal

- Récupération des métaux

Catégorie Bois

- Récupération du bois

Catégorie Textile

- Récupération des textiles, vêtements et/ou des uniformes usagés

Catégorie « Autres matières valorisables »

- Récupération des équipements informatiques
- Récupération du mobilier de bureau
- Récupération des cartouches d'encre

PROGRAMME ICI ON RECYCLE !

Niveau 3 - Performance
Frais d'inscription pour les groupes



ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

nb. d'établissements	Catégories d'établissements				
	OSBL	10 employés et moins	11 à 50 employés	51 à 100 employés	Plus de 100 employés
1	75 \$	125 \$	175 \$	225 \$	275 \$
2	140 \$	235 \$	325 \$	400 \$	500 \$
3	205 \$	345 \$	475 \$	575 \$	725 \$
4	270 \$	455 \$	625 \$	750 \$	950 \$
5	335 \$	565 \$	775 \$	925 \$	1 175 \$
6	395 \$	665 \$	905 \$	1 085 \$	1 375 \$
7	455 \$	765 \$	1 035 \$	1 245 \$	1 575 \$
8	515 \$	865 \$	1 165 \$	1 405 \$	1 775 \$
9	575 \$	965 \$	1 295 \$	1 565 \$	1 975 \$
10	635 \$	1 065 \$	1 425 \$	1 725 \$	2 175 \$
11	690 \$	1 155 \$	1 535 \$	1 870 \$	2 355 \$
12	745 \$	1 245 \$	1 645 \$	2 015 \$	2 535 \$
13	800 \$	1 335 \$	1 755 \$	2 160 \$	2 715 \$
14	855 \$	1 425 \$	1 865 \$	2 305 \$	2 895 \$
15	910 \$	1 515 \$	1 975 \$	2 450 \$	3 075 \$
16	960 \$	1 595 \$	2 075 \$	2 580 \$	3 235 \$
17	1 010 \$	1 675 \$	2 175 \$	2 710 \$	3 395 \$
18	1 060 \$	1 755 \$	2 275 \$	2 840 \$	3 555 \$
19	1 110 \$	1 835 \$	2 375 \$	2 970 \$	3 715 \$
20	1 160 \$	1 915 \$	2 475 \$	3 100 \$	3 875 \$
21	1 205 \$	1 985 \$	2 565 \$	3 220 \$	4 015 \$
22	1 250 \$	2 055 \$	2 655 \$	3 340 \$	4 155 \$
23	1 295 \$	2 125 \$	2 745 \$	3 460 \$	4 295 \$
24	1 340 \$	2 195 \$	2 835 \$	3 580 \$	4 435 \$
25	1 385 \$	2 265 \$	2 925 \$	3 700 \$	4 575 \$
26	1 425 \$	2 325 \$	3 005 \$	3 800 \$	4 695 \$
27	1 465 \$	2 385 \$	3 085 \$	3 900 \$	4 815 \$
28	1 505 \$	2 445 \$	3 165 \$	4 000 \$	4 935 \$
29	1 545 \$	2 505 \$	3 245 \$	4 100 \$	5 055 \$

PROGRAMME ICI ON RECYCLE !

Niveau 3 - Performance
Frais d'inscription pour les groupes



ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

nb. d'établissements	Catégories d'établissements				
	OSBL	10 employés et moins	11 à 50 employés	51 à 100 employés	Plus de 100 employés
30	1 585 \$	2 565 \$	3 325 \$	4 200 \$	5 175 \$
31	1 620 \$	2 615 \$	3 395 \$	4 290 \$	5 285 \$
32	1 655 \$	2 665 \$	3 465 \$	4 380 \$	5 395 \$
33	1 690 \$	2 715 \$	3 535 \$	4 470 \$	5 505 \$
34	1 725 \$	2 765 \$	3 605 \$	4 560 \$	5 615 \$
35	1 760 \$	2 815 \$	3 675 \$	4 650 \$	5 725 \$
36	1 790 \$	2 855 \$	3 735 \$	4 730 \$	5 825 \$
37	1 820 \$	2 895 \$	3 795 \$	4 810 \$	5 925 \$
38	1 850 \$	2 935 \$	3 855 \$	4 890 \$	6 025 \$
39	1 880 \$	2 975 \$	3 915 \$	4 970 \$	6 125 \$
40 et plus	1 910 \$	3 015 \$	3 975 \$	5 050 \$	6 225 \$

ici on recycle!

Guide de l'utilisateur



Retour à la table
des matières

PORTAIL ICI ON RECYCLE! GUIDE DE L'UTILISATEUR



ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE



CONFIDENTIALITÉ

Les données fournies au dossier sont strictement confidentielles et sont réservées à l'étude des dossiers de candidatures. Cependant, les données de votre dossier pourront servir à établir des statistiques générales sur la gestion des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions du Québec. RECYC-QUÉBEC s'engage à respecter la confidentialité de cette information, utilisée uniquement à des fins statistiques. La publication d'information statistique ne permettra aucunement l'identification des entreprises.

TABLE DES MATIÈRES

INSCRIPTION DE L'UTILISATEUR.....	3
INSCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT	4
DÉPOT D'UNE CANDIDATURE	7
RENSEIGNEMENTS SUR LA CANDIDATURE	8
CRITÈRES D'ÉVALUATION	8
RENSEIGNEMENTS SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	8
DOCUMENTS OBLIGATOIRES.....	10
TÉLÉVERSER DES DOCUMENTS	11
FRAIS D'ANALYSE DE DOSSIER	12
DIRECTIVES RELATIVES AU CALCUL DES PERFORMANCES.....	13
GRILLE DE CALCUL DES PERFORMANCES	13
MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE LA PERFORMANCE ACCEPTÉE	15
MATIÈRES EXCLUES DU CALCUL.....	17
GESTION DES UTILISATEURS.....	18
POUR NOUS CONTACTER	19

INSCRIPTION DE L'UTILISATEUR

En premier lieu, vous devez vous inscrire au portail ICI ON RECYCLE en tant qu'utilisateur en appuyant sur [Créer un compte \(première inscription\)](#).

Vous recevrez un code d'utilisateur ainsi qu'un mot de passe temporaire par courriel.

Lors de votre première connexion, vous serez invité à changer votre mot de passe.

RECYC-QUÉBEC Québec

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec

ICI ON RECYCLE!

Programme de reconnaissance pour
les Industries, les Commerces et les Institutions (ICI)

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

Se connecter

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

[J'ai oublié mon compte d'utilisateur](#)

[Créer un compte \(première inscription\)](#)

MENTION SPÉCIALE 2010
RÉDUCTION À LA SOURCE

INSCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Pour débiter :

RECYC-QUÉBEC Québec

ENGAGEMENT MISE EN ŒUVRE PERFORMANCE

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Déconnexion

Mes établissements : Liste des établissements

Accueil Compte Mes établissements Gestion À propos

Bonjour Admin Admin (2 personne(s) en ligne)

Cliquez ICI pour inscrire un nouvel établissement

Sélectionnez un établissement ci-dessous pour avoir toutes ses options
(Utilisez ensuite les boutons au bas de la liste)

Aucun établissement d'inscrit

Modifier l'établissement sélectionné

Démarrer un niveau ou finaliser le niveau en cours

Supprimer l'établissement sélectionné

Politique linguistique | Politique de confidentialité | Conditions d'utilisation

Québec

© Gouvernement du Québec, 2009

SECTION ÉTABLISSEMENT

Nom (libellé exact à inscrire sur les documents)

Le programme ICI ON RECYCLE! reconnaît les performances d'un établissement et non d'un groupe d'établissements. Il est important de préciser la localisation de l'établissement visé.

Exemple : RECYC-QUÉBEC, bureau de Montréal

Présentez-vous une candidature pour plus d'un établissement ?

Il est possible pour une entreprise ou une institution de présenter un dossier de candidature pour plus d'un établissement possédant des adresses distinctes. Dans ce cas, chaque établissement doit compléter un dossier de candidature propre. Afin d'encourager les organisations à soumettre des candidatures pour plus d'un de leurs établissements, des tarifs de groupe ont été établis. Pour en connaître davantage sur les coûts d'inscription applicables lors du dépôt de plusieurs candidatures, veuillez communiquer avec un représentant du programme ICI ON RECYCLE!

Établissement Adresse Dirigeant Divers	1.Établissement *Nom (Libellé exact à inscrire sur les documents)	<input type="text" value="RECYC-QUÉBEC"/>
	Votre établissement fait-il partie d'une chaîne (bannière) ou d'un réseau d'établissements ?	<input type="radio"/> O <input checked="" type="radio"/> N
	Présentez-vous une candidature pour plus d'un établissement ? ATTENTION: Vous devez déposer une candidature par établissement.	<input type="radio"/> O <input checked="" type="radio"/> N
	<input type="button" value="Suivant"/> <input type="button" value="Annuler"/>	

* Champs obligatoires

SECTION DIVERS

L'établissement visé par la candidature compte-t-il plus d'un bâtiment?

Pour les établissements qui comptent plus d'un bâtiment sur un même site, il n'est pas nécessaire que chacun des bâtiments rencontre l'objectif de mise en valeur de 80 %; cet objectif doit être atteint de façon globale pour l'ensemble du site.

Établissement Adresse Dirigeant Divers	5.Divers *Secteur d'activité	<input type="text"/>
	*Sous Secteur d'activité	<input type="text"/>
	*Catégorie d'établissement	<input type="text"/>
	*Nombre d'employés exact	<input type="text"/>
	L'établissement visé par la candidature compte-il plus d'un bâtiment ? ATTENTION: Les mesures mises en place doivent être appliquées à tous les bâtiments et tous les bâtiments doivent être sur le même site.	<input type="radio"/> O <input checked="" type="radio"/> N
	*Comment avez-vous entendu parler du programme ICI ON RECYCLE! ?	<input type="text"/>
	Précisez	<input type="text"/>
	<input type="button" value="Précédent"/> <input type="button" value="Ajouter"/> <input type="button" value="Annuler"/>	

* Champs obligatoires

OPTIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

- 1-Sélectionner un établissement afin d'obtenir les options de celui-ci.
- 2-Vous pouvez modifier les informations de l'établissement, déposer une candidature pour un des trois niveaux du programme ou supprimer l'établissement.
- 3-Vous pouvez vérifier le statut de l'établissement sélectionné.

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

RECYC-QUÉBEC Québec

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Déconnexion

Mes établissements : Liste des établissements

Accueil Compte Mes établissements Gestion À propos

Bonjour Admin Admin (1 personne(s) en ligne)

ici ON RECYCLE!

Cliquez ICI pour inscrire un nouvel établissement

Sélectionnez un établissement ci-dessous pour avoir ses options
(Utilisez ensuite les boutons au bas de la liste)

Vérifier le statut RECYC-QUÉBEC Aucune candidature active 141 Avenue du Président-Kennedy Montréal H2X 1Y4

Modifier l'établissement :RECYC-QUÉBEC

Débuter un niveau ou finaliser le niveau en cours

Supprimer l'établissement sélectionné

Politique linguistique | Politique de confidentialité | Conditions d'utilisation

Québec

© Gouvernement du Québec, 2009

STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT

Vérifier le statut de la candidature courante et consulter les dossiers de candidatures antérieures

Candidature courante	Candidatures antérieures												
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inscription complétée ✓ Niveau 1 - en attente d'approbation Niveau 1 - acceptée Niveau 2 - en cours Niveau 2 - en attente de paiement Niveau 2 - en attente d'approbation Niveau 2 - acceptée Niveau 3 - en cours Niveau 3 - en attente de paiement Niveau 3 - en attente d'approbation Niveau 3 - acceptée 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Action</th> <th>Niveau</th> <th>Création</th> <th>Décision</th> <th>Accept.</th> <th>Refus.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Consulter </td> <td>1</td> <td>2010-01-27</td> <td>2010-01-27</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>	Action	Niveau	Création	Décision	Accept.	Refus.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consulter 	1	2010-01-27	2010-01-27	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Action	Niveau	Création	Décision	Accept.	Refus.								
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consulter 	1	2010-01-27	2010-01-27	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								
<p>Fermer la fenêtre</p>													

DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE

Débuter ou finaliser un niveau :

RECYC-QUÉBEC Québec

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Déconnexion

: Mes établissements : Liste des établissements

Accueil Compte > Mes établissements > Gestion > À propos >

Bonjour Admin Admin (1 personne(s) en ligne)

ici ON RECYCLE!

Cliquez ICI pour inscrire un nouvel établissement

Sélectionnez un établissement ci-dessous pour avoir toutes ses options
(Utilisez ensuite les boutons au bas de la liste)

<input type="button" value="Vérifier le statut"/>	RECYC-QUÉBEC	Aucune candidature active	141	Avenue du Président-Kennedy	Montréal	H2X 1Y4
---	---------------------	---------------------------	-----	-----------------------------	----------	---------

Modifier l'établissement :RECYC-QUÉBEC

Débuter un niveau ou finaliser le niveau en cours

Supprimer l'établissement sélectionné

[Politique linguistique](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Conditions d'utilisation](#)

Québec

© Gouvernement du Québec, 2009

Compléter les champs demandés.

Les champs varient en fonction des trois niveaux.

Votre établissement est-il engagé dans des mesures légales en matière d'environnement?

On entend par mesures légales le fait d'être en litige ou de faire l'objet de poursuite en rapport à des pratiques non respectueuses de l'environnement.

NIVEAUX 2-MISE EN ŒUVRE ET 3-PERFORMANCE

RENSEIGNEMENTS SUR LA CANDIDATURE

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les activités d'information et/ou de sensibilisation doivent avoir été réalisées dans l'année précédant la date du dépôt de la candidature.

Veillez noter que les mesures de réduction et/ou de réemploi doivent être en cours au moment du dépôt de la candidature, de même que les mesures de recyclage et/ou de valorisation. De plus, pour l'attestation de Performance, l'atteinte du taux de mise en valeur de 80 % doit être démontrée à l'aide de la grille de calcul se trouvant à l'onglet caractérisation.

RENSEIGNEMENTS SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette section traite des mesures de 3RV (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation) mises en place dans votre établissement. Veuillez cocher les actions et/ou les mesures qui correspondent à vos pratiques et les décrire.

ÉTAPE 1 - INFORMATION ET SENSIBILISATION

Veillez cocher au moins trois (3) activités d'information et/ou de sensibilisation réalisées auprès du personnel et/ou de la clientèle concernant la gestion responsable des matières résiduelles.

ÉTAPE 2 - RÉDUCTION ET RÉEMPLOI

Veillez cocher au minimum cinq (5) mesures de réduction et/ou de réemploi qui visent au minimum trois (3) matières identifiées par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/politique_quebécoise_sur_la_gestion_des.pdf

ÉTAPE 3 - RECYCLAGE ET VALORISATION

Veillez cocher les mesures de recyclage et/ou de valorisation qui visent au minimum trois (3) matières résiduelles identifiées par la Politique. Vous devez inscrire le nom des récupérateurs pour chaque matière cochée.

Catégorie Plastique-Verre-Métal (PVM)

Cette catégorie comprend les matières résiduelles générées par les activités quotidiennes des employés dans les aires de repos, les aires de repas et les bureaux administratifs. Il s'agit donc des matières généralement associées à la collecte sélective telles que les contenants de plastique, de verre et de métal, ainsi que les contenants consignés.

Catégorie Plastique

Cette catégorie comprend les plastiques qui ne sont pas récupérés dans les aires de repos, de repas ou dans les bureaux administratifs. On fait référence ici, sans être exhaustif, aux plastiques souples tels que les pellicules d'emballage ainsi que les plastiques rigides tels que le cerclage (strapping), les chaudières, les résidus de plastique provenant des activités de production, etc.

Catégorie Verre

Cette catégorie comprend le verre qui n'est pas récupéré dans les aires de repos, de repas ou dans les bureaux administratifs. On fait référence ici, mais non exclusivement, aux résidus de verre provenant d'activités de production comme, par exemple, le verre plat.

Catégorie Métal

Cette catégorie comprend les métaux qui ne sont pas récupérés dans les aires de repos, de repas ou dans les bureaux administratifs. On fait référence ici aux rebuts de métaux ferreux et non ferreux (ferraille).

QUESTIONS LONGUES

Les questions numérotées d'un à cinq comprises dans les différentes étapes doivent être dûment complétées avant de soumettre votre candidature.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Tous les documents énumérés doivent être joints au dossier de candidature. Dans le cas où l'un ou l'autre de ces documents est manquant, l'analyse du dossier de candidature ne pourra être effectuée.

Liste des documents obligatoires à joindre au dossier de candidature :

Niveau 2 – Mise en œuvre

- Pièces justificatives en format électronique en lien avec les activités d'information et de sensibilisation réalisées : texte, photo numérique, affiche, outil, etc.;
- Photographies numériques des aires et des équipements de gestion des matières résiduelles.

Niveau 3 – Performance

- Pièces justificatives en format électronique en lien avec les activités réalisées: texte, photo numérique, affiche, outil, etc.;
- Photographies numériques des aires et des équipements de gestion des matières résiduelles;
- Rapport de caractérisation ou rapport d'audit visuel (voir la section suivante : directives relatives au calcul des performances);
- Photo de l'établissement vue de l'extérieur (format JPG);
- Logo de l'entreprise en format JPG ou EPS (s'il s'agit du logo général de l'entreprise, fournir la représentation finale désirée spécifique à l'établissement).

Visite sur place

Il est possible que RECYC-QUÉBEC communique avec le ou la responsable de la mise en candidature de l'établissement afin de planifier une visite des installations. Cette visite a pour but de vérifier les pratiques de gestion des matières résiduelles au sein de l'établissement et certains renseignements soumis lors du dépôt de la candidature. Cette visite ne constitue pas un audit formel. Elle permet de mieux saisir la réalité de l'établissement et d'échanger avec les personnes présentes.

TÉLÉVERSER DES DOCUMENTS

Ajouter vos documents en fonction des champs prévus à cet effet :

- 1- Activités d'information et de sensibilisation
- 2- Réduction à la source et réemploi
- 3- Recyclage et valorisation
- 4- Photos extérieures et logos de l'entreprise (pour le niveau 3)

Chaque section requiert au minimum un document.

Vous devez ajouter un titre descriptif à chacun de vos documents afin de simplifier l'analyse.

Si vous désirez déposer des documents supplémentaires, vous pouvez les ajouter dans le champ prévu à cet effet intitulé « Autres ».

Les types de fichiers suivants sont permis :

Documents (doc, docx, txt, pdf), chiffriers (xls, xlsx), images (bmp, eps, gif, jpg, jpeg, png, tif, tiff) présentations (pps, ppt), documents compressés (zip, rar), et courriels Outlook (msg).

FRAIS D'ANALYSE DE DOSSIER

Veillez sélectionner la catégorie d'établissement qui s'applique à votre situation (Section divers de l'établissement). Les frais d'analyse de dossier varient selon le type d'établissement et le nombre d'employés. Veuillez noter que pour les frais reliés à votre dossier, vous recevrez par courriel, dans les jours suivant votre inscription, une facture que nous vous demandons d'acquitter le plus rapidement possible. Vous pouvez payer par chèque ou par carte de crédit.

Tarifs de groupe :

Afin d'encourager les organisations à soumettre des candidatures de niveau 3 – Performance pour l'ensemble de leurs établissements, des tarifs de groupe ont été établis. Pour en connaître davantage sur les coûts d'inscription applicables lors du dépôt de plusieurs candidatures, veuillez communiquer avec un représentant du programme ICI ON RECYCLE!.

Le cas échéant, notez qu'aucune facture ne sera envoyée automatiquement.

Pour consulter les tarifs de groupe : http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/pdf/Frais_niveau3.pdf

NIVEAU 3

DIRECTIVES RELATIVES AU CALCUL DES PERFORMANCES

Taux global de mise en valeur

Un taux global de mise en valeur de 80 % sur le potentiel valorisable, pour le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, est exigé.

Résidus non-valorisables

Les résidus non-valorisables sont ceux n'ayant pas de potentiel de mise en valeur. Le potentiel de mise en valeur se définit comme « la quantité de matières résiduelles pouvant être mise en valeur par recyclage, compostage ou valorisation par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites ». Selon le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, 90,5 % des résidus provenant du secteur ICI peuvent être mis en valeur. Ainsi, afin d'uniformiser les données pour tous les ICI et de simplifier le calcul des performances, le programme ICI ON RECYCLE ! applique un taux de 90,5 % de matières potentiellement valorisables sur les quantités totales générées, et ce, à tous les établissements. Ceci permet d'obtenir les quantités totales valorisables en tenant compte de cette portion des résidus ne pouvant être recyclés ou valorisés.

Dans le cas où un établissement considère qu'il génère une plus grande quantité de résidus non-valorisables, il devra en faire la démonstration à l'aide d'une étude de caractérisation détaillée des matières éliminées. Cette caractérisation doit être accompagnée d'explications et des pièces justificatives appropriées. À la suite de l'analyse des renseignements fournis, RECYC-QUÉBEC rendra une décision. Dans cette situation, le taux de 90,5 % n'est pas appliqué et les quantités totales valorisables sont calculées en soustrayant les quantités considérées non-valorisables des quantités totales générées.

GRILLE DE CALCUL DES PERFORMANCES

Vous devez compléter la grille de calcul afin de démontrer le taux de mise en valeur de votre établissement. Les résidus à considérer dans ce calcul sont ceux produits par une activité (administrative, commerciale, de prestation de services publics ou autres) ou résultants d'un procédé de fabrication, donc les extrants. Les matières qui permettent de générer une activité ou qui entrent dans la fabrication d'un produit, donc les intrants, ne font pas partie du calcul.

Les données quantitatives doivent correspondre à une période représentative d'une année entière. Si l'historique de compilation des données est inférieur à une année, les données doivent être annualisées en tenant compte des variations pouvant influencer la génération de résidus telles que les saisons, le nombre d'employés, l'achalandage, etc.

Grille complexe

Une caractérisation des matières résiduelles est un exercice qui consiste à échantillonner, trier et peser les différentes matières générées par un établissement au cours d'une période donnée. En plus d'identifier les différentes catégories de matières résiduelles produites, la caractérisation permet de connaître les quantités ou les volumes récupérés et éliminés. Cet exercice peut être réalisé sur l'ensemble des matières résiduelles générées ou par un échantillonnage représentatif. Cette grille de calcul s'adresse aux établissements qui ont réalisé une caractérisation détaillée de leurs matières récupérées et de leurs matières éliminées. Si une quantité est indiquée dans la case "Matières non-valorisables" dans la colonne "Quantités éliminées", elle sera considérée seulement si elle est supérieure à la valeur concédée automatiquement qui correspond à 9,5 % du total généré. Dans le cas contraire, le taux de 90,5 % s'appliquera. Pour chaque matière, veuillez indiquer les quantités récupérées pour être mises en valeur et celles éliminées.

Grille simple

Cette grille de calcul s'adresse aux établissements qui n'ont pas réalisé de caractérisation de leurs matières résiduelles. Dans ce cas, ces établissements doivent avoir réalisé un audit visuel ou détenir l'information à l'interne des quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées grâce à des pesées périodiques. Afin de tenir compte de la portion des résidus ne pouvant être recyclés ou valorisés, un taux de 90,5 % sera alors appliqué sur les quantités totales générées. Si vous n'avez pas les données par matière, il est possible de fournir des quantités regroupées, entre autres pour le plastique, le verre et le métal (PVM), à la ligne prévue à cette fin.

Estimation des quantités et méthodologie

Une candidature peut être déposée sans qu'aucune caractérisation avec pesées ne soit effectuée. Toutefois, une démonstration quantitative doit être fournie à l'intérieur du rapport d'audit, notamment en décrivant la méthodologie de vos calculs. De même, vous devez fournir les pièces justificatives qui apparaissent nécessaires pour soutenir les données apparaissant dans la grille de calcul des performances. Veuillez fournir les pièces justificatives pour les pesées, les facteurs de conversion ou les hypothèses de calculs de vos estimations.

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE LA PERFORMANCE ACCEPTÉE

Les exigences diffèrent en fonction de la constance ou de la variation de la génération des matières résiduelles dans l'année. Il est entendu que plus le nombre d'observations est élevé et répété, plus la fiabilité des résultats augmente.

1- Dans le cas d'une caractérisation (avec pesée)

Si la génération des matières résiduelles est constante durant toute l'année, un minimum de cinq (5) jours d'accumulation des matières résiduelles est exigé aux fins de caractérisation. La caractérisation peut englober l'ensemble des matières résiduelles générées ou être réalisée par des échantillonnages représentatifs.

Si la génération des matières résiduelles varie au cours de l'année, il est important de caractériser ces différentes périodes. Dans ce cas, un minimum de cinq (5) jours d'accumulation des matières est exigé avant d'effectuer la caractérisation à au moins deux (2) reprises dans l'année. Selon les particularités de l'établissement, un échantillonnage plus important pourrait être demandé.

Dans le cas où l'établissement compile des données de pesées des matières résiduelles périodiquement pour son suivi interne, il est possible d'utiliser ces quantités pour calculer le taux de mise en valeur. Les données doivent couvrir une période de douze (12) mois et un rapport de caractérisation doit également être déposé en adaptant les points 3 et 4 ci-dessous.

2- Dans le cas d'un audit visuel

L'évaluation des volumes des matières résiduelles générées se fait en observant et en comptabilisant le nombre de contenants de matières récupérées ou éliminées. Une fois cette observation effectuée, deux façons sont possibles afin d'obtenir des tonnages annuels : utiliser une mesure de référence maison ou transformer le volume connu des contenants en poids à l'aide de facteurs de conversion.

Utilisation d'une mesure de référence maison:

En pesant un contenant rempli d'une catégorie de matières résiduelles, par exemple le papier, on obtient une mesure de référence. En multipliant cette unité de mesure par le nombre de contenants pleins récupérés durant un mois par exemple, on obtient la quantité mensuelle récupérée pour le papier. Si le contenant n'est pas plein, il faut évaluer s'il est rempli à moitié, aux trois quarts, etc., et ajuster le poids en conséquence. On reporte ensuite ce résultat sur un an pour obtenir une quantité annuelle récupérée. On répète l'exercice pour chaque catégorie de matières résiduelles récupérées ainsi que pour les matières éliminées.

Utilisation de facteurs de conversion:

Lorsqu'on n'a pas de balance à sa disposition, on peut prendre un contenant dont on connaît le volume, un bac de 360 litres par exemple, et évaluer le nombre de contenants pleins récupérés durant un mois. Si le contenant n'est pas plein, il faut évaluer s'il est rempli à moitié, aux trois quarts, etc., et ajuster le poids en conséquence. En extrapolant ce nombre de contenants sur un an, on obtient un volume annuel récupéré. Afin de transformer ce volume en tonnage annuel, vous pouvez utiliser les facteurs de conversion disponibles sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC :

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/ici.asp>

sous la rubrique "outils d'accompagnement". Il existe un facteur de conversion par catégorie de matières et chacun correspond à une densité exprimée par une masse sur un volume.

Période d'échantillonnage demandée :

Si la génération des matières résiduelles varie au cours de l'année, il est important d'en tenir compte. Dans ce cas, un minimum de cinq (5) jours d'accumulation des matières est exigé pour inclure dans l'audit visuel à au moins deux (2) reprises dans l'année. Selon les particularités de l'établissement, un nombre plus important d'observations ou un échantillonnage plus important pourrait être demandé.

Éléments obligatoires (minimum) que doit contenir le rapport de caractérisation ou le rapport d'audit visuel

- 1- Description de l'établissement ou du site à l'étude
- 2- Description du programme de récupération en place (pour chaque matière)
- 3- Déroulement de la caractérisation
 - Date et nombre de jours d'accumulation des matières, échantillonnage, etc.Déroulement de l'audit visuel
 - Date et nombre de jours d'accumulation des matières, nombre de périodes d'observation, échantillonnage, etc.
- 4- Explication de la méthodologie
 - Tri et pesée ou estimations par catégorie de matières
 - Estimation des quantités générées (si applicable)
 - Extrapolations annuelles (en tenant compte des variations saisonnières, des variations du nombre d'employés, de l'achalandage, etc.)
- 5- Présentation et analyse des résultats de la caractérisation ou de l'audit visuel
- 6- Performance de mise en valeur globale
- 7- Recommandations

MATIÈRES EXCLUES DU CACUL

Aux fins de l'étude de votre candidature, le calcul du taux global de mise en valeur de 80 % des matières résiduelles tient compte de l'ensemble des déchets solides prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) à l'exclusion des matières suivantes :

- matières dangereuses (art. 53.6, LQE) ex. : piles, fluorescents, etc.
- déchets biomédicaux (art. 53.6, LQE)
- résidus miniers (art. 53.2, LQE)
- sols contaminés contenant des contaminants en quantité ou concentration supérieure à celles fixées par règlement (art. 53.2, LQE)
- matières gazeuses (art. 53.2, LQE)
- neiges usées, sable, terre, eaux usées, fertilisants agricoles (fumiers, lisiers et purins)

Résidus réintroduits dans un procédé de fabrication

RECYC-QUÉBEC pourrait ne pas accorder l'Attestation de performance si la mise en valeur repose essentiellement sur la réintroduction de résidus de production dans le procédé de fabrication.

GESTION DES UTILISATEURS

Pour les oublis de mot de passe ou de code d'utilisateur, utiliser les fonctions prévues à cet effet.

Veillez noter que seule RECYC-QUÉBEC sera en mesure d'assigner d'autres utilisateurs à un établissement.

Pour ajouter ou supprimer un utilisateur de votre établissement, communiquer avec une personne responsable du programme ICI ON RECYCLE!.

RECYC-QUÉBEC Québec

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec

ICI ON RECYCLE!

Programme de reconnaissance pour
les Industries, les Commerces et les Institutions (ICI)

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

[J'ai oublié mon compte d'utilisateur](#)

[Créer un compte \(première inscription\)](#)

MENTION SPÉCIALE 2010
RÉDUCTION À LA SOURCE

POUR NOUS CONTACTER

Programme ICI ON RECYCLE!
RECYC-QUÉBEC
141, avenue du Président-Kennedy, 8^e Étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
Téléphone : 514 352-5002
Télécopieur : 514 873-6542
Sans frais : 1 800 807-0678
icionrecycle@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Pour toutes questions supplémentaires relatives au Portail ICI ON RECYCLE!,
visitez la « Foire aux questions » disponible dans la section « À propos ».

Information sur le programme ICI ON RECYCLE!
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/ici.asp>

Site Web de RECYC-QUÉBEC
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/accueil.asp>

Grille de calcul des performances.



Retour à la table
des matières

GRILLE DE CALCUL DES PERFORMANCES: Avec caractérisation des matières résiduelles

Données exprimées en : Tonnes métriques Kilogrammes

CATÉGORIES DE MATIÈRES		Quantités mises en valeur (recyclées ou valorisées)	Quantités éliminées	Quantités totales générées	Quantités totales valorisables	Taux de mise en valeur (%)	Justification
		A	B	C = A + B	90,50%	E = (A/D)*100	
FIBRES ¹	Papiers						
	Cartons						
	SOUS-TOTAL FIBRES						
PLASTIQUES ¹	Plastiques rigides						
	Plastiques souples (pellicules et sacs)						
	SOUS-TOTAL PLASTIQUES						
VERRE ¹							
MÉTAUX ¹	Métaux ferreux						
	Métaux non-ferreux						
	SOUS-TOTAL MÉTAUX						
MATIÈRES COMMUNES ²	Papiers et cartons						
	Plastiques - verre - métaux						
	SOUS-TOTAL MATIÈRES COMMUNES						
MATIÈRES PUTRESCIBLES	Denrées alimentaires (dons)						
	Résidus alimentaires (aires de préparation)						
	Résidus alimentaires (consommation)						
	Résidus verts						
	SOUS-TOTAL MATIÈRES PUTRESCIBLES						
BOIS							
TEXTILES							
AUTRES MATIÈRES VALORISABLES ³	Mobilier						
	Équipements informatiques						
	Cartouches d'encre						
	SOUS-TOTAL AUTRES MATIÈRES VALORISABLES						
RÉSIDUS NON-VALORISABLES ⁴							
	SOUS-TOTAL RÉSIDUS NON-VALORISABLES						
TOTAL⁵							

Note : Pour un complément d'information, veuillez vous référer au document "Directives".

1. Il s'agit des résidus qui sont générés à l'extérieur des aires de repos, de repas et des bureaux administratifs, soit au niveau de la réception, de l'expédition ou lors de la fabrication d'un produit.

2. Il s'agit des résidus qui sont générés à l'intérieur des aires de repos, de repas et des bureaux administratifs et qui sont associés à la collecte sélective, à savoir: des contenants, des emballages et des imprimés. Les contenants consignés entrent dans cette catégorie.

3. Matières résiduelles ayant un potentiel de mise en valeur (recyclables ou valorisables).

4. Matières résiduelles n'ayant pas de potentiel de mise en valeur à soustraire du total produit : précisez les matières visées et justifiez en annexe.

5. À l'exclusion des matières dangereuses autres que domestiques, des déchets biomédicaux, des résidus miniers, des sols contaminés qui contiennent des contaminants en quantité ou en concentration supérieure à celles fixées par règlement, des matières gazeuses, des neiges usées, du sable, de la terre, des eaux usées et des fertilisants agricoles (fumiers, lisiers et purins).

Répertoire des fournisseurs d'équipements de gestion des matières résiduelles

ICI  ON
RECYCLE!

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE



Retour à la table
des matières



- Accueil
- Regroupement par catégories
 - Liste des équipements
 - Liste des fournisseurs
 - Recherche
 - Inscription



Liste des fournisseurs

Cette liste permet d'accéder à l'ensemble des fournisseurs d'équipements de gestion des matières résiduelles qui sont classés par ordre alphabétique inscrits dans le Répertoire. En cliquant sur le nom de l'entreprise, vous obtiendrez ses coordonnées complètes et en cliquant sur son logo, vous serez dirigés vers son site Internet, le cas échéant; vous obtiendrez plus de détails sur les activités du fournisseur. Pour obtenir des résultats plus précis, utilisez le moteur de recherche en consultant la rubrique *Recherche* dans le menu de gauche. À noter que la liste des fournisseurs n'est pas exhaustive, mais provient uniquement des fournisseurs inscrits.

1 2 3 4

FOURNISSEURS

[Sac au Sol Inc.](#)
800-366-6812
[Envoyez un courriel](#)



[Samuel Systèmes de Cerclage](#)
800-361-0900
[Envoyez un courriel](#)



ÉQUIPEMENTS

Doublures papier petit format
Doublures papier grand format
Sacs papier cellulosé petit format
Sacs papier cellulosé grand format
Sacs pour résidus verts-Feuilles mortes

Mini Presses - Bouteilles et contenants
Presses à ballots
Broches, fils métalliques et attaches à ballots
Compacteurs fixes et intégrés
Presses à carton ou plastique

Sherbrooke O.E.M. Ltée
819-563-7374
[Envoyez un courriel](#)



Centres de tri clé-en-main
Optimisation de centres de tris
Convoyeurs divers
Séparateurs divers

Soudure J.M. Chantal Inc.
418-888-3444
[Envoyez un courriel](#)



Conteneurs
Camions Roll-Off

Systèmes d'Emballage Tennant Ltée. Fils d'attaches à ballot noir ou galvanisé
800-731-9473
[Envoyez un courriel](#) Fil acier sur porte-fil pour presse automatique
Fil d'acier en boîte 50 ou 100 livres pour presse



USD Inc.
418-834-4513
[Envoyez un courriel](#)



Bacs roulants IPL
Récupérateurs d'eau de pluie
Composteurs domestiques
Accessoires pour compostage
Produits écologiques certifiés FSC

Vermeer Canada Inc.
514-331-1332
[Envoyez un courriel](#)



Broyeurs à cuves
Broyeurs horizontaux
Retourneurs andins
Tamiseurs

Vertal Inc.
514-772-5069
[Envoyez un courriel](#)

VERTAL inc.



Broyeurs et Essoreurs IMC
Broyeurs industriels UNTHA
Composteurs électromécaniques

Vertisoft Inc.
819-751-6660
Envoyez un courriel

Logiciels de pesée



1 2 3 4



© [Gouvernement du Québec, 2009](#)
[Politique de confidentialité](#)
[Politique linguistique](#)

Pictogrammes de signalisation et de sensibilisation

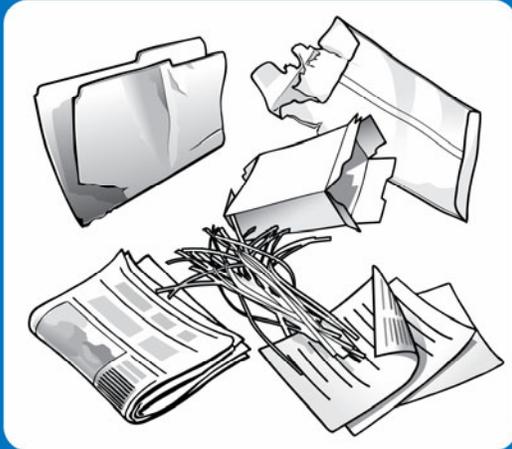
ICI  ON
RECYCLE!

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE



Retour à la table
des matières

**PAPIER
PAPIER JOURNAL
CARTON**



 **RECYCLABLE**

**PLASTIQUE
VERRE, MÉTAL
CARTON DE LAIT ET DE JUS**



RINCEZ SVP



 **RECYCLABLE**

BOUTEILLES ET CANETTES

Portant la mention
« **CONSIGNÉE QUÉBEC** » seulement

RINCEZ SVP



 **RECYCLABLE**

**MATIÈRES
COMPOSTABLES**



 **COMPOSTABLE**

DÉCHETS



Répertoire des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs des Laurentides

ICI  ON
RECYCLE!

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE



Retour à la table
des matières



Récupération (tous types d'installation confondus), Recycleurs, Installations de compostage

49 entreprises / organismes trouvés (trié par numéro de région administrative)

Région 15: Laurentides

-
31. **Miron Les Pièces d'autos usagées inc.** Récupération : Carcasses d'automobiles
 221, 33e Avenue
 Sainte-Marthe-sur-le-Lac, J0N 1P0
 Téléphone : (450) 473-3015
 Télécopieur : (450) 473-7579
-
32. **Mironor - 142975 Canada Itée** Récupération : Matières compostables : boues de fosses septiques, boues d'épuration municipales, boues de papetières, résidus verts, résidus de bois (copeaux, écorces, sciure)
 99, rue Bissonnette, C.P. 303 Lachute, J8H 3X5
 Téléphone : (450) 562-5516 Recyclage : Matières compostables : boues de fosses septiques, boues de station d'épuration municipale, boues de papetières, résidus verts, résidus de bois (copeaux, écorces, sciure)
 Télécopieur : (450) 562-5358
 Site web : <http://www.mironor.com>
 Adresse du site : 751, chemin de la 2e Concession, Brownsburg-Chatham
-
33. **Palettes St-Janvier / 2959-8828 Québec Inc.** Récupération : Résidus CRD : palettes de bois
 14555, rue Joseph-Marc Vermette Recyclage : Résidus CRD : palettes de bois, boîte à légumes. Manufacturier de palettes de bois.
 Mirabel, J7J 1X2
 Téléphone : (450) 434-3778
 Télécopieur : (450) 434-5161
 Site web : <http://www.palettesst-janvier.com>
-
34. **Pièces automobiles Lecavalier inc.** Récupération : Carcasses d'automobiles
 2925, Route 158
 Sainte-Sophie, J0R 1S0
 Téléphone : (450) 436-2441
 Télécopieur : (450) 433-1218
 Site web : <http://www.lecavalier.com>
-
35. **Pièces d'autos usagées Lemieux inc.** Récupération : Carcasses d'automobiles
 2012, Route 158
 Saint-Antoine, J7Z 5T4
 Téléphone : (450) 438-5636
 Télécopieur : (450) 432-4208
-
36. **Plomberie Saint-Jovite inc.** Récupération : Matières compostables : boues de fosses septiques, résidus de bois (sciure de bois, écorces)
 451, rue Mercure
 Mont-Tremblant, J8E 3H6
 Téléphone : (819) 425-3755 Recyclage : Matières compostables : résidus de bois (sciure de bois, écorces), boues de fosses septiques. Producteur de compost
 Télécopieur : (819) 425-8313

-
37. **Rabinovitch Peter** Récupération : Métaux ferreux, métaux non ferreux
 318, rue Masson
 Sainte-Sophie, J0R 1S0
 Téléphone : (450) 438-3244
 Télécopieur : (450) 431-1053
-
38. **Recyclage de métaux Boisbriand inc.** Récupération : Métaux ferreux, métaux non ferreux.
 4180, Marcel-Lacasse
 Boisbriand, J7H 1N3
 Téléphone : (450) 437-7917
 Télécopieur : (450) 437-5507
-
39. **Recyclage La Belle Province inc.** Récupération : Papier (fin, journal, livres et revues), carton, métaux non ferreux (pellicule de film)
 915 Montée St-Nicolas
 St-Jérôme, J5J 2M2
 Téléphone : (450) 565-1431
 Télécopieur : (450) 431-2077
-
40. **Recylec@Laurentides** Récupération : Résidus CRD (bois), métaux ferreux (fer, acier), métaux non ferreux (aluminium, cuivre et alliages de cuivre), matériel informatique (ordinateurs, portables, écrans, périphériques), téléphones incluant cellulaires, composantes électroniques.
 378, chemin du Mont
 Loup-Garou
 Saint-Adèle, J8B 3C8
 Téléphone : 450-229-7933
 Télécopieur : 450-229-7933
 Site web : <http://home.ca.inter.net/~infocom>
-
41. **RECYPRO** Récupération : Métaux ferreux (acier, acier inoxydable), métaux non ferreux (aluminium, cuivre) matériel informatique et composantes électroniques.
 70, rue Simon
 Lachute, J8H 3R8
 Téléphone : (450) 562-7740 Recyclage : Matériel informatique (ordinateurs, portables, écrans, périphériques), cartouches
 Télécopieur : (450) 562-7918 d'imprimante (laser et à jet d'encre), téléphones (incluant cellulaire) et composante électronique.
 Site web : <http://www.recypro.com>
-
42. **Relampage 5E inc.** Récupération : Résidus dangereux : fluorescents
 114, rue Pierre-Laporte
 St-Eustache, J7P 5B4
 Téléphone : (450) 974-9900
 Télécopieur : (450) 974-9905
 Site web : <http://www.relampage5E.ca>
-
43. **RPM Environnement Ltée** Récupération : Plastiques (polyéthylène haute densité #2, rigide).
 50, rue Marius-Warnet, Bureau
 101 Recyclage : Plastiques (polyéthylène haute densité #2, rigide).
 Blainville
 Téléphone : (450) 435-0777
 Télécopieur : (450) 435-6055
-
44. **Ste-Monique Pièces d'autos (1986) inc.** Récupération : Carcasses d'automobiles
 695, rue Dubois
 Saint-Eustache, J7P 3W1
 Téléphone : (450) 472-4328
 Télécopieur : (450) 472-1804
-
45. **Tricentris, centre de tri** Récupération : Papier (fin, journal, livres et revues) carton (plat, ondulé, carton de lait et de jus) verre, plastiques (PÉT, PÉhd, PP # 1, 2, 4, 5 et 7) métaux ferreux, métaux non ferreux (aluminium), petits électroménagers
 651, chemin Félix-Touchette
 Lachute, J8H 2C5
 Téléphone : (450) 562-4488
 Télécopieur : (450) 562-7788
 Site web : <http://www.tricentris.com>
-

-
46. **Uniboard Canada inc. (div. Mont-Laurier)** Recyclage : Résidus CRD : bois, sciure et copeaux de bois, palettes de bois. Manufacturier de panneaux de fibres de bois .
845, rue Jean-Baptiste-Reid
Mont-Laurier, J9L 3W3
Téléphone : (819) 623-7133
Télécopieur : (819) 623-7103
Site web : <http://www.uniboard.com>
-
47. **Uniko Extrusion Inc. / EPS Recycling** Recyclage : Plastiques : polystyrène (PS) # 6
212, Boulevard Industriel
Saint-Eustache, J7R 5C2
Téléphone : 450-623-7572
Télécopieur : 450-623-5339
Site web : <http://www.epsrecycle.ca>
-
48. **Ville de Mirabel** Récupération : Matières compostables : résidus verts (feuilles, herbes), résidus de jardin, résidus de bois (branches, copeaux de bois, arbres de Noël)
14111, rue Saint-Jean
Mirabel, J7J 1Y3
Téléphone : (450) 475-8653 Recyclage : Matières compostables : résidus verts (feuilles, herbes), résidus de jardin, résidus de bois (branches, copeaux de bois, arbres de Noël). Producteur de compost.
Télécopieur : (450) 475-7195
Site web : <http://www.ville.mirabel.qc.ca>
Adresse du site : 9745, rue Belle-Rivière
-
49. **Waste Management** Récupération : Papier, carton, verre (incolore, vert, brun, mélangé), plastique (PET, PEhd, PVC, PEbd), (flexibles et rigides), métaux non ferreux (aluminium).
2535, 1^{ière} Rue
Sainte-Sophie, J5J 2R7
Téléphone : 1-877-646-2151
Télécopieur :
Site web : <http://www.wmcanada.com>
-

Pages: [1](#) [2](#)[Retour](#)The logo consists of the word "Québec" in a serif font, followed by a stylized blue and white flag.

© [Gouvernement du Québec, 2009](#)
[Politique de confidentialité](#)
[Politique linguistique](#)

Programmes financiers.

ICI  ON
RECYCLE!

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE



Retour à la table
des matières

Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés

Programme d'aide financière visant l'amélioration des opérations de traitement des matières résiduelles et les nouveaux débouchés, incluant le soutien des activités de valorisation des résidus de CRD

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit à son Plan d'action 2011-2015 une mesure de soutien à l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) afin d'accroître la récupération de certaines matières qui offrent un bon potentiel de mise en valeur, mais qui sont souvent acheminées vers les lieux d'élimination. La Politique souligne également que des efforts additionnels doivent être investis pour améliorer les procédés de recyclage et de valorisation de ces matières dans les installations spécialisées, et pour développer leurs débouchés sur les marchés.

L'optimisation des opérations et la recherche de nouveaux débouchés sur les marchés des matières résiduelles par la voie de diagnostics et d'études stratégiques, ainsi que le soutien à des projets stimulant les filières de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles, devraient favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique et de son Plan d'action.

Ce programme est doté d'un budget total de 20 M\$ pour la période 2011-2015 dont 6 M\$ sont réservés aux entreprises de conditionnement et de recyclage des matières recyclables de collecte sélective en vue de soutenir le développement de leurs marchés. Il est administré par RECYC-QUÉBEC.

1. OBJECTIFS

Le programme *Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés* poursuit les objectifs suivants :

1. Améliorer les opérations (mise à niveau des technologies et des procédés) et développer de nouveaux débouchés sur les marchés des matières résiduelles (produits existants ou nouveaux produits) en vue de favoriser leur recyclage et leur valorisation;
2. Favoriser l'implantation, la modernisation et l'expansion des installations de traitement des matières résiduelles provenant des résidences, des ICI et des CRD, ainsi que le démarrage de nouvelles entreprises dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

2. CLIENTÈLES ADMISSIBLES

Les organismes admissibles à soumettre un projet au programme *Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés* sont les suivants :

1) Les installations dont les activités de traitement¹ des matières résiduelles sont les suivantes ou visent les activités suivantes :

- le tri et le conditionnement² (incluant le démantèlement) de matières résiduelles. Les centres de tri qui reçoivent des matières recyclables provenant de la collecte sélective peuvent s'adresser au présent programme pour l'homologation ou la certification d'un processus, d'un produit ou d'un établissement. Pour d'autres aspects reliés aux opérations, ils pourront s'adresser au programme *Performance des centres de tri des matières recyclables de la collecte sélective* qui leur est dédié.
- le recyclage de différentes matières (papier, carton, verre, plastique, métal, matériaux de CRD, etc.) et de produits de consommation en fin de vie utile, y compris les matières organiques par traitement biologique et par épandage sur le sol (boues et autres matières fertilisantes).

Les entreprises admissibles au *Programme de soutien à l'économie sociale et à la mobilisation des collectivités* ne sont également pas visées par le présent programme.

2) Les entreprises dont les projets visent la gestion en fin de vie utile des produits qu'elles mettent en marché et l'amélioration des procédés de fabrication, distribution, récupération et recyclage.

Les organismes (transporteurs, conditionneurs, recycleurs) qui interviennent dans le cadre des programmes de gestion des pneus hors d'usage de RECYC-QUÉBEC ne sont pas admissibles à ce programme.

3) Les centres de recherche, les laboratoires publics et privés, les firmes-conseils, les universités et leurs chercheurs affiliés, les cégeps et autres institutions d'enseignement, ainsi que les associations.

Ces organismes peuvent également soumettre une demande d'aide financière dans la mesure où ils peuvent démontrer l'application des projets envisagés à l'égard des procédés et des marchés en lien avec les objectifs du programme et les clientèles visées.

Le programme *Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés* pourra financer des projets qui s'inscrivent dans l'un ou l'autre des deux volets suivants :

¹ Le traitement des matières résiduelles s'entend par tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé ou de l'énergie (chaleur, vapeur, gaz de synthèse, etc.), à réduire sa dangerosité, à faciliter sa manipulation ou son transport, ou à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement. Ce programme ne s'adresse pas au traitement préalable à l'élimination.

² Le conditionnement consiste à préparer les matières résiduelles issues du tri en modifiant leur forme (ex. particules de bois, granules de verre ou de plastique) en vue d'une transformation ultérieure dans un procédé de recyclage.

Tableau 1 : Clientèle admissible par volet du programme

Volet		Catégorie de clientèle visée
I	Soutien à l'amélioration des opérations et développement des marchés des matières résiduelles (issues du tri, du conditionnement et du recyclage)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Installation privée ou publique de traitement des matières 2. Entreprises visant une gestion en fin de vie utile des produits qu'elles mettent en marché 3. Organismes de recherche et d'enseignement, consultants et associations
II	Investissement dans les opérations et les installations de traitement des matières résiduelles (matières recyclables et autres produits de consommation, résidus CRD et matières organiques)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Installation privée de traitement des matières 2. Entreprises visant une gestion en fin de vie utile des produits qu'elles mettent en marché

3. PROJETS ADMISSIBLES

La maîtrise d'œuvre d'un projet doit être assurée par un organisme qui a une place d'affaires au Québec. Le projet doit être réalisé en totalité au Québec et s'appliquer à des matières résiduelles générées au Québec. La provenance hors Québec de matières résiduelles sera prise en compte dans l'analyse d'un projet et pour le financement proposé.

Les projets qui ont pour objectif de traiter des matières résiduelles par un procédé visant à les substituer à des matières premières en vue de les valoriser sont admissibles à ce programme à la condition qu'ils respectent la hiérarchie des modes de gestion des matières résiduelles (3RV). Les projets de procédés thermiques seront admissibles seulement au volet I du programme, à la condition qu'ils visent exclusivement le traitement de matières issues du tri, du conditionnement et du recyclage. Les installations de dépôt volontaire des matières résiduelles (ex. composteurs communautaires, écocentres) ne sont cependant pas visées par ce programme.

Dans le cadre du présent programme, RECYC-QUÉBEC en consultation avec le MDDEP se réserve le droit d'initier des appels de propositions ciblées sur des priorités.

Le programme *Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés* est assorti d'une condition qui vise la responsabilisation des promoteurs et de leurs employés à l'égard de la gestion des matières résiduelles. Chaque organisme ayant bénéficié d'une aide financière pour l'un ou l'autre des deux volets du programme, devra obtenir auprès de RECYC-QUÉBEC une reconnaissance de niveau 2 du programme ICI ON RECYCLE!³ Le paiement du dernier versement dans le cadre des deux volets du programme *Amélioration des technologies et des marchés* sera conditionnel à l'obtention de cette reconnaissance.

Les projets reliés à des programmes de récupération et de valorisation de produits visés par un règlement adopté en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* selon l'approche de responsabilité élargie des producteurs (RÉP) sont admissibles au programme, mais sont soumis à des conditions particulières de financement. Ceci concerne à la fois les produits dont une réglementation est déjà en vigueur (secteurs des peintures et des huiles) et ceux ayant fait l'objet d'une publication à la Gazette officielle du Québec.

³ Le niveau 2 Mise en œuvre reconnaît les efforts des établissements qui ont mis en place des mesures de réduction et de réemploi, de recyclage et de valorisation pour les matières résiduelles visées par la *Politique*. Pour plus d'information, voir [le programme ICI ON RECYCLE!](#) sur le site web de RECYC-QUÉBEC.

4. MODALITÉS DE FINANCEMENT

4.1. Dépenses admissibles

Les dépenses de l'organisme promoteur du projet qui sont admissibles et peuvent être prises en compte sont les suivantes :

- main d'œuvre, frais de fonctionnement et de déplacement du promoteur directement attribuables à la réalisation du projet (max. 20 % du projet);
- frais de services professionnels externes (honoraires);
- matériel, fournitures et location d'équipement;
- immobilisations.

Pourront être considérées les dépenses qui sont reliées aux interventions suivantes pour les deux volets.

VOLET I : Soutien à l'amélioration des opérations et développement des marchés des matières résiduelles
--

- Conception ou amélioration de produits
- Diagnostic des opérations
- Étude de marché, technique ou financière
- Étude de faisabilité
- Plan d'affaires
- Évaluation de procédés ou de technologies
- Plan de commercialisation de produits

- Homologation ou certification d'un processus, d'un produit ou d'un établissement

VOLET II : Investissement dans les opérations et les installations de traitement des matières résiduelles
--

- Acquisition ou transfert d'une nouvelle technologie
- Adaptation et optimisation des procédés
- Automatisation des procédés
- Plans et devis
- Construction d'une installation
- Acquisition et mise en opération d'équipements
- Acquisition d'un outil informatique axé sur le suivi des opérations

Les dépenses non admissibles pour les deux volets du programme comprennent notamment :

- Coût d'opérations courantes qui ne seraient pas directement liées au projet
- Frais juridiques et comptables
- Inventaire de produits
- Terrain et mobilier de bureau
- Service de la dette de l'entreprise et remboursement d'emprunt
- Montants des taxes de vente donnant droit à un remboursement
- Dépenses déjà effectuées pour un projet en cours ou complété (avant la date de dépôt de la demande)
- Coût de production et de diffusion de matériel d'information ou promotionnel
- Frais reliés à des activités ponctuelles (atelier, congrès, conférence, tenue d'un stand, etc.)
- De façon générale, toute dépense reliée à un projet ou à une activité non admissible

4.2. Aide financière possible

Le programme *Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés* bénéficie d'un budget total de 20 millions de dollars sur cinq ans (2011-2015).

L'aide financière est accordée selon des proportions qui diffèrent en fonction des volets du programme.

Volet I : Soutien à l'amélioration des opérations et développement des marchés des matières résiduelles

L'aide financière maximale sous la forme d'une contribution non remboursable est de 50 000 \$ pour les études, ne pouvant représenter plus de 50 % des dépenses admissibles du projet. Les projets portant sur des matières visées par la RÉP peuvent être présentés sous le volet I. Toutefois l'aide financière ne pourra dépasser 40 % des dépenses admissibles pour ces projets.

Volet II : Investissement dans les opérations et les installations de traitement des matières résiduelles

L'aide financière maximale sous la forme d'une contribution non remboursable aux investissements dans les installations de traitement des matières résiduelles est de 450 000 \$, ne pouvant représenter plus de 50 % des dépenses admissibles.

Un prêt qui s'ajouterait à l'aide financière peut également être accordé et ce, jusqu'à concurrence de 1 million de dollars pour les deux montants de contribution remboursable et non remboursable, sous réserve d'autorisation gouvernementale. Le prêt s'offre à des conditions avantageuses négociées avec l'organisme (faible taux d'intérêt, moratoire de remboursement du capital, remboursement de prêt avec une prime liée aux résultats sur les ventes et le marché du carbone). RECYC-QUÉBEC favorise toutefois le cofinancement des projets provenant de l'appui de différents partenaires.

Pour ce qui est des besoins d'investissement (volet II) dans les filières de traitement des matières récupérées visées par la RÉP, que ce soit pour le réemploi, le conditionnement ou le recyclage, des projets pourront être acceptés seulement à la suite des appels lancés afin de recevoir des propositions sur des priorités identifiées par RECYC-QUÉBEC et le MDDEP. L'aide financière qui serait accordée sur ces projets ne pourra aussi dépasser 50 % des dépenses admissibles.

Un organisme peut appliquer à plus d'un volet du programme dans une même demande d'aide financière ou différentes demandes, lui permettant d'obtenir une aide financière non remboursable d'au plus 500 000 \$ des deux volets du programme. Le financement public maximum non remboursable, incluant les contributions fédérales, provinciales et municipales, ne peut dépasser 70 % du coût total d'un projet pour les études (volet I) et 50 % pour les investissements (volet II).

Tableau 2 : Aide financière possible en fonction des volets du programme

Volet		Proportion des dépenses admissibles	Aide financière maximale
I	Soutien à l'amélioration des opérations et développement des marchés des matières résiduelles	50 % 40 % pour RÉP	50 000 \$
II	Investissement dans les opérations et les installations de traitement des matières résiduelles (sur appel de propositions seulement pour la RÉP)	50 %	450 000 \$ + prêt possible jusqu'à concurrence de 1 M\$ au total

D'autres précisions à l'égard des dépenses admissibles et des seuils de financement des projets se trouvent dans la grille de calcul, en annexe du formulaire de demande d'aide financière disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC (<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/technologies.asp>).

4.3. Analyse des demandes

La conformité et l'admissibilité au programme (clientèle et projet admissibles, dossier complet, etc.) sont examinées en premier lieu. RECYC-QUÉBEC demandera un avis au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et à d'autres organismes selon la nature des projets. Lorsque la demande est conforme et complète, un comité d'évaluation interne à RECYC-QUÉBEC et regroupant différentes compétences procédera à l'analyse des projets admissibles en vue de faire des recommandations à ses autorités. Il se réunira de manière spontanée et pourra avoir recours à des ressources externes de ministères et organismes pour juger de certains aspects du projet (ex : technique, finances, appui du milieu).

À titre indicatif, l'évaluation des projets sera réalisée en fonction des cinq critères suivants, qui sont déclinés dans une grille d'évaluation des projets disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

- La pertinence du projet
- La qualité technique du projet
- Les résultats visés par le projet
- L'expertise du promoteur et de son équipe
- La viabilité financière du projet

4.4. Pour soumettre une demande

Toute demande au programme *Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés* doit être adressée en utilisant le formulaire prévu à cet effet. Celui-ci est disponible dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC au www.recyc-quebec.gouv.qc.ca. Les renseignements qui sont demandés dans ce formulaire portent sur des aspects du projet permettant de répondre aux cinq critères d'évaluation mentionnés dans la section précédente (voir 4.3). Plus de détails sont fournis sur ce formulaire.

Une demande d'aide financière contenant tous les documents exigés peut être transmise à n'importe quel moment de l'année au moyen du formulaire en ligne. Dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la réception de la demande, un accusé de réception sera expédié au demandeur par courriel.

À la suite d'un premier examen de la demande, RECYC-QUÉBEC communiquera avec le promoteur pour signifier que le projet est admissible ou non au programme, et selon le cas, pour lui indiquer s'il manque des documents. Ce n'est qu'une fois que le projet est jugé admissible par RECYC-QUÉBEC et que le dossier est complet que celui-ci peut être soumis pour analyse. Un avis de refus pourrait être transmis dans l'éventualité où une demande d'aide financière demeure incomplète ou que des informations demandées par RECYC-QUÉBEC au promoteur ne lui sont pas fournies dans un délai raisonnable.

Le programme *Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés* sera en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2015, correspondant à la fin de la période du *Plan d'action 2011-2015* accompagnant la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, ou jusqu'à ce que le budget de ce programme soit épuisé.

4.5. Versement de l'aide financière accordée

Lorsqu'un projet est retenu, un protocole d'entente est signé entre le promoteur et RECYC-QUÉBEC. Les engagements de chacune des parties y sont précisés, notamment en ce qui concerne le dépôt des preuves de paiement, les informations à fournir sur l'avancement du projet et la réalisation d'un rapport de fin de projet. Le promoteur et son conseil d'administration (ou son représentant désigné par procuration) doivent s'engager à réaliser le projet tel que décrit dans la demande d'aide financière et le protocole d'entente. RECYC-QUÉBEC assurera le suivi du projet et le paiement des sommes allouées.

Les modalités de versement sont précisées dans le protocole d'entente. Pour le volet I du programme *Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés*, un premier versement représentant 60 % de la subvention est accordé dans les semaines suivant la signature de l'entente. Le second versement de 40 % est accordé à la fin du projet à la suite du dépôt d'un rapport sur son déroulement et ce, après que ce rapport ait été jugé satisfaisant par RECYC-QUÉBEC, ainsi que sur remise des preuves de paiement.

Pour le volet II, si l'aide accordée est de 100 000 \$ et moins, les modalités de versement seront identiques à celles prévues pour le volet I. Si l'aide accordée dépasse 100 000 \$, un échéancier sera convenu avec le promoteur et un premier montant représentant 50 % de la subvention sera versé dans les semaines suivant la signature de l'entente. Un second montant correspondant à 25 % de la subvention sera versé à mi-échéance. À la fin du projet et à la suite du dépôt d'un rapport sur son déroulement jugé satisfaisant par RECYC-QUÉBEC ainsi que des preuves de paiement, le dernier versement de 25 % pourra être versé.

Pour tous les projets acceptés dans le cadre des deux volets du programme *Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés*, le dernier versement de l'aide financière sera conditionnel à l'obtention auprès de RECYC-QUÉBEC d'une reconnaissance de niveau 2 au programme ICI ON RECYCLE!

RECYC-QUÉBEC

Programme *Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés*

420, boul. Charest est, bureau 200

Québec (Québec) G1K 8M4

technosmarches@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Pour information : Monsieur Nicolas Bellerose

☎ 1-800-807-0678, poste 3226

418-643-0394, poste 3226

🌐 Site internet

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/technologies.asp>

Les documents suivants sont disponibles sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC :

- Formulaire de demande d'aide financière
- Grille d'évaluation des projets
- Calculateur de l'aide financière possible

Économie sociale et mobilisation des collectivités

Programme d'aide financière axé sur la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit à son Plan d'action 2011-2015 une mesure de soutien aux entreprises d'économie sociale qui exercent leurs activités en gestion des matières résiduelles, particulièrement celles qui sont orientées vers la réduction à la source et le réemploi. Ces entreprises peuvent apporter une contribution significative à l'atteinte des objectifs de récupération et de valorisation des matières résiduelles retenus aux plans de gestion des matières résiduelles.

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes sont également nécessaires à l'action régionale pour optimiser l'utilisation des ressources et gérer efficacement les matières résiduelles sur un territoire. La sensibilisation exercée en vue d'encourager la prévention des matières résiduelles (éviter le gaspillage des ressources et la génération de matières) et d'accentuer la récupération des matières résiduelles vient d'ailleurs appuyer les entreprises d'économie sociale qui offrent différents services à leur collectivité.

Le programme Économie sociale et mobilisation des collectivités s'aligne sur des principes de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Il vient appuyer les efforts de différentes organisations qui agissent dans leur milieu sur le plan de la mise en valeur des matières résiduelles ou qui veulent provoquer des changements de comportements. Il succède aux précédents programmes d'économie sociale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et de RECYC-QUÉBEC.

Ce programme est doté d'un budget total de 11 M\$ pour la période 2011-2015 et il est administré par RECYC-QUÉBEC. Un montant de 1 M\$ est réservé aux groupes d'action communautaire qui réaliseront des projets d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) en faveur de la réduction, du réemploi et du recyclage (3R).

1. OBJECTIFS

Le programme *Économie sociale et mobilisation des collectivités* poursuit les objectifs suivants :

1. Soutenir, dans les différentes régions du Québec, des actions significatives de sensibilisation et des occasions d'affaires dans le domaine du réemploi et de la mise en valeur des matières résiduelles;
2. Consolider les pratiques de gestion des entreprises d'économie sociale et d'autres organismes à but non lucratif afin d'améliorer la productivité et les rendements de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles;
3. Soutenir des projets misant sur la réduction à la source (prévention et écoresponsabilité), le réemploi et le recyclage (3R), et qui procurent des retombées accrues sur les plans environnemental, social et économique.

2. CLIENTÈLES ADMISSIBLES

Les organismes admissibles à soumettre un projet au programme *Économie sociale et mobilisation des collectivités* sont les suivants :

1. Les entreprises d'économie sociale (OBNL, coopérative) qui s'appuient sur les principes du Chantier de l'économie sociale pour exercer leurs activités¹;
2. Les organismes de formation et d'insertion (plateau de travail, entreprise-école, CFER);
3. Les groupes d'action communautaire qui interviennent en environnement, particulièrement en gestion des matières résiduelles (groupe d'intérêt, groupe de citoyens, organisme environnemental, association).

Pour être admissibles au programme, ces organismes doivent être **supportés par leur milieu** et être en mesure de démontrer qu'ils obtiennent l'**appui des autorités municipales** sur les territoires de réalisation du projet.

Le programme *Économie sociale et mobilisation des collectivités* pourra financer des projets qui s'inscrivent dans l'un des trois volets suivants :

Tableau 1 : Clientèle admissible par volet du programme

Volet		Catégorie de clientèle visée
I	Soutien au développement et à l'amélioration des performances	1. Entreprise d'économie sociale
II	Investissement dans les opérations et les installations	2. Organisme de formation et d'insertion
III	Appui à des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) en faveur de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage (3R)	1. Entreprise d'économie sociale 2. Organisme de formation et d'insertion 3. Groupe d'action communautaire

Les **volets I et II** sont réservés aux deux premières catégories de clientèle admissible alors que le volet III est ouvert à toutes les clientèles visées par le programme. Un montant de 1 M\$ est réservé pour les groupes d'action communautaire qui réaliseront des projets d'information, de sensibilisation et d'éducation dans le cadre du volet III.

3. PROJETS ADMISSIBLES²

La maîtrise d'œuvre d'un projet doit être assurée par un organisme admissible qui a une place d'affaires au Québec. Le projet doit être réalisé en totalité au Québec et s'appliquer à des matières résiduelles générées au Québec. La provenance hors Québec de matières résiduelles sera prise en compte dans l'analyse d'un projet et le financement qui serait proposé.

Le programme *Économie sociale et mobilisation des collectivités* est assorti d'une condition qui vise la responsabilisation des promoteurs et de leurs employés à l'égard de la gestion des matières résiduelles. Chaque organisme ayant bénéficié d'une aide financière pour l'un ou l'autre des trois volets du programme devra obtenir auprès de RECYC-QUÉBEC une reconnaissance de niveau 2 du

¹ Pour plus d'information sur les principes de l'économie sociale diffusés par le Chantier de l'économie sociale : <http://www.chantier.qc.ca/?module=document&uid=871>

² Les projets de l'économie sociale seront analysés dans le cadre de ce programme et ne seront pas admissibles au programme *Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés*.

programme ICI ON RECYCLE!³ Le paiement du dernier versement dans le cadre des trois volets du programme *Économie sociale et mobilisation des collectivités* sera conditionnel à l'obtention de cette reconnaissance.

Les projets visant des matières résiduelles qui s'inscrivent dans une prise en charge en vertu du régime de compensation de la collecte sélective municipale pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles dont les contenants, les emballages, les imprimés et les journaux, ne sont pas admissibles au programme. Les projets qui s'inscrivent dans une prise en charge des produits en vertu du principe de responsabilité élargie des producteurs (RÉP) sont admissibles aux volets I et II du programme, mais sont soumis à des conditions particulières de financement. Ceci concerne à la fois les produits dont une réglementation est déjà en vigueur (secteurs des peintures et des huiles) et ceux ayant fait l'objet d'une publication à la Gazette officielle du Québec.

Dans un objectif de sensibilisation, des projets déposés en vertu du volet III peuvent s'appliquer à l'ensemble des matières résiduelles et conséquemment, aux gestes et comportements qui concourent au respect de la hiérarchie des 3RV inscrit à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, tout en favorisant ceux axés sur la réduction à la source et sur le réemploi.

4. MODALITÉS DE FINANCEMENT

4.1. Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles de l'organisme promoteur du projet sont les suivantes :

- salaires, loyer et promotion (jusqu'à concurrence de 50 % pendant au plus 18 mois);
- frais de services professionnels externes (honoraires);
- matériel, fournitures et location d'équipement;
- transferts d'actifs d'une organisation externe non liée au promoteur;
- immobilisations.

Pourront être considérées les dépenses qui sont reliées aux interventions suivantes pour les trois volets :

VOLET I : Soutien au développement et à l'amélioration des performances
--

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Plan de conception ou d'amélioration de produits• Étude de caractérisation des matières résiduelles et bilan de performance• Diagnostic des opérations• Étude de marché, technique ou financière• Étude de faisabilité• Plan d'affaires• Évaluation de procédés ou de technologies• Plan de commercialisation de produits• Démarche d'analyse de cycle de vie ou d'écoconception• Homologation ou certification d'un processus, d'un produit ou d'un établissement | <ul style="list-style-type: none">• Démarche de concertation des organismes en vue d'améliorer l'offre de services et la performance Évaluation de rendement (besoins de formation, support en gestion, ressources humaines, marketing, finances, etc.)• Partage d'expertises et de connaissances stratégiques• Formation en entreprise ou spécialisée : développement d'expertises et de compétences, rehaussement des capacités de gestion, gestion des stocks, marchandisage, etc. |
|---|---|

³ Le niveau 2 - Mise en œuvre - reconnaît les efforts des établissements qui ont mis en place des mesures de réduction et de réemploi, de recyclage et de valorisation pour les matières résiduelles visées par la *Politique*. Pour plus d'information, voir [le programme ICI ON RECYCLE!](#) sur le site web de RECYC-QUÉBEC.

VOLET II : Investissement dans les opérations et les installations

- Démarrage d'entreprise
- Acquisition ou transfert d'une nouvelle technologie
- Adaptation et optimisation des procédés
- Automatisation des procédés
- Construction d'une installation incluant les plans et devis
- Acquisition et mise en opération d'équipements
- Acquisition et mise en œuvre d'un outil informatique axé sur le suivi des opérations
- Réalisation et mise en place d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale

VOLET III : Appui à des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) en faveur de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage (3R)

- Enquête auprès de clientèles en vue de cibler ou appuyer une intervention
- Campagne d'information, d'éducation ou de sensibilisation
- Promotion d'une bonne pratique ou d'une filière de mise en valeur (3RV)
- Suivi des résultats de campagne et diffusion (sondage)

Les dépenses non admissibles pour les trois volets du programme comprennent notamment :

- Coût d'opérations courantes qui ne seraient pas liées directement au projet
- Frais juridiques et comptables
- Inventaire de produits
- Terrain et mobilier de bureau
- Service de la dette de l'entreprise et remboursement d'emprunt
- Montants des taxes de vente donnant droit à un remboursement
- Dépenses déjà effectuées pour un projet en cours ou complété (avant la date de dépôt de la demande)
- Frais reliés à des activités ponctuelles non planifiées dans un volet III (atelier, congrès, conférence, lancement d'un livre, tenue d'un stand, etc.)
- Équipements, expertises ou activités en vue d'améliorer les pratiques internes de gestion des matières résiduelles
- Dépense de développement d'études à l'interne (autre qu'accompagnement du consultant)
- Bénévolat
- De façon générale, toute dépense reliée à un projet ou à une activité non admissible

4.2. Aide financière possible

Le programme *Économie sociale et mobilisation des collectivités* bénéficie d'un budget total de 11 M\$ sur cinq ans (2011-2015) dont 1 M\$ est réservé pour les groupes d'action communautaire qui réaliseront des projets d'information, de sensibilisation et d'éducation en faveur de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage (3R) (volet III).

Volet I

L'aide financière maximale sous la forme d'une contribution non remboursable est de 30 000 \$, ne pouvant représenter plus de 50 % des dépenses admissibles du projet. Les projets portant sur des matières visées par la RÉP peuvent être présentés sous le volet I. Toutefois l'aide financière ne pourra dépasser 40 % des dépenses admissibles pour ces projets.

Volet II

L'aide financière maximale sous la forme d'une contribution non remboursable est de 460 000 \$, ne pouvant représenter plus de 50 % des dépenses admissibles.

Pour ce qui est des besoins d'investissement dans les filières de traitement des matières visées par la RÉP, que ce soit pour le réemploi, le conditionnement⁴ ou pour le recyclage, des projets pourront être acceptés seulement à la suite des appels lancés afin de recevoir des propositions sur des priorités identifiées par RECYC-QUÉBEC et le MDDEP. L'aide financière qui serait accordée sur ces projets ne pourra également dépasser 50 % des dépenses admissibles.

Volet III

L'aide financière maximale sous la forme d'une contribution non remboursable est de 50 000 \$ ne pouvant représenter plus de 50 % des dépenses admissibles du projet. L'aide financière accordée tiendrait compte de l'importance du projet au plan régional et national. Un maximum de 50 000 \$ est fixé par organisme pour ce volet au cours de la période 2011-2015. Un même projet ne peut être soumis de façon récurrente au programme pour s'adresser à un même groupe de citoyens ou à d'autres sur des territoires différents. Les organismes sont invités à planifier la portée de leur projet et les clientèles envisagées lors de la préparation de leur demande d'aide financière. Des appels de propositions pourront également être lancés sous ce volet III en fonction de priorités identifiées par RECYC-QUÉBEC et le MDDEP.

Un organisme peut appliquer à plus d'un volet du programme dans une même demande d'aide financière ou lors de différentes demandes, lui permettant d'obtenir une aide financière non remboursable d'au plus 500 000 \$ dans le cadre du programme. Le financement public maximum non remboursable, incluant les contributions fédérales et provinciales, mais excluant les contributions des municipalités, ne peut dépasser 80 % du coût total d'un projet. RECYC-QUÉBEC favorise le cofinancement des projets provenant de l'appui de différents partenaires.

Tableau 2 : Aide financière possible en fonction des volets du programme

Volets	Projets	Proportion des dépenses admissibles	Aide financière maximale
I	Soutien au développement et à l'amélioration des performances (diagnostic, études, évaluations, formation, etc.)	50 % 40 % pour la RÉP	30 000 \$
II	Investissement dans les opérations et les installations (sur appel de propositions seulement pour la RÉP)	50 %	460 000 \$
III	Appui à des actions d'ISÉ en faveur de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage (3R) (possibilité également d'appeler des propositions)	50 %	50 000 \$

D'autres précisions à l'égard des dépenses admissibles et des seuils de financement des projets se trouvent dans la grille de calcul, en annexe du formulaire de demande d'aide financière disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC (<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-eco-soc.asp>).

⁴ Le conditionnement consiste à préparer les matières résiduelles issues du tri en modifiant leur forme (ex. particules de bois, granules de verre ou de plastique) en vue d'une transformation ultérieure dans un procédé de recyclage.

4.3. Analyse des demandes

En premier lieu, sont analysées la conformité et l'admissibilité au programme (clientèle et projet admissibles, dossier complet, etc.). RECYC-QUEBEC pourra demander un avis à différents organismes du milieu tel que le Centre local de développement (CLD), la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) et le Pôle régional en économie sociale. Lorsque la demande est conforme et complète, un comité d'évaluation interne à RECYC-QUÉBEC et regroupant différentes compétences procédera à l'analyse des projets admissibles en vue de faire des recommandations à ses autorités. Il se réunira de manière spontanée et pourra avoir recours à des ressources externes de ministères et organismes pour juger de certains aspects du projet (ex : technique, finances, appui du milieu).

À titre indicatif, l'évaluation des projets sera réalisée en fonction des cinq critères suivants, qui sont déclinés dans une grille d'évaluation des projets disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

- La pertinence du projet
- La qualité technique du projet
- Les résultats visés par le projet
- L'expertise du promoteur et de son équipe
- La viabilité financière du projet

Certains éléments particuliers seront également considérés dans l'analyse des projets :

- L'organisme ne doit pas être impliqué dans un projet non achevé en vertu du précédent programme d'économie sociale ou d'un programme similaire avec une autre organisation (ex. Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), Investissement Québec).
- Un projet pour lequel les ressources impliquées sont majoritairement bénévoles ne sera pas admissible, sauf pour des projets d'information, de sensibilisation et d'éducation (volet III), dont le travail exécuté par l'organisme à l'interne peut être reconnu pour la demande d'aide financière.
- Une priorité sera accordée aux projets qui font en sorte de réduire à la source la génération de matières résiduelles ou qui détournent, notamment par le réemploi, des matières actuellement destinées à l'élimination, n'étant pas déjà prises en charge efficacement par une autre initiative.
- Les projets pour lesquels la mise en valeur des matières résiduelles s'effectue principalement au Québec seront favorisés. La provenance hors Québec de matières résiduelles sera prise en compte dans l'analyse d'un projet et le financement qui serait proposé.
- Un projet doit obtenir l'assentiment de l'instance municipale responsable de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). L'organisme promoteur du projet doit également obtenir des appuis afin de démontrer qu'il est reconnu dans son milieu pour sa contribution à la gestion des matières résiduelles.

4.4. Pour soumettre une demande

Toute demande au programme *Économie sociale et mobilisation des collectivités* doit être adressée en utilisant le formulaire prévu à cet effet. Celui-ci est disponible dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC au www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca. Les renseignements qui sont demandés dans ce formulaire portent sur des aspects du projet permettant de répondre aux cinq critères d'évaluation mentionnés dans la section précédente (voir 4.3). Plus de détails sont fournis sur ce formulaire.

Une demande d'aide financière contenant tous les documents exigés peut être transmise à n'importe quel moment de l'année au moyen du formulaire en ligne. Dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la réception de la demande, un accusé de réception sera expédié au demandeur par courriel.

À la suite d'un premier examen de la demande, RECYC-QUÉBEC communiquera avec le promoteur pour signifier que le projet est admissible ou non au programme, et selon le cas, pour lui indiquer s'il manque des documents. Ce n'est qu'une fois que le projet est jugé admissible par RECYC-QUÉBEC et que le dossier est complet que celui-ci peut être soumis pour analyse. Un avis de refus pourrait être transmis dans l'éventualité où une demande d'aide financière demeure incomplète ou que des informations demandées par RECYC-QUÉBEC au promoteur ne lui sont pas fournies dans un délai raisonnable.

Le programme *Économie sociale et mobilisation des collectivités* sera en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2015, correspondant à la fin de la période du *Plan d'action 2010-2015* accompagnant la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, ou jusqu'à ce que le budget de ce programme soit épuisé.

4.5. Versement de l'aide financière accordée

Lorsqu'un projet est retenu, un protocole d'entente est signé entre le promoteur et RECYC-QUÉBEC. Les engagements de chacune des parties y sont précisés, notamment en ce qui concerne le dépôt des preuves de paiement, les informations à fournir sur l'avancement du projet et la réalisation d'un rapport de fin de projet. Le promoteur et son conseil d'administration (ou son représentant désigné par procuration) doivent s'engager à réaliser le projet tel que décrit dans la demande d'aide financière et le protocole d'entente. RECYC-QUÉBEC assurera le suivi du projet et le paiement des sommes allouées.

Les modalités de versement sont également précisées dans le protocole d'entente. Pour les volets I et III du programme *Économie sociale et mobilisation des collectivités*, un premier versement représentant 60 % de la subvention est accordé dans les semaines suivant la signature de l'entente. Le second versement de 40 % est accordé à la fin du projet à la suite du dépôt d'un rapport sur son déroulement, et ce, après que ce rapport ait été jugé satisfaisant par RECYC-QUÉBEC.

Pour le volet II, si l'aide accordée est de 100 000 \$ et moins, les modalités de versement seront identiques à celles prévues pour les volets I et III. Si l'aide accordée dépasse 100 000 \$, un échéancier sera convenu avec l'organisme et un premier montant représentant 50 % de la subvention sera versé dans les semaines suivant la signature de l'entente. Un second montant correspondant à 25 % de la subvention sera versé à mi-échéance. À la fin du projet et à la suite du dépôt d'un rapport sur son déroulement jugé satisfaisant par RECYC-QUÉBEC ainsi que des preuves de paiement, le dernier versement de 25 % pourra être versé.

Pour tous les projets acceptés dans le cadre des trois volets du programme *Économie sociale et mobilisation des collectivités*, le dernier versement de l'aide financière sera conditionnel à l'obtention auprès de RECYC-QUÉBEC d'une reconnaissance de niveau 2 du programme ICI ON RECYCLE!

RECYC-QUÉBEC

Programme *Économie sociale et mobilisation des collectivités*

420, boul. Charest est, bureau 200

Québec (Québec) G1K 8M4

economiesociale@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Pour information : Monsieur Patrick Morin

☎ 1-800-807-0678, poste 3247

418-643-0394, poste 3247

🌐 Site Internet

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-eco-soc.asp>

Les documents suivants sont disponibles sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC:

- Formulaire de demande d'aide financière
- Grille d'évaluation des projets
- Calculateur de l'aide financière possible

Programme d'aide financière

Action locale pour l'information, la sensibilisation et l'éducation (ALISÉ) aux 3RV (en remplacement du Programme Visons l'Éducation à la Réduction à la source, au Réemploi et au Recyclage –VERRR)



Le programme *Action locale pour l'information, la sensibilisation et l'éducation (ALISÉ) aux 3RV* de RECYC-QUÉBEC offre une aide financière aux organismes sans but lucratif établis au Québec qui souhaitent présenter des projets visant l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) à la gestion responsable des matières résiduelles. Ce programme d'aide financière administré par RECYC-QUÉBEC s'inscrit dans sa mission, vision et mandat de l'organisation.

Table des matières :

- 1) Objectifs du programme
- 2) Information générale et exigences du programme
- 3) Clientèle admissible et non admissible
- 4) Dates de dépôt des projets
- 5) Thèmes des projets selon les phases de dépôt
- 6) Aide financière
- 7) Projets admissibles
- 8) Projets inscrits dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) – Phase II
- 9) Mode d'évaluation du projet des phases I, II et III
- 10) Comité de sélection pour l'analyse des projets
- 11) Critères pour l'analyse des projets des phases I, II et III
- 12) Télécharger le formulaire d'inscription
- 13) Modèle d'un montage financier
- 14) Liens avec les principes de la Loi québécoise sur le développement durable
- 15) Rapport d'activité

1) Objectifs du programme

Le programme *Action locale pour l'information, la sensibilisation et l'éducation (ALISÉ) aux 3RV* vise à soutenir financièrement la réalisation de projets en ISÉ qui contribuent à favoriser l'acquisition d'attitudes et de comportements responsables qui permettront d'atteindre des résultats sur les plans de la réduction, du réemploi, du recyclage et de la

valorisation des matières résiduelles.



2) Information générale et exigences du programme

- L'organisme requérant doit être établi au Québec et le projet doit être réalisé au Québec.
- Un requérant ne peut soumettre un projet à caractère récurrent plus de trois années consécutives. De plus, un requérant ne peut déposer plus d'un projet par phase.
- Les projets en cours de réalisation peuvent être présentés. Toutefois, seules les dépenses à venir seront reconnues comme étant admissibles.
- L'information relative au projet doit obligatoirement être écrite en français sur le formulaire d'inscription.
- Les projets doivent obligatoirement présenter des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation à la réduction à la source, au réemploi au recyclage et à la valorisation (3RV) des matières résiduelles.
- RECYC-QUÉBEC exige le cofinancement des projets (partenariat financier) avec des intervenants (publics ou privés) issus du milieu.
- Les organismes sont invités à soumettre des projets selon les thématiques déterminées dans les phases I, II et III.
- Les projets doivent obligatoirement se dérouler avant le 31 mars 2012. Toutefois, dans le cas des institutions scolaires, ce délai peut être prolongé jusqu'au 30 juin 2012.
- Le requérant doit obligatoirement inclure le (les) curriculum vitae du (des) chargé (s) de projet.
- Le requérant doit remettre tous les documents obligatoires. Dans le cas contraire, le projet ne sera pas analysé.
- Les projets admissibles doivent obligatoirement avoir un (ou des) partenaire (s) financier (s) autres que RECYC-QUÉBEC. Les documents confirmant le partenaire financier doivent obligatoirement inclure le logo officiel de l'organisation et doivent accompagner le formulaire d'inscription. Prendre note que le requérant n'est pas considéré comme un partenaire financier. De plus, l'étendue des partenariats financiers permettra au requérant d'améliorer son pointage final.
- Les projets soumis doivent être accompagnés d'un curriculum vitae abrégé du (des) chargé (s) de projet.
- Le requérant doit inclure dans son dossier une résolution adoptée par son conseil d'administration ou une lettre provenant de la direction de l'institution scolaire.
- L'aide financière de RECYC-QUÉBEC ne peut excéder 65 % des dépenses admissibles.
- Une note de moins de 60 % entraîne un refus du projet.



3) Clientèle admissible et non admissible

Admissible

Seuls les organismes, listés ci-dessous, sont admissibles à soumettre des projets :

- Les institutions d'enseignement (de niveaux primaire, secondaire, collégial et universitaire)
- Les groupes environnementaux
- Les organismes communautaires et coopératifs
- Les réseaux associatifs.

Non admissible

- Les municipalités
- Les organismes municipaux
- Les ministères et les organismes parapublics
- Les industries, les commerces et les institutions (ICI).

Si l'une de ces organisations désire présenter une activité dans l'une des trois phases du programme, celle-ci est invitée à s'associer à un organisme sans but lucratif de sa région afin de soumettre un projet dans le cadre de ce programme.

4) Dates de dépôt des projets

Les organismes qui présentent un projet dans le cadre du programme *Action locale pour l'information, la sensibilisation et l'éducation aux 3RV* sont invités à prendre connaissance des dates de dépôt des projets pour l'année 2011-2012.

- Phase I : le mercredi 15 juin 2011
- Phase II : le jeudi 15 septembre 2011 (SQRD)
- Phase III : le jeudi 15 décembre 2011.



5) Thèmes des projets selon les phases de dépôt

Le Plan d'action 2011-2015 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* vise cinq grands objectifs. Afin d'inciter les organismes promoteurs à présenter des projets d'information, de sensibilisation et d'éducation en lien avec les différents enjeux définis dans le *Plan d'action 2011-2015*, RECYC-QUÉBEC a déterminé des thèmes spécifiques pour les trois phases d'application :

- **Phase I** (date de dépôt : 15/06/11) : projets d'information, de sensibilisation et d'éducation en lien avec la **valorisation des matières résiduelles**
- **Phase II** (date de dépôt : 15/09/11) : projets d'information, de sensibilisation et d'éducation en lien avec la **réduction et le réemploi**. Les projets soumis à la phase II doivent obligatoirement se dérouler durant tout le mois d'octobre ou durant la *Semaine québécoise de réduction des déchets* (SQRD) qui s'échelonne du 16 au 23 octobre 2011
- **Phase III** (date de dépôt : 15/12/11) : projet d'information, de sensibilisation et d'éducation en lien avec la **réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles**.

6) Aide financière

Le programme *Action locale pour l'information, la sensibilisation et l'éducation aux 3RV* est doté d'une enveloppe budgétaire globale de 200 000 \$ qui se répartit comme suit :

- **Phase I** (date de dépôt : 15/06/11) : 75 000 \$
- **Phase II** (date de dépôt : 15/09/11) : 50 000 \$ (SQRD)
- **Phase III** (date de dépôt : 15/12/11) : 75 000 \$

Les projets soumis dans chacune des phases sont évalués au mérite par un comité de sélection selon les critères d'analyse établis. L'aide financière de RECYC-QUÉBEC est versée sous forme de contribution non remboursable et ne peut excéder 65 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par projet.

À l'acceptation du projet, 80 % de l'aide financière octroyée est versée à l'organisme promoteur. Le montant résiduel de l'aide financière octroyée, est remis lors de l'acceptation du rapport d'activité par RECYC-QUÉBEC à la fin du projet.

Les projets doivent obligatoirement se dérouler avant le 31 mars 2012. Toutefois, dans le cas des institutions scolaires, ce délai peut être prolongé jusqu'au 30 juin 2012.

Seuls les frais inhérents aux activités d'information, de sensibilisation et d'éducation sont admissibles. Ces dépenses peuvent inclure les éléments suivants :

- Matériel d'information, de sensibilisation et d'éducation
- Matériel et outils de diffusion
- Salaire du personnel
- Frais de déplacement
- Frais liés aux activités de reconnaissance.



7) Projets admissibles

Le requérant doit obligatoirement présenter une activité qui vise l'information, la sensibilisation et l'éducation à la gestion responsable des matières résiduelles selon les thèmes spécifiques indiqués au point 5.

L'activité doit rejoindre un nombre significatif (100 personnes et plus) d'une communauté constituée d'un groupe de citoyens ou d'étudiants.

Seuls les frais inhérents aux activités d'information, de sensibilisation et d'éducation sont admissibles. Ces dépenses peuvent inclure les éléments suivants :

- Matériel d'information, de sensibilisation et d'éducation
- Matériel et outils de diffusion
- Salaire du personnel
- Frais de déplacement
- Frais liés aux activités de reconnaissance.

Les projets admissibles doivent obligatoirement avoir un (ou des) partenaire (s) financier (s) autres que RECYC-QUÉBEC. Les documents confirmant le partenaire financier doivent obligatoirement inclure le logo officiel de l'organisation et doivent accompagner le formulaire d'inscription. Prendre note que le requérant n'est pas considéré comme un partenaire financier. De plus, l'étendue des partenariats financiers permettra au requérant d'améliorer son pointage final.

Les projets soumis doivent être accompagnés d'un curriculum vitae abrégé du (des) chargé (s) de projet.

Le requérant doit inclure dans son dossier une résolution adoptée par son conseil d'administration ou une lettre provenant de la direction de l'institution scolaire.

L'aide financière de RECYC-QUÉBEC ne peut excéder 65 % des dépenses admissibles.



8) Projets inscrits dans le cadre de la *Semaine québécoise de réduction des déchets* (SQRD) - Phase II

Les projets soumis dans la phase II visent à animer le milieu afin de favoriser la réduction des déchets à l'occasion de la *Semaine québécoise de réduction des déchets* (SQRD). L'enveloppe budgétaire globale pour les projets inscrits dans la phase II est de 50 000 \$.

Le financement accordé aux organismes qui présentent un projet dans le cadre de la SQRD est de 5 000 \$ par projet.

Les projets retenus de la phase II doivent obligatoirement être des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation visant **la réduction à la source et le réemploi**.

Les projets soumis à la phase II doivent obligatoirement se dérouler au cours du mois d'octobre ou spécifiquement durant la *Semaine québécoise de réduction des déchets* qui s'échelonne du 16 au 23 octobre 2011. Les projets doivent faire la promotion de la Semaine québécoise de réduction des déchets.

Les projets présentés dans le cadre de la SQRD (phase II) sont soumis aux mêmes exigences que celles des phases I et III.



9) Mode d'évaluation des projets des phases I, II et III

Les requérants qui présentent un projet dans les phases I, II et III du programme doivent prévoir la mise en place d'un mode d'évaluation en vue de pouvoir mesurer le succès de l'activité. La présence d'un mode d'évaluation (sondage, taux de participation, pesées des matières récupérées, etc.) permettra d'améliorer le pointage au moment de l'analyse du projet. Ces informations devront en outre être inscrites dans le Rapport d'activité.

10) Comité de sélection pour l'analyse des projets

Les projets soumis dans chacune des phases sont évalués au mérite et selon les critères établis par un comité de sélection constitué de représentants provenant de RECYC-QUÉBEC et d'autres organisations qui œuvrent dans le secteur de la gestion des matières résiduelles, de l'éducation relative à l'environnement, ou plus généralement du milieu environnemental.

11) Critères pour l'analyse des projets des phases I, II et III

Les projets devront se conformer aux éléments suivants :

- Activité visant l'information, la sensibilisation et l'éducation en lien avec la gestion des matières résiduelles et les 3RV
- Organiser une activité écoresponsable
- Présence de documents confirmant la présence d'un (des) partenaire(s) financier(s)
- Projets en lien avec les thèmes spécifiques aux trois phases d'application.



A) Qualité du projet – (30 points)

- Cohérence entre les objectifs et la clientèle visée
- Réalisme des objectifs
- Créativité et originalité du projet.

B) Expertise du requérant – (25 points)

- Expérience de l'organisme et de ses partenaires dans le champ d'application proposé
- Degré d'expertise et capacité de gestion du ou des chargés de projet
- Connaissance et compétences dans le secteur de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles
- Pratiques de l'organisme en matière de développement durable

C) Garanties de réalisation du projet – (25 points)

- Précisions et réalisme du calendrier des activités
- Réalisme des coûts de réalisation
- Étendue du partenariat financier accordé à l'activité.

D) Atteinte des résultats – (20 points)

- Favorise l'acquisition d'attitudes et de comportements responsables
- Effet d'entraînement
- Présence et pertinence d'un mode d'évaluation du projet (ex. : sondages, pesées des matières récupérées, etc.).



12) Télécharger le formulaire d'inscription

Afin de présenter une demande d'aide financière, le requérant doit compléter le [formulaire d'inscription en ligne](#). Enregistrez le formulaire dans vos dossiers et retournez-le avec vos documents en fichier joint à l'adresse courriel indiquée dans le formulaire. N'oubliez pas de nous acheminer votre demande **avant la date de tombée de la phase concernée**.

13) Modèle d'un montage financier

[Montage financier](#) 

14) Liens avec les principes de la Loi québécoise sur le développement durable

Le programme *Action locale pour l'information, la sensibilisation et l'éducation aux 3RV* s'inscrit dans une perspective de développement durable. Le programme détient des liens importants avec les principes suivants de la *Loi sur le développement durable* :

Protection de l'environnement : Le programme vise à appuyer les initiatives de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation (ISÉ) en gestion responsable des matières résiduelles dans le respect des objectifs et des enjeux soulevés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Les activités d'ISÉ soutenues par le programme visent l'amélioration des comportements et de la gestion des matières résiduelles, ce qui contribue à réduire les impacts environnementaux.

Efficacité économique : En constituant une aide financière importante pour la réalisation de projets d'ISÉ dans les communautés québécoises, le programme soutient le travail d'organisations sans but lucratif reconnues pour leur expertise en gestion des matières résiduelles et en environnement, et pour leur impact au sein des communautés. Fondé sur la mise en place de partenariats diversifiés et issus des communautés, le programme vise à maximiser les retombées socio-économiques des projets soutenus tout en contribuant au dynamisme communautaire et en favorisant l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles*.

Participation et engagement : Le programme vise la mobilisation des individus, des groupes et des communautés autour des enjeux de la gestion des matières résiduelles. Par le soutien financier apporté et la stimulation du partenariat au sein des communautés, le programme contribue à la prise en charge effective de la gestion des matières résiduelles par les

acteurs locaux.



Accès au savoir : Les activités d'ISÉ soutenues financièrement par le programme contribuent à l'amélioration des comportements par la diffusion des connaissances et des meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles. Le programme permet d'informer, de sensibiliser, d'éduquer et de former les clientèles locales aux enjeux soulevés par la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles*.

Subsidiarité : L'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles* repose en partie sur la mobilisation des individus, des groupes et des communautés. Dans cette perspective, les actions locales initiées dans le cadre du programme contribuent à la définition de solutions cohérentes avec les enjeux et les réalités des communautés concernées.

Production et consommation responsable : Les enjeux de la gestion responsable des matières résiduelles sont fortement liés aux modes de production et de consommation. Par le soutien d'activités d'ISÉ en matière de hiérarchie des 3RV, le programme contribue à l'amélioration des comportements des consommateurs pour une meilleure utilisation des ressources et une société sans gaspillage.

15) Rapport d'activité

À la fin de leur projet ou au plus tard au 31 mars 2012, les organismes promoteurs doivent remettre à RECYC-QUÉBEC un rapport d'activité. Ce rapport doit obligatoirement être conforme au modèle du Rapport d'activité disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Dans le cas des institutions scolaires, le rapport d'activité peut être remis au plus tard le 30 juin 2012.

Il est à noter que 20 % de l'aide financière est conditionnelle à l'acceptation par RECYC-QUÉBEC du rapport d'activité (voir le point 6 du présent document).

Archives :

Ancien programme d'aide financière (VERRR) : [VERRR - Visons l'Éducation, la Réduction, le Réemploi et le Recyclage](#)



Québec

© Gouvernement du Québec, 2011
[Accès à l'information](#)
[Politique de confidentialité](#)
[Politique linguistique](#)

Performance des ICI en GMR

Programme d'aide financière à l'amélioration des pratiques des ICI en gestion des matières résiduelles

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit à son Plan d'action 2011-2015 une mesure de soutien aux industries, aux commerces et aux institutions (ICI), afin d'accroître leur performance au chapitre de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles.

En 2008, les ICI ont récupéré environ la moitié des cinq millions de tonnes de matières résiduelles qu'ils ont générées. Des efforts additionnels devront être investis afin de détourner davantage de matières de l'élimination en améliorant les pratiques dans les entreprises et les institutions. Pour ce faire, il est important pour les ICI d'avoir le portrait précis des matières résiduelles générées par leurs activités et de connaître la manière dont elles sont gérées. Ce portrait permet par la suite d'établir un plan d'action afin d'adopter de nouvelles pratiques qui exigent la participation des employés et la mise en place de nouveaux équipements de récupération. Dans ce contexte, l'élaboration et la mise en place d'un programme d'aide financière donnera l'impulsion nécessaire à la mise en place d'une saine gestion des matières résiduelles au sein des ICI, favorisant ainsi l'atteinte des objectifs de la Politique et de son Plan d'action.

Ce programme est doté d'un budget total de 10 M\$ pour la période 2011-2015 et il est administré par RECYC-QUÉBEC.

1. OBJECTIF

Le programme *Performance des ICI en GMR* poursuit les objectifs suivants :

1. Soutenir les industries, les commerces et les institutions (secteur des ICI) dans la gestion des matières résiduelles, en rendant plus accessibles les services de diagnostic et de planification des activités pour l'ensemble des matières résiduelles;
2. Améliorer, chez les industries, les commerces et les institutions (secteur des ICI), les activités de récupération des matières recyclables et valorisables telles que le papier, le carton, le plastique, le verre, le métal et les matières organiques.

2. CLIENTÈLES ADMISSIBLES

Les établissements privés et parapublics désirant améliorer leurs pratiques d'affaires et leur gestion des matières résiduelles :

- établissements privés (industries, commerces et institutions);
- établissements scolaires, établissements du réseau de la santé et sociétés de transport.

3. PROJETS ADMISSIBLES

Le programme *Performance des ICI en GMR* permet deux approches, soit :

1. Approche par l'intermédiaire du consultant (pour les services-conseils) ou du récupérateur (pour l'acquisition d'équipements en GMR);
2. Approche directe de la part de l'établissement ICI.

Ce programme finance deux types d'interventions :

- **Volet 1 : Bilan et amélioration de la performance en GMR**
- **Volet 2 : Acquisition d'équipements de GMR**

Il est possible pour un établissement ICI, un consultant ou un récupérateur d'appliquer aux deux volets du programme, toutefois l'aide financière sera versée à l'établissement ICI peu importe si la demande de soutien financier est transmise par l'entremise d'un tiers ou par l'établissement ICI lui-même.

Le projet doit être réalisé en totalité au Québec et s'appliquer à des matières résiduelles générées au Québec. Sont ainsi admissibles aux deux volets du programme, les projets reliés à la gestion des matières résiduelles produites par les établissements ICI dans le cadre de leurs activités.

Les projets d'acquisition d'équipements de GMR proposés par plus d'un ICI dans le cadre d'une gestion conjointe de matières résiduelles sont admissibles, nonobstant que cet équipement soit acquis ou opéré par un tiers, à la condition que l'équipement serve majoritairement aux besoins d'établissements ICI admissibles au programme.

Exclusions du programme

Les activités de traitement de matières résiduelles d'un établissement ICI dont l'activité est de récupérer, valoriser ou autrement traiter des matières résiduelles pour le compte d'un tiers ne sont pas admissibles.

Les activités reliées à la mise en œuvre d'un programme de récupération et de valorisation ainsi que les projets d'acquisition d'équipements requis pour la récupération et la valorisation de matières résiduelles de produits visés par un règlement adopté en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) selon l'approche de responsabilité des producteurs ne sont pas admissibles.

Les projets présentés par les organismes municipaux concernant la récupération des matières de la collecte sélective (papier, carton, verre, plastique, métal) auprès des ICI et des lieux publics ne sont pas admissibles puisque ces demandes devront être adressées auprès de la Table pour la récupération hors foyer à l'exception des projets visant la gestion des matières organiques.

Condition particulière

Le programme *Performance des ICI en GMR* est assorti d'une condition qui vise la responsabilisation des promoteurs et de leurs employés à l'égard de la gestion des matières résiduelles. Chaque organisme ayant bénéficié d'une aide financière devra obtenir auprès de RECYC-QUÉBEC une reconnaissance de niveau 2 du programme ICI ON RECYCLE!¹ Le paiement du dernier versement dans le cadre des deux volets du programme *Performance des ICI en GMR* sera conditionnel à cette reconnaissance.

4. MODALITÉS DE FINANCEMENT

4.1. Dépenses admissibles

Volet 1 : Bilan et amélioration de la performance des ICI en GMR

Pourront être considérées pour le volet 1 les dépenses qui sont liées aux honoraires des consultants pour les services suivants :

- Études préalables à l'implantation d'un programme de gestion des matières résiduelles : diagnostic (bilan) de la gestion actuelle, caractérisation des matières résiduelles et analyse des données;
- Activités de préparation et de mise en œuvre d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);
- Élaboration d'un programme de suivi de la performance et d'amélioration continue ;
- Activités de formation et de sensibilisation des employés lors de la première année à l'égard du programme de gestion des matières résiduelles;
- Montage d'un dossier de candidature pour l'atteinte du niveau 3 – Performance du programme ICI ON RECYCLE!.

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles dans le cadre du présent programme :

- Coûts admissibles aux crédits d'impôt;
- Coût de production et diffusion du matériel d'information ou promotionnel;
- Frais de gestion ou études internes;
- Frais de stagiaires et des ressources internes;
- Projet en cours ou réalisé.

¹ Le niveau 2 - Mise en œuvre reconnaît les efforts des établissements qui ont mis en place des mesures de réduction et de réemploi, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles visées par la Politique. De plus, les établissements doivent avoir effectué des activités d'information et de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles au sein de leur établissement. L'information sur le programme ICI ON RECYCLE! est disponible à l'adresse suivante : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/ici.asp>.

Volet 2 : Acquisition d'équipements de GMR

Les équipements admissibles pour le volet 2 sont les suivants :

- Îlots multimatières de récupération de deux à quatre compartiments;
- Bacs roulants extérieurs de 80 à 1100 litres et conteneurs de 2 à 20 verges cubes;
- Équipements de conditionnement de la matière en vue de son recyclage (broyeur, compacteur, presse à carton, triturateur, centrifugeuse, etc.);
- Équipement de traitement de la matière organique par compostage ou biométhanisation *in situ* (moins de 100 tonnes/an).²

4.2. Aide financière possible

Le programme *Performance des ICI en GMR* bénéficie d'un budget total de 10 M\$ sur cinq ans (2011-2015).

L'aide financière est accordée comme suit pour chacun des volets du programme :

Volet 1 : Bilan et amélioration de la performance des ICI en GMR

L'aide financière maximale, sous la forme d'une contribution non remboursable, est fixée à 50 % des dépenses admissibles pour un maximum de **7 000 \$** par établissement.

Un consultant ou un établissement (ICI) peut présenter plus d'un projet lui permettant d'obtenir une aide financière non remboursable, toutefois le montant total accordé ne dépassera pas 7 000 \$ par établissement.

Volet 2 : Acquisition d'équipements de GMR

L'aide financière maximale, sous la forme d'une contribution non remboursable, est fixée à 70 % du prix d'achat des équipements admissibles (voir 4.1 volet 2) pour un maximum de **5 000 \$** par établissement pour l'achat ou la location de contenants de récupération (voir tableau ci-dessous) et jusqu'à un maximum de **20 000 \$** par établissement pour l'achat d'équipements de conditionnement de la matière et de traitement de la matière organique.

Tableau 1 : Prix maximum alloué et aide financière maximale par équipement

Types d'équipements	Prix maximum alloué par équipement	Aide financière maximale par équipement
Îlots multimatières	750 \$	525 \$
Bacs roulants	100 \$	70 \$
Conteneurs	5000 \$	3500 \$

Un récupérateur désirant développer ou étendre une route de collecte pourra déposer une demande pour l'achat de contenants et d'équipements pour un ensemble d'établissements (ICI) en précisant les besoins de chacun des ICI. Dans un tel cas, le récupérateur devra présenter des ententes de collecte auprès de ces ICI couvrant une période minimale de trois ans.

² L'aide financière est conditionnelle au respect des exigences du MDDEP pour les équipements de traitement des matières organiques.

Tableau 2 : Aide financière possible en fonction des volets du programme

Volets	Projets	Proportion des dépenses admissibles	Aide financière maximale par ICI
1	Bilan et amélioration des performances	50 %	7 000 \$
2	Acquisition de contenants de récupération	70 %	5 000 \$
	Acquisition d'équipements de conditionnement de la matière en vue de son recyclage et de traitement de la matière organique	70 %	20 000 \$

Une entreprise ou un organisme parapublic adressant une demande dans le cadre du programme pour plusieurs de ses établissements pourra obtenir une aide maximale de 200 000\$ pour toute la durée du programme.

4.3. Analyse des demandes

Les demandes seront analysées par un comité formé de deux représentants de RECYC-QUÉBEC, après avoir été jugées conformes aux critères d'admissibilité du programme. Ce comité se réunira de façon périodique lorsqu'un nombre suffisant de dossiers complets sera déposé. Dans le cas des demandes relatives aux équipements de traitement biologique, un troisième représentant de RECYC-QUÉBEC, spécialisé en gestion des matières organiques, sera invité à participer à l'analyse des demandes.

À titre indicatif, l'évaluation des projets sera réalisée en fonction des cinq critères suivants :

- La pertinence du projet;
- La qualité technique du projet;
- Les résultats visés par le projet;
- L'expertise du promoteur et de son équipe;
- La viabilité financière du projet.

Dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la réception de la demande, un accusé de réception sera expédié au demandeur par courriel.

Une demande d'aide financière pourrait être mise de côté dans l'éventualité où l'organisme ne complète pas son dossier ou que des informations qui lui sont demandées en cours d'analyse ne soient pas fournies à RECYC-QUÉBEC.

4.4. Pour soumettre une demande

Toute demande doit être soumise en complétant le formulaire disponible dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC au www.recyc-quebec.gouv.qc.ca. Les informations demandées portent sur des aspects du projet permettant de répondre aux cinq critères d'évaluation mentionnés dans la section précédente (voir 4.3).

Une demande d'aide financière contenant tous les documents exigés peut être transmise à n'importe quel moment de l'année par courriel à l'adresse indiquée sur le formulaire.

Le programme *Performance des ICI en GMR* sera en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2015, correspondant à la fin de la période du *Plan d'action 2011-2015* accompagnant la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, ou jusqu'à ce que le budget de ce programme soit épuisé.

4.5. Versement de l'aide financière accordée

Lorsqu'un projet est retenu, un protocole d'entente est signé entre l'organisme et RECYC-QUÉBEC. Les engagements de chacune des parties y sont précisés, notamment en ce qui concerne le dépôt des preuves de paiement, les informations à fournir sur l'avancement du projet et la réalisation d'un rapport de fin de projet. Le promoteur doit s'engager à réaliser le projet tel que décrit dans la demande d'aide financière et le protocole d'entente. RECYC-QUÉBEC assurera le suivi du projet et le paiement des sommes allouées.

Les modalités de versement sont précisées dans le protocole d'entente. Pour les deux volets du programme, un premier versement représentant 60 % de la subvention est accordé dans les semaines suivant la signature de l'entente. Le second versement de 40 % est accordé à la fin du projet, après le dépôt d'un rapport jugé satisfaisant par RECYC-QUÉBEC et des preuves de paiement, ainsi que de l'obtention auprès de RECYC-QUÉBEC d'une reconnaissance de niveau 2 au programme ICI ON RECYCLE!

RECYC-QUÉBEC

Programme *Performance des ICI en GMR*
141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
performanceici@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Pour information : Madame Sabrina Charron

☎ 514-352-5002, poste 2294
1-800-807-0678 (sans frais)

🌐 Site internet

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/performance.asp>



**Programme de financement pour la récupération des
matières recyclables générées hors foyer**

Guide du demandeur

Information générale sur le programme

Deux secteurs spécifiques sont visés par le programme de financement de la Table pour la récupération hors foyer

- Les aires publiques municipales (bordures de rues commerciales et principales et parcs)
- Les hôtels, bars et restaurants

Seuls les demandeurs de financement suivants sont admissibles

- Les MRC
 - Les municipalités et les arrondissements
 - Les sociétés para-municipales
 - Les entrepreneurs privés de collecte des matières recyclables
-

***** ATTENTION ! Nouvelle mise à jour au 2 décembre 2010**



Table des matières

1. Description du programme

- 1.1 Volet I – Financement d'équipements de récupération pour aires publiques municipales (bordures de rues commerciales et principales et parcs)
- 1.2 Volet II – Financement de bacs roulants (ou autre équipement adéquat) pour l'intégration des hôtels, bars et restaurants à la collecte sélective municipale
- 1.3 Volet III – Financement de l'implantation de la collecte des matières recyclables dans les hôtels, les bars et les restaurants par des entrepreneurs privés

2. Marche à suivre selon le type de bénéficiaire

- 2.1 Organismes municipaux
- 2.2 Entrepreneurs en collecte des matières recyclables
- 2.3 Gestionnaires d'hôtels, de bars ou de restaurants

3. Coordonnées de la Table et soutien technique



1. Description du programme

1.1 Volet I – (Année 4 – 2010-2011) Financement des équipements de récupération en bordures de rues commerciales et dans les parcs

Description du programme	<ul style="list-style-type: none">• <u>Programme d'aide financière à l'achat d'équipement pour la récupération en bordures de rues commerciales et dans les parcs</u>• <u>Aide financière dirigée aux MRC, municipalités, arrondissements et sociétés para-municipales</u>• Lieux d'installation des équipements : bordures de rues commerciales ou rues principales et parcs municipaux• Les événements ponctuels ne sont pas admis
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none">• <u>Récupération de toutes les matières recyclables</u> (plastique, verre, métal et fibres)• Fréquence de collecte égale à celle des déchets• Capacité minimale des équipements de 40 litres par section lorsqu'il y a trois sections (déchets / fibres / plastique, verre et métal) ou de 60 litres par section lorsque deux sections (déchets / matières recyclables) ou une seule section (matières recyclables)• Garantie minimale d'un an sur les équipements• Service de collecte et d'entretien assuré par la municipalité pour trois ans• Sur le lieu d'un projet, <u>chaque poubelle existante doit être remplacée</u> par un équipement recyclage/déchet ou être couplée à un équipement de récupération
Modalités et montant de l'aide financière	<ul style="list-style-type: none">• <u>Remboursement du coût d'achat (coûtant) de chaque équipement</u> de récupération des matières recyclables <u>jusqu'à concurrence de 675 \$ par équipement</u> à raison <u>d'un équipement financé pour chacun des équipements de récupération pour aires publiques (bordures de rues ou parcs) acquis aux frais de l'organisme municipal</u> (selon la moindre des sommes en nombre d'équipement ou en montant investi)• Le financement total à l'organisme demandeur ne dépassera pas un <u>plafond de 75 000,00 \$</u>
Signalisation et affichage	<ul style="list-style-type: none">• La signalisation apposée sur les équipements devra être approuvée par la Table (pictogrammes et couleurs). La Table ou le fournisseur d'équipement peuvent fournir les étiquettes de signalisation pour les équipements qui auront été choisis dans le répertoire d'équipements conformes• Des étiquettes à l'effigie du logo de la Table seront fournies et devront obligatoirement être apposées sur tout équipement financé dans le cadre du programme
NOTE	<ul style="list-style-type: none">• Un répertoire des équipements conformes aux critères du programme est mis à la disposition des demandeurs* <p>* La Table se dégage de toutes responsabilités quand aux défauts, bris, ou tout autre problème des équipements choisis.</p>



1.2 Volet II – Financement de bacs roulants pour l'intégration des hôtels, bars et restaurants à la collecte sélective municipale

Description du programme	<ul style="list-style-type: none">● <u>Programme d'aide financière pour l'achat de bacs roulants de 360 litres (ou autres équipements adéquats tels que des conteneurs) pour la récupération dans les hôtels, bars et restaurants</u>● <u>Aide financière dirigée aux organismes municipaux responsables des contrats de collecte sélective porte-à-porte</u>● Commerces visés : hôtels, bars et restaurants dont la localisation et les quantités de matières recyclables permettent l'intégration au service de collecte sélective municipal● Sont exclus du programme tous les commerces qui ne sont pas un hôtel, un bar ou un restaurant ou qui ont déjà un service de collecte de toutes les matières recyclables ou qui sont déjà desservis
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none">● <u>Récupération de toutes les matières recyclables</u> (plastique, verre, métal et fibres)● L'établissement desservi doit être intégré à la collecte sélective municipale
Modalités et montant de l'aide financière	<ul style="list-style-type: none">● Remboursement du coût d'achat des bacs roulants de 360 litres jusqu'à concurrence de 75 \$ / bac et de quatre bacs par établissement ou un montant maximal équivalent de 300 \$ par établissement pour autres types d'équipement● Présentation d'une liste en format Excel des noms et adresses des établissements à desservir
Signalisation et affichage	<ul style="list-style-type: none">● La signalisation apposée sur les équipements devra respecter les critères de couleur et de pictogrammes de la Table● Des étiquettes à l'effigie du logo de la Table seront fournies et devront obligatoirement être apposées sur chacun des bacs roulants financés dans le cadre du programme



1.3 Volet III – Financement de l’implantation de la collecte des matières recyclables auprès des hôtels, bars et restaurants par des entrepreneurs privés

Description du programme	<ul style="list-style-type: none">● <u>Programme d’aide financière pour l’implantation de la collecte sélective des matières recyclables au sein d’établissements</u> dont la localisation et/ou les quantités de matières recyclables produites ne permettent pas l’intégration au circuit de la collecte sélective municipale● <u>Aide financière de 1 000\$ dirigée aux entrepreneurs en collecte sélective, dont 800 \$ doit être retournée aux clients gestionnaires d’établissements</u>● <u>Commerces visés</u> : hôtels, bars et restaurants ne pouvant être intégrés au service de collecte sélective municipal● Sont exclus du programme tous les commerces qui ne sont pas un hôtel, un bar ou un restaurant ainsi que les grandes installations (ex. centre de congrès, etc.)
Conditions d’éligibilité	<ul style="list-style-type: none">● Les entrepreneurs doivent obtenir une attestation de la Table pour présenter une demande. Les conditions pour une attestation :<ul style="list-style-type: none">• être en activité depuis au minimum trois ans• avoir une place d’affaires au Québec• avoir les équipements et les ententes nécessaires pour récupérer et traiter toutes les matières recyclables● <u>Toutes les matières recyclables</u> (plastique, verre, métal et fibres) doivent être récupérées● L’établissement doit générer un minimum de 75 m³ (ou 98 v³) de matières recyclables par année
Modalités et montant de l’aide financière	<ul style="list-style-type: none">● Présentation d’un contrat signé d’une durée minimale de trois ans, décrivant les équipements ainsi que les détails du service de collecte et de la lettre d’engagement des parties● Versement à l’entrepreneur d’un montant forfaitaire de 1 000 \$ <u>dont 800 \$ devront être déduits du montant du contrat dès la première année</u>
Signalisation et affichage	<ul style="list-style-type: none">● Une affiche présentant les matières récupérables sera remise à l’établissement par l’entrepreneur



2. Marche à suivre selon le type d'organisation

2.1 Organismes municipaux

Les volets du programme dont l'aide financière vous est destinée sont les suivants :

Volet I - Financement pour l'achat d'équipement de récupération destiné aux aires publiques municipales (bordures de rues commerciales et principales et parcs)

Volet II - Financement de bacs roulants (ou autres équipements adéquats tels que des conteneurs) destinés à la récupération des matières recyclables générées par les hôtels, bars et restaurants de votre territoire intégrés au circuit de collecte sélective municipale

Note : vous trouverez la description détaillée du programme de financement et de ses volets sur le site Internet et au chapitre 1 de ce guide.

Un soutien technique est mis à votre disposition pour répondre à vos questions sur le fonctionnement du programme ainsi que pour vous assister dans l'élaboration et le suivi de votre demande (voir les formulaires de demande du programme sur le site Internet) :

Soutien technique :

Sophie Bergeron
Directrice des communications
La Table pour la récupération hors foyer
514 931-1263, poste 1
Sans frais : 1-866-931-1263, poste 1
sophie.bergeron@tablehorsfoyer.ca

2.1.1 Les étapes que vous devez suivre pour faire une demande de financement dans le cadre du Volet I :

Étape 1 - Évaluation des besoins

- ✿ Vous devez d'abord faire l'inventaire des rues commerciales ou principales ou des parcs de votre territoire susceptibles d'être desservies par la collecte sélective des matières recyclables.
- ✿ Dans le choix des aires ciblées pour l'installation d'équipements de récupération vous devez tenir prioriser les lieux à plus fort potentiel de rendement, lequel dépend de l'achalandage et des activités réalisées sur les lieux.

*Note : Les lieux où il n'y a que des événements ponctuels **ne sont pas admis.***



Étape 2 - Choix des équipements et organisation du service de collecte

- Vous devez choisir les équipements de récupération en fonction des besoins et des opérations de collecte possibles sur les lieux ciblés.
- Afin de vous aider dans le choix des équipements adéquats pour desservir les lieux ciblés, un répertoire d'équipements conformes aux critères de la Table est mis à votre disposition sur le site Internet. **Attention, ce répertoire est mis à jour périodiquement.** Vous pouvez choisir d'autres équipements ou les faire fabriquer, mais dans ce cas, les équipements doivent respecter certains critères établis par la Table et être approuvés (voir les conditions d'éligibilité dans la description du Volet I du Programme sur le site Internet ou dans ce guide dont la version complète est téléchargeable à partir du site Internet). Veuillez consulter la personne ressource responsable.
- **Sur le lieu du projet, TOUTES les poubelles existantes doivent être remplacées par des équipements recyclage / déchet ou être couplées à des équipements de récupération.**
- Vous devez prévoir un système de collecte fonctionnel comportant une entente avec un entrepreneur ou des procédures avec les employés municipaux.
- Pour l'achat des équipements sélectionnés, chaque organisme municipal visé par le programme pourra recevoir, sous réserve de la disponibilité des fonds, un financement maximal de 75 000,00 \$.

Dans le cadre de ce plafond, la Table vous financera :

- Le coût d'achat des équipements conformes sélectionnés jusqu'à concurrence de 675 \$ par équipement, à raison d'un équipement financé pour chaque équipement de récupération acquis aux frais de l'organisme municipal.

Étape 3 - Demande de financement

- L'organisme municipal demandeur doit compléter le formulaire de demande de financement du Volet I téléchargeable à partir du site Internet.
- Pour vous aider à compléter votre formulaire de demande de financement, vous bénéficiez des services d'une personne ressource (voir au début du présent chapitre).
- **Le formulaire doit être signé par une personne ayant une autorité d'engagement dans votre organisation (directeur, secrétaire-trésorier, etc).**
- Vous devez ensuite faire parvenir votre formulaire de demande de financement accompagné des documents nécessaires par la poste, le tout en deux copies, à l'attention de :



Sophie Bergeron, directrice des communications

La Table pour la récupération hors foyer
345, boul. Laurier
CP 85122
Mont-Saint-Hilaire (QC) J3H 5W1

- ✿ Dans la limite du plafond qui vous est octroyé et sous réserve de la disponibilité des fonds, vous pouvez faire plus d'une demande. Les demandes doivent porter sur un minimum de trois équipements à financer ou un montant minimum de 2 000\$.

Étape 4 - Acceptation ou refus

- ✿ Le délai normal de réponse à une demande de financement se situe entre quatre et six semaines.
- ✿ L'approbation se fait sous réserve des fonds disponibles pour l'année courante.
- ✿ Lorsque votre demande est acceptée, une lettre vous est transmise mentionnant le montant et les équipements approuvés ainsi que le délai pour la production de pièces justificatives.
- ✿ Les fonds engagés par votre demande seront réservés pour une période maximale de 180 jours. Toutefois, **une preuve doit nous être soumise après 90 jours** à l'effet que le projet va de l'avant (résolution d'approbation / commande des équipements, etc.).
- ✿ Vous effectuez votre commande directement auprès des fournisseurs.

Étape 5 - Versement du financement

- ✿ Le versement du financement sera effectué sur présentation des copies des factures d'achat et des bons de livraison, postées à l'attention de :

Sophie Bergeron, directrice des communications

La Table pour la récupération hors foyer
345, boul. Laurier
CP 85122
Mont-Saint-Hilaire (QC) J3H 5W1

- ✿ Ces pièces doivent être fournies au plus tard 180 jours après l'acceptation de la demande, faute de quoi, les fonds réservés pourraient être libérés à moins qu'une justification satisfaisante ne soit présentée.
- ✿ Des étiquettes à l'effigie du logo de la Table et dans certains cas, des affiches de signalisation vous seront fournies. Vous avez l'obligation de les apposer sur les équipements ayant bénéficié du financement de la Table.
- ✿ Sur présentation des factures et bons de livraison, **85 % du montant maximal** vous sera remis. **Le dernier 15 %** sera émis sur transmission par courriel de 2 ou 3 photos ou preuves d'installation avec signalisation conforme.



2.1.2 Les étapes que vous devez suivre pour faire une demande de financement dans le cadre du Volet II :

Étape 1 - Évaluation de la situation

- L'organisme municipal adjudicataire du contrat de collecte sélective porte-à-porte est le demandeur dans le cadre du volet II (peut être une municipalité, une MRC, une régie, une société de gestion des matières résiduelles).
- Vous devez d'abord vérifier si le contrat prévoit la desserte des petits commerces.
- Si le contrat en vigueur exclut les unités autres que résidentielles ou municipales, vous devez négocier une entente avec l'entrepreneur afin de prévoir la collecte auprès des établissements visés par la demande de financement.
- Si le contrat en vigueur prévoit la desserte des petits commerces, vous devez vérifier si des équipements de récupération ont déjà été fournis aux établissements visés par le volet II du programme. S'ils sont déjà desservis par la collecte sélective porte-à-porte, il n'y a pas lieu de faire une demande de financement. Si la totalité ou un nombre important d'hôtels, bars ou restaurants admissibles à la collecte sélective n'est pas desservi, rendez-vous à l'étape 2.

Étape 2 - Évaluation des besoins

- Vous devez dresser l'inventaire des restaurants, bars et hôtels dont la production de matières recyclables permet l'intégration au circuit de collecte sélective municipal.
- Vous devez calculer le nombre de bacs de 360 litres nécessaire (ou autres équipements adéquats tels que des conteneurs) pour desservir ces restaurants, bars et hôtels. Le programme prévoit un maximum de quatre bacs par établissement à un coût maximal unitaire de 75\$.

Étape 3 - Demande de financement

- Vous devez compléter le formulaire de demande de financement du Volet II téléchargeable à partir du site Internet.
- Pour vous aider à compléter votre formulaire de demande de financement, vous bénéficiez d'un soutien technique (voir début du présent chapitre).
- Le formulaire doit être signé par une personne ayant une autorité d'engagement dans votre organisation (directeur, secrétaire-trésorier, etc).



- Vous devez ensuite faire parvenir votre formulaire de demande de financement accompagné de la liste des établissements visés par la demande et des autres documents jugés nécessaires par la poste, le tout en deux copies, à l'attention de :

Sophie Bergeron, directrice des communications

La Table pour la récupération hors foyer
345, boul. Laurier
CP 85122
Mont-Saint-Hilaire (QC) J3H 5W1

Étape 4 - Acceptation ou refus

- Le délai normal de réponse à une demande de financement se situe entre quatre et six semaines.
- L'approbation se fait sous réserve des fonds disponibles pour l'année courante.
- Lorsque votre demande est acceptée, une lettre vous est transmise mentionnant le nombre d'établissements et le montant approuvés ainsi que la date limite pour la présentation des pièces justificatives.
- Les fonds engagés par votre demande seront réservés pour une période maximale de quatre mois.
- Vous effectuez votre commande directement auprès des fournisseurs.

Étape 5 - Versement du financement

- Le versement du financement sera effectué sur présentation des copies des factures d'achat et des bons de livraison, postées à l'attention de :

Sophie Bergeron, directrice des communications

La Table pour la récupération hors foyer
345, boul. Laurier
CP 85122
Mont-Saint-Hilaire (QC) J3H 5W1

- Ces pièces doivent être fournies au plus tard 120 jours après l'acceptation de la demande, faute de quoi, les fonds réservés pourraient être libérés à moins qu'une justification satisfaisante ne soit présentée.
- Des étiquettes autocollantes à l'effigie du logo de la Table vous seront fournies. Vous avez l'obligation d'apposer ces étiquettes sur les équipements ayant bénéficié du financement de la Table.
- Des affiches à l'intention des gestionnaires des établissements vous seront fournies. Vous avez l'obligation de les leur remettre.



2.2 Entrepreneurs en collecte des matières recyclables

Le volet du programme dont l'aide financière vous est destinée est le suivant :

Volet III – Aide financière pour l'intégration de la collecte sélective des matières recyclables au sein d'établissements uniquement desservis par la collecte des déchets et dont la localisation et/ou les quantités de matières recyclables produites ne permettent pas l'intégration au circuit de la collecte sélective municipale.

Note : vous trouverez la description détaillée du programme de financement et de ses volets sur le site Internet et au chapitre 1 de ce guide.

La personne ressource mise à votre disposition pour vous assister dans l'élaboration de vos demandes de financement est :

Madame Louise Fecteau, directrice générale

La Table pour la récupération hors foyer

514 931-1263, poste 2

Sans frais 1-866-931-1263, poste 2

louise.fecteau@tablehorsfoyer.ca

2.2.1 Les étapes que vous devez suivre pour faire une demande de financement dans le cadre du Volet III :

Étape 1 - Attestation des entrepreneurs

- ✿ Afin de présenter une demande de financement en tant qu'entrepreneur en collecte des matières recyclables vous devez au préalable avoir demandé et reçu une attestation émise par la Table pour la récupération hors foyer.
- ✿ Pour ce faire, vous devez compléter le formulaire de demande d'attestation téléchargeable à partir du site Internet de la Table et le retourner selon les instructions.

Étape 2 - Démarchage auprès des gestionnaires d'hôtels, de bars et de restaurants

- ✿ Vous devez entreprendre les démarches auprès de vos clients gestionnaires d'hôtels, de bars et de restaurants, ou de clients potentiels, afin de les inciter à convertir leur contrat de déchets en un contrat qui prévoit la récupération de toutes les matières recyclables (papier et carton et contenants de plastique, de verre et de métal).



- ✿ Pour être éligibles, les établissements doivent générer un minimum de 75 m³ (ou 98 v³) de matières recyclables par année, soit l'équivalent de deux bacs roulants de 360 litres collectés deux fois par semaine (quatre bacs 360 l. /semaine) ou un conteneur de 2 v³ collecté chaque semaine.
- ✿ Vous devez ensuite vous entendre avec le gestionnaire sur l'équipement, le service et le prix et signer un contrat d'une durée minimale de trois ans.
- ✿ Vous devez également signer avec votre client une lettre d'engagement des parties. Un fichier de cette lettre, à votre nom, vous est transmis au moment de votre attestation. Vous pouvez en faire des copies.
- ✿ Vous devrez remettre au gestionnaire de l'établissement l'affiche des matières recyclables récupérables qui vous sera fournie par la Table.

Étape 3 - Demande de financement

- ✿ Afin de faire une demande de financement auprès de la Table, vous devez, pour chaque client, compléter avec le logiciel Excel un formulaire de demande de financement du Volet III téléchargeable à partir du site Internet de la Table. Veuillez noter que la Section 1, Informations sur le demandeur, peut être sauvegardée car identique pour tous les projets. Dans la section 3, Informations sur le contrat, vous devez choisir parmi les choix proposés chaque fois que possible. Inscrivez en commentaire les situations qui ne se retrouvent pas dans les choix.
- ✿ Une demande soumise doit comprendre :
 - le formulaire complété et signé par le responsable de votre organisation pour les projets de la Table
 - La lettre d'engagement des parties signée par votre représentant et le client
 - Une copie du contrat qui doit minimalement indiquer le détail de l'équipement fourni, la fréquence de collecte, la mention « Matières recyclables » ou l'équivalent, la durée du contrat et les signatures afférentes
- ✿ Faites parvenir votre demande par la poste à l'attention de* :

Louise Fecteau, directrice générale
La Table pour la récupération hors foyer
270, Ave Hamel
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J2X 2P5

* Vous pouvez transmettre plusieurs demandes de financement simultanément



Étape 4 - Acceptation ou refus

- Le délai normal de réponse à une demande de financement se situe entre quatre et six semaines.
- L'approbation se fait sous réserve des fonds disponibles pour l'année courante.
- Si votre demande est acceptée, une lettre d'approbation vous sera transmise par courriel mentionnant les noms des établissements pour lesquels le financement est approuvé.

Étape 5 - Versement du financement

- Le versement du forfait de 1000 \$ est effectué à l'entrepreneur sur présentation d'une note de crédit au montant de 800 \$ à chacun des clients dont le financement a été approuvé.
- Les notes de crédit doivent être transmises par fax au 514 931-1263.



2.3 Gestionnaires d'hôtels, de bars ou de restaurant

Les volets du programme destinés à votre secteur d'activités sont les suivants :

Volet II - Financement de bacs roulants (ou autres équipements adéquats tels que des conteneurs) destinés à la récupération des matières recyclables générées par les hôtels, bars et restaurants intégrés au circuit de collecte sélective municipale.

Volet III – Financement de l'implantation de la collecte des matières recyclables auprès des hôtels, bars et restaurants par des entrepreneurs privés.

Note : vous trouverez la description détaillée du programme de financement et de ses volets sur le site Internet et au chapitre 1 de ce guide.

La personne ressource mise à votre disposition pour répondre à vos demandes d'information sur le programme et pour vous aider à évaluer lequel des volets s'applique à votre situation est :

Madame Sophie Bergeron, directrice des communications
La Table pour la récupération hors foyer
514 931-1263, poste 1
Sans frais 1-866-931-1263, poste 1
sophie.bergeron@tablehorsfoyer.ca



3. Coordonnées de la Table et soutien technique

La Table pour la récupération hors foyer (siège social)

Tél. : 514 931-1263
Sans frais : 1-866-931-1263
Fax : 514 931-1263
Courriel : info@tablehorsfoyer.ca

Soutien technique pour l'élaboration des demandes :

Sophie Bergeron, directrice des communications
sophie.bergeron@tablehorsfoyer.ca
514 931-1263, poste 1
Sans frais : 1-866-931-1263, poste 1

Volet I – Année 4 (2010-2011)
**Financement des équipements de récupération
en bordures de rues commerciales et dans les parcs**

Description du programme	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Programme d'aide financière à l'achat d'équipement pour la récupération en bordures de rues commerciales et dans les parcs</u> • <u>Aide financière dirigée aux organismes municipaux (MRC, municipalités, arrondissements)</u> • Lieux d'installation des équipements : Bordures de rues commerciales ou rues principales et parcs municipaux • Les événements ponctuels ne sont pas admis
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Récupération de toutes les matières recyclables</u> (plastique, verre, métal et fibres) • Fréquence de collecte égale à celle des déchets • Capacité minimale des équipements de 40 litres par section lorsqu'il y a trois sections (déchets / fibres / plastique, verre et métal) ou de 60 litres par section lorsque deux sections (déchets / matières recyclables) ou une seule section (matières recyclables) • Garantie minimale d'un an sur les équipements • Collecte et d'entretien assuré par la municipalité pour un minimum de trois ans • Sur le lieu d'un projet, <u>chaque poubelle existante doit être remplacée</u> par un équipement recyclage/déchet <u>ou être couplée</u> à un équipement de récupération
Modalités et montant de l'aide financière	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Remboursement du coût d'achat (coûtant) de chaque équipement</u> de récupération des matières recyclables <u>jusqu'à concurrence de 675 \$ par unité</u> à raison <u>d'un équipement financé pour chacun des équipements de récupération pour aires publiques (bordures de rues ou parcs) acquis aux frais de l'organisme municipal</u> (selon la moindre des sommes en nombre d'équipement ou en montant investi) • Le financement total à l'organisme demandeur ne dépassera pas un <u>plafond de 75 000.00 \$</u>
Signalisation et affichage	<ul style="list-style-type: none"> • La signalisation apposée sur les équipements devra être approuvée par la Table (pictogrammes et couleurs). La Table (ou le fournisseur d'équipements) peut fournir les étiquettes de signalisation pour les équipements qui auront été choisis dans son répertoire d'équipements conformes • Des étiquettes à l'effigie du logo de la Table seront fournies et devront obligatoirement être apposées sur tout équipement financé dans le cadre du programme
NOTE	<ul style="list-style-type: none"> • Un répertoire des équipements conformes aux critères du programme est mis à la disposition des demandeurs* • <i>La Table se dégage de toutes responsabilités quand aux défauts, bris, ou tout autre problème des équipements choisis.</i>

Volet II

Financement de bacs roulants pour l'intégration des hôtels, bars et restaurants à la collecte sélective municipale

Description du programme

- Programme d'aide financière pour l'achat de bacs roulants de 360 litres (ou autres équipements adéquats tels que des conteneurs) pour la récupération dans les hôtels, bars et restaurants
- Aide financière dirigée aux organismes municipaux responsables des contrats de collecte sélective porte-à-porte
- **Commerces visés** : hôtels, bars et restaurants dont la localisation et les quantités de matières recyclables permettent l'intégration au service de collecte sélective municipal
- Sont exclus du programme tous les commerces qui ne sont pas un hôtel, un bar ou un restaurant ou qui ont déjà un service de collecte de toutes les matières recyclables ou qui sont déjà desservis à 100%

Conditions d'éligibilité

- Récupération de toutes les matières recyclables (plastique, verre, métal et fibres)
- L'établissement desservi doit être intégré à la collecte sélective municipale

Modalités et montant de l'aide financière

- Remboursement du coût d'achat des bacs roulants de 360 litres jusqu'à concurrence de 75 \$ / bac et de quatre bacs par établissement ou un montant maximal équivalent de 300 \$ par établissement
- Présentation d'une liste en format Excel des noms et adresses des établissements à desservir

Signalisation et affichage

- La signalisation apposée sur les équipements devra respecter les critères de couleur et de pictogrammes de la Table
- Des étiquettes à l'effigie du logo de la Table seront fournies et devront obligatoirement être apposées sur chacun des bacs roulants financé dans le cadre du programme

Volet III
**Financement de l'implantation de la collecte des matières recyclables
auprès des hôtels, bars et restaurants
par des entrepreneurs privés**

Description du programme

- **Programme d'aide financière pour l'implantation de la collecte sélective des matières recyclables au sein d'établissements** dont la localisation et/ou les quantités de matières recyclables produites ne permettent pas l'intégration au circuit de la collecte sélective municipale
- **Aide financière de 1 000\$ dirigée aux entrepreneurs en collecte sélective, dont 800 \$ doit être retournée aux clients gestionnaires d'établissements**
- **Commerces visés** : hôtels, bars et restaurants ne pouvant être intégrés au service de collecte sélective municipal
- Sont exclus du programme tous les commerces qui ne sont pas un hôtel, un bar ou un restaurant ainsi que les grandes installations (ex. centre de congrès, etc.)

Conditions d'éligibilité

- Les entrepreneurs doivent obtenir une attestation de la Table pour présenter une demande. Les conditions pour une attestation :
 - être en activité depuis au minimum trois ans
 - avoir une place d'affaires au Québec
 - avoir les équipements et les ententes nécessaires pour récupérer et traiter toutes les matières recyclables
- **Toutes les matières recyclables** (plastique, verre, métal et fibres) doivent être récupérées
- L'établissement doit générer un minimum de 75 m³ (ou 98 v³) de matières recyclables par année

Modalités et montant de l'aide financière

- Présentation d'un contrat signé d'une durée minimale de trois ans, décrivant les équipements ainsi que les détails du service de collecte
- Versement à l'entrepreneur d'un montant forfaitaire de 1 000 \$ dont 800 \$ devront être déduits du montant du contrat dès la première année

Signalisation et affichage

- Une affiche présentant les matières récupérables sera remise à l'établissement par l'entrepreneur

Liste des établissements attestés dans les Laurentides.

ICI ON
RECYCLE!

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE



Retour à la table
des matières

Niveau 1 - Engagement (989) Programme ICI ON RECYCLE!

Hôtel de ville d'Amherst	Amherst	2010
Municipalité du Canton Arundel	Arundel	2010
Hôtel de ville de Barkmere	Barkmere	2010
Bureau du député de Blainville, M. Daniel Ratthé	Blainville	2009
Marché St-Canut inc.	Blainville	2009
Physio Extra	Blainville	2009
Super C Boisbriand	Boisbriand	2010
Municipalité de Brébeuf - Complexe municipal	Brébeuf	2010
Canton de Harrington	Harrington	2010
Municipalité d'Huberdeau	Huberdeau	2010
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Ivry-sur-le-Lac	2010
Municipalité de La Conception	La Conception	2010
Municipalité de La Minerve	La Minerve	2010
Municipalité de Labelle	Labelle	2010
Horizon Multiressource inc.	Lachute	2010

Municipalité de Lac-Supérieur	Lac-Supérieur	2010
Hôtel de ville de Lantier	Lantier	2010
Bureau de la députée de Mirabel, Mme Denise Beaudoin	Mirabel	2010
Gestion Dub inc.	Mirabel	2009
Habitations Concept Dub	Mirabel	2011
Marché Girard St-Augustin inc	Mirabel	2010
Mecachrome Canada (2009) Inc.	Mirabel	2010
Réno-Toit inc.	Mirabel	2011
Bureau du député de Labelle, M. Sylvain Pagé	Mont-Laurier	2011
Marché Leblanc inc.	Mont-Laurier	2009
Municipalité de Lac-Tremblant-Nord	Mont-Tremblant	2010
Super C Mont-Tremblant	Mont-Tremblant	2010
Ville de Mont-Tremblant	Mont-Tremblant	2010
IGA Morin Heights	Morin-Heights	2010
Spa le Baltique	Morin-Heights	2009
Domaine Ste-Marie	Nominingue	2010
École Secondaire d'Oka	Oka	2011

Société Évolution	Piedmont	2009
Vision Harley-Davidson Repentigny - Saint-Sauveur	Piedmont	2009
Ville de Rivière-Rouge	Rivière-Rouge	2010
Au Pays des Merveilles	Sainte-Adèle	2009
Laboratoires de test Enzyme	Sainte-Adèle	2009
Marché IGA au Chalet	Sainte-Adèle	2009
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	Sainte-Agathe-des-Monts	2010
Hôtel de ville de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides	Sainte-Lucie-des-Laurentides	2010
Pièces automobiles Lecavalier	Sainte-Sophie	2011
Bureau du député de Groulx, M. René Gauvreau	Sainte-Thérèse	2009
Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville	Sainte-Thérèse	2010
Collège Lionel-Groulx	Sainte-Thérèse	2010
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles - Édifice Le Carrefour	Saint-Eustache	2010

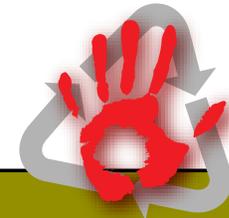
Marché IGA Crevier Saint-Eustache	Saint-Eustache	2009
Centre local de développement de la MRC des Laurentides	Saint-Faustin--Lac- Carré	2010
Municipalité de Saint-Faustin-Lac- Carré - Hôtel de ville	Saint-Faustin--Lac- Carré	2010
Siège social de la MRC des Laurentides	Saint-Faustin--Lac- Carré	2010
Alimentation St- Onge inc.	Saint-Hippolyte	2009
La cuisine spontanée	Saint-Sauveur	2009
Bibliothèque de Val- David	Val-David	2010
Bureau d'Accueil Touristique- Petite Gare, Val-David	Val-David	2010
Chalet d'accueil Anne Piché, Val- David	Val-David	2010
Garage de la Municipalité du Village de Val-David	Val-David	2010
Hôtel de ville de la municipalité du Village de Val-David	Val-David	2010
Éco-centre de Val- des-Lacs	Val-des-Lacs	2010
Municipalité de Val- des-Lacs	Val-des-Lacs	2010
Mairie de Val-Morin	Val-Morin	2010

Niveau 2 - Mise en oeuvre Programme ICI ON RECYCLE!

Costco Wholesale - Boisbriand	Boisbriand	2009
Demilec inc.	Boisbriand	2009
Centre des Congrès Tremblant	Mont-Tremblant	2009
IGA Marché Piché	Prévost	2011
Au Pays des Merveilles	Sainte-Adèle	2011
Municipalité de Sainte-Sophie	Sainte-Sophie	2010
PACCAR du Canada Ltée - Usine de Sainte-Thérèse	Sainte-Thérèse	2009
Rôtisserie St-Hubert - Sainte-Thérèse	Sainte-Thérèse	2010
Carrefour Jeunesse-Emploi Thérèse-De Blainville / Centre d'intervention des Basses-Laurentides pour l'emploi (CIBLE)	Sainte-Thérèse	2011
Développement durable Rivière du Nord	Saint-Jérôme	2010
Le village du Père Noël	Val-David	2009

Niveau 3 - Performance Programme ICI ON RECYCLE!

Philips Lumec - Boisbriand	Boisbriand	2009
Cascades Groupe Tissu Lachute	Lachute	2010
Uniprix Hélène Bourgie-Dubois	Lorraine	2010
Uniprix Deschênes, Granger & Pinel	Mirabel	2010
Municipalité de Montcalm - Hôtel de Ville	Montcalm	2010
Uniprix Dary Blanchet & Yvon L'Écuyer	Mont-Laurier	2010
Uniprix Lamarre & Couillard	Rosemère	2010
SADC des Laurentides	Sainte-Adèle	2009
Provigo Sainte-Anne des Plaines	Sainte-Anne-des-Plaines	2008
Uniprix Granger, Pinel, Halley & Leduc	Saint-Jérôme	2010
La cuisine spontanée	Saint-Sauveur	2010
Uniclinique Martin Barbeau & Luc Bourassa	Saint-Sauveur	2010
Uniprix Martin Barbeau & Luc Bourassa	Saint-Sauveur	2010



Je suis recyclable!

Comment me récupérer?

Je ne suis pas recyclable!

PAPIER ET CARTON



- Journaux, circulaires, revues;
- Papiers et enveloppes;
- Sacs de papier;
- Boîtes et emballages de carton;
- Bottins de téléphone;
- Livres sans couverture ni reliure;
- Cartons de lait et de crème;
- Boîtes de jus sans la paille.

- Ne pas ficeler les papiers;
- Ne pas laisser les papiers dans un sac de plastique (ex., Publisac);
- Plier les boîtes;
- Vider les boîtes de leurs emballages;
- Rincer légèrement tous les contenants;
- Jeter les pailles et les bouchons.

- Papiers et cartons souillés et cirés;
- Papiers plastifiés ou métalliques;
- Couches, mouchoirs et essuie-tout;
- Papiers peints et autocollants;
- Papiers carbone, photographies.

PLASTIQUE



Tous les contenants et couvercles de plastique qui portent les symboles :



- Rincer légèrement tous les contenants;
- Ne pas mettre les contenants dans un sac de plastique;
- Jeter les articles qui n'ont pas de symbole de recyclage;
- Jeter les pailles et les bouchons.

Tous les contenants et couvercles qui portent les symboles :



- Tous les sacs et pellicules de plastique;
- Jouets, briquets, rasoirs jetables, toiles de piscine, tapis, boyaux d'arrosage, tuyaux de PVC et ABS, disques compacts, cartables;
- Contenants de styromousse.
- Emballages de barres tendres, ou de tablettes de chocolat, sacs de croustilles.

MÉTAL



- Boîtes de conserve et couvercles;
- Canettes de boissons diverses;
- Assiettes et papier d'aluminium;
- Cintres et autres petits articles;
- Tuyaux, chaudrons.

- Rincer légèrement tous les contenants;
- Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes mais elles seront recyclées si elles sont détachées des boîtes de conserve.

- Batteries d'auto et piles;
- Bonbonnes de propane, aérosols, extincteurs;
- Peinture;
- Outils.

VERRE



- Toutes les bouteilles;
- Tous les contenants de verre.

- Rincer légèrement tous les contenants;
- Laisser les étiquettes;
- Récupérer les couvercles.

- Vitre (fenêtre), verres (à boire);
- Tasses, miroirs, ampoules, tubes fluorescents;
- Vaisselle, céramique, poterie, pyrex.

Une boîte à lunch écologique ?

Il suffit d'y penser !

Saviez-vous qu'au Québec nous produisons assez de résidus pour remplir l'équivalent de 5 millions de sacs à ordures à CHAQUE JOUR ?

Voilà pourquoi nous vous invitons à réduire la quantité de déchets produits en vous préparant des **BOÎTES À LUNCH ÉCOLOGIQUES...**
« zéro déchet » !

Voici quelques trucs :

Truc n° 1

Évaluez bien vos besoins en nourriture pour ne pas gaspiller et « nourrir la poubelle ».

Truc n° 2

Utilisez des contenants réutilisables pour vos sandwiches, fruits, légumes et breuvages.

Truc n° 3

Évitez les produits présentés en portions individuelles (fromages, boîtes à boire, yogourts, sachets de biscuits, etc.) qui produisent plus de déchets... et coûtent souvent plus cher.

Truc n° 4

Apportez une tasse, un verre, une assiette et des ustensiles durables et réutilisables. Vous éviterez ainsi de jeter des verres de styromousse, des assiettes et des ustensiles de plastique.

Truc n° 5

Pour un café écologique : apportez votre tasse au bureau et remplacez les bâtonnets par des cuillères, les sachets de sucre par du sucre non emballé, les petits contenants de lait par de plus grands formats recyclables.

La réduction des déchets, ça relève de petits gestes au quotidien !

Pour nous joindre :

1 800 807-0678 (sans frais)
(514) 351-7835 (région de Montréal)
www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

RECYC-QUÉBEC

Québec

